

50 ans d'Excellence en Réassurance

Réaliser la Vision Panafricaine

RAPPORT ANNUEL et COMPTES 2025



QUI SOMMES-NOUS?

La **Société Africaine de Réassurance ("Africa Re" ou la "Société")** a été créée aux termes d'un **Accord multilatéral**, en tant que **groupe intergouvernemental panafricain de réassurance**, le 24 février 1976 à Yaoundé, au Cameroun, par 36 Etats membres de ce qui s'appelait alors l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), à présent Union Africaine (AU) et par la Banque Africaine de Développement (BAD).

Mission



Favoriser le développement de l'industrie de l'assurance et de la réassurance en Afrique.



Promouvoir la croissance des capacités nationales, régionales et sous-régionales de souscription et de rétention.



Soutenir le développement économique africain.

Proposition de valeur

- Nous **déployons** nos **moyens** et **tirons parti de** notre **proximité** pour **des possibilités infinies** et pour la **protection du client**.
- Nous offrons une **protection financière par le biais de couvertures de réassurance** à des assureurs Vie et non-Vie en Afrique et sur un certain nombre de marchés au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique du Sud.

Actionnariat diversifié

- 42 Etats africains : **33.70%**
- 112 compagnies d'assurance et de réassurance : **34.85%**
- Banque Africaine de Développement : **8.13%**
- Fairfax Financial Holdings : **7.11%**
- AXA Africa Holdings : **7.11%**
- Allianz SE (SanlamAllianz Proprietary Limited) : **8.13%**
- Plan d'Actionnariat Salarié (ESOP) : **0.97%**

Avec une **prime brute souscrite d'un montant de 1,3 milliard \$EU en 2025**, qui correspond à un **revenu de réassurance de 1,2 milliard \$EU**, Africa Re est le **réassureur panafricain leader et le plus grand** en Afrique et au Moyen-Orient.

Africa Re est classée **36ème par S&P sur la liste des 40 premiers groupes de réassurance au monde**, du point de vue de la prime de réassurance nette souscrite en 2024. L'agence **AM Best**, quant à elle, la **classe au 42ème rang des 50 plus grands groupes de réassurance au monde**, du point de vue des primes brutes souscrites par des assureurs non affiliés en 2024.

Notre portefeuille se compose à **88,44% de l'IARD**, le reste étant la **Vie et la Santé**. Nos solutions de risques sont classées dans les catégories Incendie et Risques techniques, Accident et Automobile, Risques pétroliers et énergétiques, Maritime et Aviation, Vie et Santé et enfin, Divers.

La Société est **dirigée et gérée par des Africains** et compte **324 employés permanents** appartenant à 30 nationalités africaines, y compris la Direction Exécutive.

Africa Re mène ses activités à partir de **13 implantations** desservant **l'Afrique**, certaines parties du **Moyen-Orient**, **l'Asie** et **l'Amérique latine**. Le **réseau de bureaux** comprend :

- **4 filiales** : Africa Re South Africa Limited (Afrique du Sud), Africa Retakaful Company Limited (Egypte), Africa Re Underwriting Management Agency Limited (DIFC, Dubaï, Emirats Arabes Uni) et Africa Re Gift Tec-City (Gujarat, Inde)
- **6 bureaux régionaux** : Nigeria, Maroc, Côte d'Ivoire, Egypte, Maurice et Kenya
- **1 bureau de contact** : Ethiopie
- **3 bureaux de représentation de souscription** : Ouganda, Soudan et République Démocratique du Congo.

La Société est le réassureur panafricain jouissant de la meilleure notation attribuée par :

- **A.M. Best Company** : A (Solide / Perspectives Stables) depuis 2016, ("A-"depuis 2002)
- **Standard & Poor's** : A (Solide / Perspectives Stables) depuis 2025, ("A-"depuis 2009)

Africa Re assure la gestion des Pools d'assurance suivants, aux plans **continental** et **national** :

- **AAIP** : Pool d'Assurance Aviation Africain, qui a débuté en 1983 et dont la promotion est faite par l'Organisation des Assurances Africaines (OAA) pour les affaires aviation.
- **AOEIP** : Pool Africain d'Assurance des Risques pétroliers et énergétiques, qui a démarré en 1989 et dont la promotion est faite par l'Organisation des Assurances africaines (OAA), pour les affaires pétrolières et énergétiques.
- **EAIPN** : Energy & Allied Insurance Pool of Nigeria, qui a démarré ses opérations en 2014 et dont la promotion est faite par la Nigerian Insurers Association (NIA) pour les affaires pétrolières et énergétiques.

Par ailleurs, nous contribuons au bien-être de nos sociétés grâce à la **Fondation Africa Re**, enregistrée à Maurice. La Fondation est le vecteur de nos **activités relatives à la Responsabilité sociale d'entreprise (RSE)**. Les domaines sur lesquels la Fondation Africa Re met l'accent sont l'Education dans le secteur de l'Assurance, le développement professionnel, le développement de marché, la numérisation du secteur, la recherche et le développement, ainsi que la Résilience des communautés, par le biais de la prévention, de la sensibilisation aux risques et la gestion des risques, ainsi que la reprise après sinistre.

Indicateurs Financiers Clés

En '000 \$EU	2025*	2024*	2023*	2022 R*	2021**
Résultats					
Primes brutes émises	1 337 744	1 214 098	1 106 487	951 789	845 346
Revenus de réassurance (IFRS 17)	1 274 989	1 200 346	1 045 516	917 112	
Charges de services de réassurance (IFRS 17)	944 716	843 805	786 053	768 428	
Résultat net	218 588	132 942	126 954	59 873	38 823
Situation financière					
Capitaux propres	1 396 315	1 158 829	1 065 691	998 986	1 000 714
Ratios de rentabilité					
Ratio combiné net	81,60%	81,38%	85,75%	89,63%	94,80%
Rendement moyen des placements	5,96%	5,42%	4,96%	0,63%	3,56%
ROAE	17,11%	11,95%	12,30%	6,07%	3,80%
Capacité & solvabilité					
Ratio primes / capitaux propres ***	76,94%	85,94%	82,53%	77,07%	66,59%

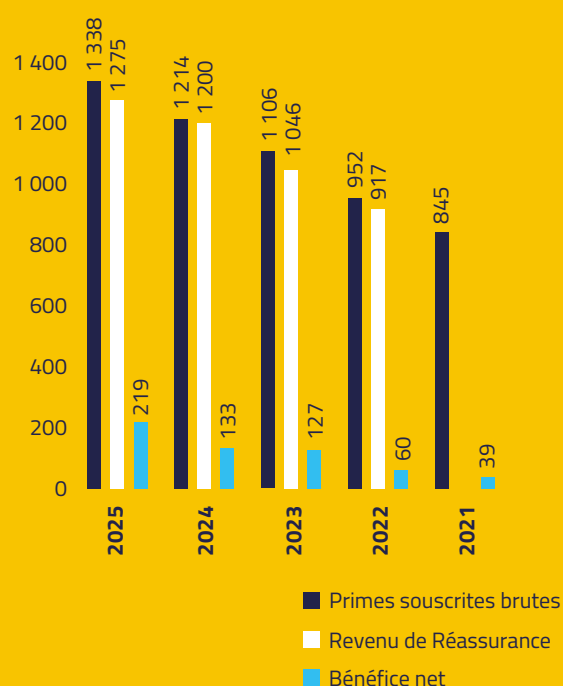
NB *) Les chiffres 2025, 2024 et 2023 sont établis conformément aux normes IFRS 9 et IFRS 17

R*) Les chiffres 2022 ont été retraités, passant des normes IFRS 4 & IAS 39 vers IFRS 17 & IFRS 9

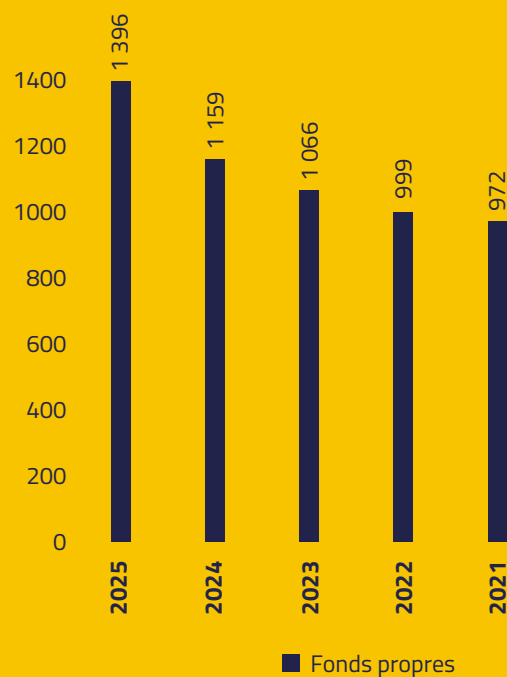
**) Les chiffres 2021 sont présentés selon IFRS 4 & IAS 39

***) Formule : (Revenus de réassurance – Charges de services de réassurance) / Capitaux propres (actifs nets). Ce ratio mesure le niveau de risque net (revenus de réassurance) assumé par les actionnaires par rapport à leur investissement en capital (capitaux propres). Un ratio de 100% indique un levier élevé et une capitalisation très conservatrice.

Résultats 2021 - 2025 (en millions \$EU)



Situation financière 2021 - 2025 (en millions \$EU)



Solidité financière et Notations

A.M. Best

A

A.M. Best

(Excellent / Perspectives Stables)

Standard
& Poor's

A

S&P Global

(Solide / Perspectives Stables)

Dividende proposé par Action pour 2025

15.0 \$EU

Dividende ordinaire : 10,0 \$EU

Dividende spécial : 5,0 \$EU

Dividende 2024 : 10,0 \$EU

TABLE DES MATIERES

6	Lettre à l'Assemblée Générale	63	Gestion des Risques de l'Entreprise (ERM)
8	Profils du Conseil d'Administration et de la Direction	66	Gouvernance d'Entreprise
22	Direction Générale	71	Conformité
38	Déclaration du Président du Conseil d'Administration	72	Responsabilité Sociétale de l'Entreprise
42	Rapport de Gestion	74	Ressources Humaines et Rémunération
43	Environnement Économique et Commercial	78	Responsabilité de la Direction
50	Opérations Techniques	79	Rapport de l'Auditeur Indépendant
51	Produits des Activités	84	États Financiers
52	Cessions légales (obligatoires)	84	État consolidé de la situation financière
53	Répartition Géographique	85	État consolidé du résultat et du résultat global
54	Répartition Sectorielle	86	État consolidé des variations des capitaux propres
55	Charges Techniques	87	État consolidé des flux de trésorerie
56	Produits des Placements	88	Notes aux états financiers
56	Performance du Portefeuille	145	Annexe :
57	Composition des Actifs		État consolidé du résultat par branche d'activité
57	Investissements à Long Terme		
57	Actions		
58	Obligations et autres titres à revenu fixe		
59	Trésorerie et instruments de trésorerie		
59	Autres produits d'exploitation		
60	Résultat de l'exercice financier 2025		
61	Affectation du Résultat		
62	Gestion du Capital		
62	Solidité Financière et Adéquation du Capital		

LETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE ASSEMBLEE GENERALE

48ème REUNION ORDINAIRE ANNUELLE
Juin 2026

Honorables Délégués à L'Assemblée Générale de la
Société Africaine de Réassurance

Conformément aux dispositions de l'Accord portant création de la
Société Africaine de Réassurance, notamment en ses articles 14 et
37, et en application de l'article 8 du Règlement Général de la Société,
j'ai l'honneur de vous soumettre, au nom du Conseil d'Administration,
le Rapport Annuel et les états financiers vérifiés de la Société pour la
période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Veuillez agréer, Honorables Délégués, l'assurance de ma très haute
considération.

Mr Moustapha COULIBALY

Président du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale





CONSEIL D'ADMINISTRATION



M. Moustapha COULIBALY

Administrateur Indépendant
Président du Comité de Nominations et Gouvernance
Président du Conseil d'Administration (Elu en juin 2024)

Nationalité : Ivoirienne (Côte d'Ivoire)
Date de fin du mandat en cours : 2027

M. Moustapha COULIBALY est Expert-Comptable Diplômé (US Certified Public Accountant- CPA) avec plus de 44 ans d'expérience en Audit, gestion financière et en Conseil. Il a passé de nombreuses années de sa carrière professionnelle avec Touche Ross & Co, Deloitte & Touche et, avec Grant Thornton Côte d'Ivoire comme Associé-Gérant.

M. COULIBALY est titulaire d'un MBA en Finance et Gestion de ADELPHI University, Long Island, New York, USA et, d'une Maîtrise en plus d'une Licence en Finance et Gestion de l'Université d'Abidjan, Côte d'Ivoire.

M. Moustapha COULIBALY a été auditeur externe du groupe de la **Banque Africaine de Développement** durant 25 ans (1982-2007) en tant que personne-ressource et Associé, de **AFRICA Re** pendant 8 ans (1998 – 2006) comme Associé en charge et, de **CICA Re** pendant 9 ans (2009 -2017) comme associé en charge. Il a par ailleurs servi le groupe **ETI** (Ecobank Transnational Incorporated) de 2015 à 2018 en tant qu'Associé en charge dans le cadre de l'Audit Externe.

M. COULIBALY est présentement Président des Conseils d'Administration de **SanlamAllianz Côte d'Ivoire Assurances pour la Vie et la Non-Vie**. Il préside également le Comité d'Audit du Conseil et le Comité Ad Hoc de migration informatique de la **BICICI** en Côte d'Ivoire (Banque).

Il est le fondateur du **Lycée Maurice Delafosse** à Abidjan, Côte d'Ivoire où il a servi comme président du Conseil d'Administration depuis sa création en 2004 jusqu'en 2017.



Dr. Mohamed Farid SALEH

Administrateur

Vice-président

Membre du Comité Finance et Investissements

Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance

Nationalité : Egyptienne

Circonscription : Egypte (Etat et sociétés)

Date de fin du mandat en cours : 2027

Dr. Mohamed Farid SALEH est actuellement Ministre de l'Investissement et du Commerce Extérieur de la République Arabe d'Egypte. Auparavant, il a été Président de l'Autorité égyptienne de Réglementation financière (FRA) à partir d'août 2022, ainsi que membre du Conseil d'administration de la Banque Centrale d'Egypte (CBE).

En septembre 2022, il a été élu Président du Comité Croissance et Marchés émergents de l'Organisation internationale des Commissions de valeur (OICV) et Vice-président de l'OICV. Par ailleurs, Dr. Farid est l'actuel Vice-président du Conseil consultatif du Réseau Afrique de GFANZ.

Tout au long de sa remarquable carrière professionnelle, Dr. Farid a occupé des postes de premier plan, notamment celui de Président Exécutif de la Bourse égyptienne (EGX) à partir d'août 2017, et son mandat a été renouvelé à ce poste. Au cours de cette période, il a également occupé de nombreux postes importants à l'échelle internationale, notamment ceux de Président de la Fédération des Bourses Euro-Asiatiques (FEAS) de 2017 à 2019 et de 2021 à Août 2022 ; Président de la Fédération Arabe des Marchés de capitaux (AFCM), de 2019 à 2021, Président du Groupe de travail des Marchés émergents, à la Fédération internationale des Bourses de valeurs (FIBV) de 2017 à 2021. En outre, Dr. Farid a siégé au Conseil d'administration de l'ASEA (African Securities Exchanges Association/Association des Valeurs mobilières africaines, de 2017 à août 2022. Avant sa nomination en qualité de Président Exécutif de EGX, il a été Président-directeur général de Dcode EFC - un cabinet de prévisions financières de premier plan en Egypte.

Entre 2013 et 2016, Dr. Farid a été Consultant externe en Capital-risque et Crédit-bail pour le compte du Groupe de la Banque Mondiale en Egypte, ainsi que Membre du Comité consultatif sur les marchés financiers mis en place par l'Autorité de Réglementation Financière (FRA). En outre, il a occupé les fonctions de Vice-président de l'EGX, de 2010 à 2011 et de Chargé de cours à temps partiel sur les Marchés financiers, la Finance internationale et les Produits financiers dérivés, à l'Université américaine du Caire (AUC) et à l'Académie Arabe pour la Science, la Technologie et le Transport Maritime (AASTMT).

Les réformes qu'il a engagées sont notamment : une refonte totale du cadre réglementaire et juridique de l'assurance en Egypte, le renforcement des marchés de capitaux et de l'inclusion financière grâce à la numérisation, ainsi que la facilitation de l'adoption des dernières avancées technologiques dans le domaine des technologies financières.

Dr. Farid est titulaire d'un Doctorat en Economie financière de Cardiff Metropolitan University – Royaume Uni, d'un Master en droit financier et commercial international du King's College London (KCL) – Royaume Uni, d'un Master en Finance quantitative de Bayes Business School - City, Université de Londres – Royaume Uni, d'un Master en Economie, Analyse de Projets, Finance et Investissement de l'Université de York – Royaume Uni, ainsi que d'un MBA de l'Académie Arabe des Sciences, de la Technologie et du Transport Maritime (AASTMT) d'Egypte. Il est également titulaire d'un diplôme en capital-risque obtenu auprès de UC Berkley, aux Etats Unis, d'un certificat en analyse de séries chronologiques obtenu auprès de Timberlakes, Université de Cambridge – Royaume Uni, ainsi que d'une licence en Commerce international et Economie, de Helwan University, en Egypte.



M. Kamel MARAMI

Administrateur

Président du Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération

Membre du Comité de la Souscription, Gestion des Risques et Gouvernance Informatique

Nationalité : Algérien

Circonscription : Algérie (Etat et Sociétés)

Date de fin du mandat actuel : 2027

Kamel MARAMI est actuellement Directeur des Assurances et membre de la Commission de supervision des assurances au Ministère des finances de l'Algérie.

Il est assureur agréé et titulaire du diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) d'Alger dans les domaines de l'économie et des finances. Il est aussi titulaire d'un diplôme de 3ème cycle spécialisé en assurances.

Tout au long de sa carrière, Monsieur MARAMI a participé à la mise en place de plusieurs dispositifs structurants en matière d'assurance en Algérie, notamment la mise en place d'un dispositif d'assurance crédit à l'exportation, d'un dispositif national d'assurance des effets de Catastrophes Naturelles (CAT.NAT) et d'un dispositif d'assurance TAKAFUL. Il siège, également, au Conseil National des Assurances et préside la commission des agréments.



M. Hafd Mohamed OMRAN

Administrateur

Président du Comité Finance et Investissements

Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance

Nationalité : Libyen

Circonscription : Libye, Mauritanie et Tunisie (Etats et compagnies)

Date de fin du mandat actuel : 2027

M. Hafd Mohamed OMRAN est titulaire d'une maîtrise en Science informatique de Coventry University, au Royaume Uni et d'un MBA délivré par Anglia Ruskin University, Londres, Royaume Uni. Il possède également une licence spécialisée en Analyse de Données, délivrée la Faculté de Comptabilité de Gharyan, en Libye.

M. OMRAN est actuellement Président du Conseil d'administration de Libya Insurance Company (LIC). Auparavant, il avait occupé des postes de haut niveau au Libyan Capacity Building Centre, à Malte et au Libya Trade Network (LTNet), en Libye. M. OMRAN a également exercé les fonctions de Directeur exécutif de DAR AL-KIBRA Construction Group, en Libye et celles de chef du département de la distribution et du marketing économique, dans le secteur économique de Gharyan, en Libye.



M. Abdeljalil EL HAFRE

Administrateur

Membre du Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération

Membre du Comité d'Audit

Nationalité : Marocaine

Circonscription : Maroc (Etat et sociétés)

Date de fin du mandat en cours : 2027

Abdeljalil El Hafre est Directeur Adjoint chargé du Pôle Secteur Financier à la Direction du Trésor et des Finances Extérieures au Ministère de l'Economie, Direction du Trésor et des Finances Extérieures du Maroc.

Fonctionnaire de l'Etat marocain depuis plusieurs années, Abdeljalil El Hafre a occupé les postes suivants au Ministère de l'Economie et des Finances, Direction du Trésor et des Finances Extérieures, Service des Comptes spéciaux du Trésor : Chef de service des Relations avec les pays de l'Union européenne, Chef du Service de la Communication, Chef du Service de l'Epargne institutionnelle dans la même direction.

En 2017, il est nommé chef de la Division des Assurances et de la Prévoyance sociale, toujours au Ministère de l'Economie et des Finances et dans la même direction.

Depuis mars 2025, il est Adjoint au Directeur chargé du Pôle Secteur Financier à la Direction du Trésor et des Finances Extérieures du Ministère de l'Economie et des Finances de son pays.

Abdeljalil El Hafre est ingénieur diplômé de l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II (1999). Il est titulaire d'un Certificat d'administrateur d'entreprise délivré par l'Institut marocain des administrateurs et a effectué plusieurs stages et formations dans des organismes financiers internationaux (Fonds monétaire international, Banque mondiale, Insurance Development Forum, Fonds monétaire arabe, JICA, ...)



Mme Delphine TRAORE

Administratrice

Présidente du Comité de la Souscription, Gestion des Risques et Gouvernance Informatique

Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance

Nationalité : Burkinabè

Circonscription : SanlamAllianz Africa Pty Limited

Date de fin du mandat en cours : 2027

Mme Delphine Traoré est la Directrice générale de SanlamAllianz General Insurance depuis septembre 2023, à la suite de la combinaison réussie des activités d'Allianz et de Sanlam sur le continent africain.

Avant cette nomination, elle était directrice générale d'Allianz Africa, de novembre 2021 à août 2023, tout en conservant ses fonctions antérieures de membre du Conseil d'administration et de Chef des Opérations, détenues depuis 2017.

C'est en 2005 qu'elle a rejoint le Groupe Allianz, dans la filiale canadienne d'Allianz Global Corporate & Specialty (AGCS). De 2012 à 2017, elle a été la directrice générale d'AGCS Africa en Afrique du Sud.

Titulaire du diplôme Chartered Property and Casualty Underwriter (CPCU) délivré par l'American Institute for Chartered Property Casualty Underwriters, Delphine a siégé consécutivement en tant que Vice-présidente, puis Présidente de l'Organisation des Assurances Africaines (OAA), et ensuite Présidente de l'Insurance Institute of South Africa. Elle est membre du Conseil d'administration de la Société Africaine de Réassurance (Africa Re), Présidente d'Allianz Insurance Company, Egypte, membre du conseil d'administration de Sanlam Maroc et de celui de SanlamAllianz Côte D'ivoire Assurances, ainsi qu'administratrice non-exécutive d'Alliance for a Green Revolution in Africa (AGRA) et d'Ivanhoe Mines.



M. Gilles FROMAGEOT

Administrateur

Membre du Comité Finance et Investissements

Membre du Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération

Nationalité : Française

Circonscription : AXA

Date de fin du mandat en cours : 2027

Gilles Fromageot est le Directeur général d'AXA Atlantic Africa depuis février 2025, supervisant le Maroc et les entités d'AXA situées en Afrique francophone.

Fort de plus de 25 ans d'expérience dans le secteur de l'assurance, il a rejoint le Groupe AXA en 2007, après avoir débuté sa carrière chez Mazars. Il a occupé des postes de direction en France et à l'international, dont celui de CFO d'AXA Global Direct et de CEO d'AXA Corée du Sud, – où il a piloté une importante transformation digitale – ainsi que de Regional Manager d'AXA XL en Asie, basé à Singapour, en charge de marchés-clés comme Hong Kong, le Japon et la Corée.

Il a également siégé aux Conseils d'Administration d'AXA Japan GI et d'AXA China, contribuant à renforcer la gouvernance régionale et à soutenir la stratégie du Groupe en Asie.

Gilles est Ingénieur diplômé de l'Université Polytechnique de Catalogne et titulaire d'un Executive MBA de l'IE Business School à Madrid. Il est reconnu pour son leadership agile et engagé, orienté transformation, croissance durable et excellence opérationnelle dans des contextes multiculturels complexes.



Mme Estelle TAGNONGOH TRAORE

Administratrice

Membre du Comité d'Audit

Membre du Comité Ressources Humaines et Rémunération

Nationalité : Ivoirienne

Circonscription : Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale Francophones
(Etat et sociétés)

Date de fin du mandat en cours : 2027

Mme Estelle TAGNONGOH TRAORE est une figure de proue du secteur de l'assurance africaine. Ancienne Administratrice suppléante au Conseil d'administration d'Africa Re, elle est actuellement Directrice générale de deux compagnies d'assurance du Groupe BCP-Maroc en Côte d'Ivoire, à savoir Assurance Atlantique Vie et Assurance Atlantique Non-Vie.

Ayant suivi un solide parcours universitaire, Mme Traoré est titulaire d'un Executive MBA du Centre des Hautes Études en Assurances (CHEA) de l'Université Paris-Dauphine, d'un Master en Audit, Fiscalité et Contrôle de gestion de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, d'un DESS en Gestion de Projet et d'une Maîtrise Professionnelle en Gestion et Organisation d'entreprise, obtenue auprès du prestigieux CESAG de Dakar.

Elle a débuté sa carrière en Côte d'Ivoire, en 2001, puis a travaillé au Sénégal et au Mali, avant de rejoindre l'Atlantic Financial Group (AFG) en 2007. Forte de son expertise et de son leadership, elle a pu rapidement gravir les échelons, occupant des postes de responsabilité croissante. Elle a été nommée Directrice générale adjointe du Groupement Togolais d'Assurances - Compagnie Africaine d'Assurance Vie (GTA C2A-Vie) à Lomé, au Togo, avant d'accéder aux fonctions de Directrice générale d'Atlantique Assurance Vie en Côte d'Ivoire, puis de Directrice générale d'Atlantique Assurance Vie et non Vie.

Grâce à sa vision stratégique et sa compréhension approfondie des défis auxquels le secteur est confronté, elle a pu transformer la structure, en lançant des initiatives innovantes et en mobilisant son équipe pour atteindre des objectifs ambitieux. Son engagement en faveur du développement du secteur de l'assurance en Côte d'Ivoire est largement reconnu, notamment à travers son appartenance au Bureau exécutif de l'Association des Sociétés d'assurances de Côte d'Ivoire (ASA-CI).

En reconnaissance de ses contributions, elle a été nommée Chevalier de l'Ordre du Mérite ivoirien le 10 juillet 2023, une distinction qui lui a été remise par le Ministre de l'Economie et des Finances, au nom du Président de la République de Côte d'Ivoire et du Grand Chancelier.

Le leadership incontestable de Mme TRAORE se manifeste également à travers son engagement actif dans une association caritative et son attachement au bien-être de l'enfant.



M. Edwyn O'NEILL

Administrateur
Membre du Comité d'audit
Membre du Comité de la Souscription,
Gestion des Risques et Gouvernance Informatique

Nationalité : Sud-Africaine

Circonscription : FAIRFAX

Date d'expiration du mandat en cours : 2027

Edwyn est un chef d'entreprise chevronné et un expert-comptable agréé. Après avoir occupé des postes de direction pendant 30 ans dans le secteur des services financiers dans plusieurs domaines, notamment l'audit, la banque et l'assurance partout sur le continent, Edwyn a pris sa retraite en tant que directeur général du groupe Bryte Africa en 2023, après 12 ans à la tête de l'une des plus anciennes compagnies d'assurance d'Afrique du Sud.

Sous la direction d'Edwyn, l'entreprise a mis l'accent sur l'autonomisation et l'engagement des employés, l'excellence du service à la clientèle à chaque point de contact et les partenariats engagés sur toute la chaîne de valeur de l'entreprise.

A Bryte, Edwyn a joué un rôle déterminant dans la croissance des activités d'assurance en Afrique australe. En particulier, il a aidé l'entreprise à franchir plusieurs étapes importantes depuis qu'il y est arrivé en 2012. Au fil des ans, Edwyn a mis en place toute une série de mesures visant à améliorer l'efficacité opérationnelle afin de renforcer la résilience de l'entreprise, de stimuler l'innovation et d'accélérer la croissance des activités grâce à de multiples canaux de distribution, tout en différenciant les activités de Bryte et en intégrant son approche partenariale fondée sur une culture d'entreprise bienveillante et performante.

Edwyn est président du groupe Bryte Africa. Il préside également Bryte Risk Services Botswana et AFGRI Group Holdings et est administrateur non exécutif d'Eagle Insurance Company Mauritius.



Dr. Jacques DJOFACK

Administrateur

Membre du Comité Finance et Investissements

Membre du Comité de la Souscription, Gestion des Risques et Gouvernance Informatique

Nationalité : Française

Circonscription : Banque Africaine de Développement (BAD)

Date de fin du mandat actuel : 2027

Dr. Jacques DJOFACK est en service à la Banque africaine de Développement en tant que Directeur de la Gestion financière, depuis mai 2021. A ce poste, il assure la direction stratégique et la vision en matière de risques financiers, de gestion de l'actif et du passif et des risques liés à la trésorerie du Groupe de la Banque africaine de développement. Il est également Vice-président du Comité de gestion du Risque de crédit de la Banque. Auparavant, il a travaillé comme Conseiller du Vice-président chargé des Finances. Il était également membre du Conseil d'administration d'Advans Banque Congo, représentant la Banque africaine de Développement.

Dr. Jacques DJOFACK est entré au service de la Banque africaine de Développement en 2011, en tant que Directeur des Risques financiers. Il a contribué à la promulgation de politiques de gestion financière et de gestion des risques, tout en jouant un rôle déterminant dans l'élaboration de plusieurs documents stratégiques du Conseil, relatifs à la capacité financière de la Banque, notamment ceux portant sur les Perspectives financières à moyen terme de la Banque et le Cadre de viabilité financière à long terme de la Banque.

Avant de rejoindre la Banque africaine de Développement, M. Jacques DJOFACK a acquis une vaste expérience dans le domaine du financement des entreprises et de la gestion des risques, auprès d'organisations internationales telles que Shelter Afrique, à Nairobi (Kenya), une institution de financement du développement du logement, au sein de laquelle il était le Chef du Département de la Gestion des Risques. Il a également occupé divers postes à responsabilité dans le domaine de la gestion des risques et des projets en France, au sein de la Société Générale Corporate & Investment Banking, de Total et d'autres sociétés de conseil.

Il est titulaire d'un doctorat en génie civil de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées à Paris (France) et d'un Executive MBA de l'Université Concordia, au Canada.



M. Olusegun Ayo OMOSEHIN

Administrateur

Membre du Comité Finance et Investissements

Membre du Comité de la Souscription, Gestion des Risques et Gouvernance Informatique

Nationalité : Nigérian

Circonscription : Nigeria (Etat et Sociétés)

Date de fin du mandat actuel : 2027

M. OMOSEHIN est un professionnel pluridisciplinaire, qui possède plus de trois décennies d'expérience pratique dans les domaines de la planification stratégique, de la gestion des risques, de la restructuration organisationnelle et de la gestion des performances dans le secteur de l'assurance.

Il occupe actuellement les fonctions de Commissaire aux Assurances/Premier Responsable, de la Commission nationale des Assurances du Nigeria. Avant sa nomination en avril 2024, il était le Président de l'Association des Assureurs nigériens, l'association faîtière de toutes les compagnies d'assurance et de réassurance au Nigeria, en même temps que Directeur général et Premier Responsable de Old Mutual Nigeria Life Assurance Company Limited, la filiale nigérienne de Old Mutual Group, South Africa.

Il est membre de l'Institut d'assurance agréé du Nigeria (FIIN), et membre de l'Institut des Directeurs (FIoD).

M. OMOSEHIN est titulaire d'un M.Sc. en Economie de l'Université de Lagos, au Nigeria, d'un Master en Droit international et d'un diplôme en Diplomatie (MILD), ainsi que d'une licence en Sciences politiques. Il a également suivi l'Oxford Advanced Management and Leadership Programme, au Said Business School, Université d'Oxford, Royaume Uni et un ancien élève de Lagos Business School, Pan African University.

Il a été le Directeur général/Premier responsable de Mutual Benefits Assurance Plc (une compagnie d'assurance cotée en bourse au Nigeria), de 2010 to 2019, ainsi que Directeur général/Premier responsable de AIICO General Insurance Company Limited, (alors le bras d'assurance générale d'AIICO Insurance Plc, Nigeria). En outre, il a été le Directeur général/Premier responsable d'Admiral Insurance Company Limited (Nigeria) entre 2003 et 2007.



Dr Yared MOLA

Administrateur

Membre du Comité d'Audit

Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance

Nationalité : Ethiopien

Circonscription : Afrique de l'Ouest anglophone (Sociétés et 4 Etats), et
Afrique de l'Est & Afrique Australe (Sociétés)

Date de fin du mandat en cours : 2027

Dr Yared MOLA est un cadre éminent du secteur de l'assurance, comptant à son actif plus de trois décennies d'expérience à des postes de direction dans les domaines de l'assurance et de la réassurance, tant en Ethiopie qu'à l'international. Reconnu pour son expertise en matière de leadership stratégique, de gestion du risque et de développement de marché, M. Yared a joué un rôle déterminant dans l'évolution du paysage de l'assurance en Ethiopie.

Au cours des 12 dernières années, il a occupé le poste de Directeur général de Nyala Insurance S.C., l'une des compagnies d'assurance de premier rang en Ethiopie. Sous sa direction visionnaire, Nyala est devenue l'une des compagnies d'assurance du pays les plus rentables et les plus ouvertes aux besoins du client, reconnue pour sa solidité financière, ses produits innovants et ses services de haute qualité. La carrière de M. Yared comprend également un épisode international, au cours duquel il a servi comme consultant en gestion de risques aux Etats Unis.

Sur le plan académique, il est titulaire d'une licence de l'Université d'Addis-Ababa, d'une maîtrise de l'Université de Greenwich, au Royaume Uni, ainsi que d'un doctorat en Administration des Affaires, obtenu à l'Ecole de Commerce de Paris.

En tant que Président de l'Association des Assureurs éthiopiens, Yared Mola est un ardent défenseur de la transformation du secteur. Son leadership met l'accent sur l'approfondissement de la pénétration de l'assurance, la meilleure sensibilisation du public sur la valeur de l'assurance et le fait de favoriser le développement global de ce secteur en Ethiopie. Il travaille en étroite collaboration avec les régulateurs, les différentes parties concernées, ainsi que les partenaires internationaux, afin de positionner l'assurance en tant que pilier de la résilience économique et de la croissance inclusive.

C'est en reconnaissance de son leadership exemplaire et de son impact sur le secteur, que M. Yared s'était vu attribuer en 2019 le prix du Directeur Général de l'Année dans le secteur de l'Assurance, par l'Organisation des Assurances Africaines (OAA).

Dirigeant à la fois visionnaire et pragmatique, Yared Mola continue à mener l'industrie de l'assurance en Ethiopie vers un avenir de croissance, de confiance et d'innovation, tout en contribuant de manière significative à l'avancement de ce secteur dans toute l'Afrique.



Alhaj Dr. Kaddunabbi Ibrahim LUBEGA

Administrateur

Membre du Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération

Membre du Comité de la Souscription, Gestion des Risques et Gouvernance Informatique

Nationalité : Ougandaise

Circonscription : Afrique de l'Est, Afrique Australe et Soudan (12 Etats)

Date de fin du mandat en cours : 2027

Alhaj Dr. Kaddunabbi Ibrahim Lubega est un éminent dirigeant du secteur financier, qui occupe actuellement les fonctions de Directeur général de l'Autorité de réglementation des Assurances en Ouganda (IRA), l'organisme officiel chargé de réglementer et de superviser l'industrie de l'assurance en Ouganda. Disposant d'une trentaine d'années d'expérience pratique dans les opérations financières, la souscription la réglementation et la supervision, il a une passion pour la bonne gouvernance, l'élaboration de politiques, la fixation de normes et le renforcement de capacités. Il est largement reconnu pour son leadership stratégique visant à assurer l'excellence réglementaire, renforcer la stabilité du secteur financier et favoriser la croissance durable du secteur de l'industrie en Ouganda.

En tant que DG de l'IRA, Dr. Lubega définit l'orientation stratégique en vue du renforcement des cadres réglementaires et de la stabilité du marché, tout en s'attachant à favoriser le développement d'un secteur de l'assurance robuste, inclusif et résilient. Sous sa direction, l'Autorité a renforcé les normes de supervision et encouragé l'innovation au sein de l'écosystème des assurances.

Dr. Lubega est reconnu comme étant un ardent défenseur de l'innovation, de la saine gestion des risques et de la bonne gouvernance institutionnelle au sein de l'écosystème des assurances. Il s'est employé activement à promouvoir la collaboration avec les organes régionaux et mondiaux de réglementation et a apporté sa contribution au dialogue politique sur la supervision de l'assurance et le développement du secteur financier, notamment dans le cadre des activités engagées avec l'Association internationale des Superviseurs d'Assurance et l'Organisation des Assurances Africaines.

Universitaire et praticien accompli, Dr. Lubega est titulaire d'un Doctorat en Administration des Affaires (DBA) et de qualifications professionnelles en assurance et services financiers, en tant que membre et professionnel certifié de l'Institut Australien et Néo-Zélandais d'Assurance et Finance (ANZIIF). Son travail reflète un engagement ferme en faveur d'une réglementation fondée sur des données factuelles, ainsi que l'inclusion et l'intégration de l'assurance en tant que pilier essentiel de la résilience économique nationale.

Alhaj Dr Kaddunabbi est le président de l'Association des Superviseurs d'assurance d'Afrique de l'Est (EAISA) et a également été le président de l'Organisation des Assurances Africaines (OAA), de 2017 à 2018.

Avant d'assumer ses responsabilités actuelles, Alhaj Kaddunabbi était un législateur au Parlement de la République d'Ouganda pendant 10 ans, où il a présidé le Comité parlementaire chargé de l'Economie Nationale et le Conseil d'administration du Régime de Pension. D'autre part, il a été un membre exécutif de l'Union parlementaire de l'Organisation de la Conférence islamique. Au cours de son mandat de 10 ans au Parlement, Alhaj Kaddunabbi a participé étroitement aux sessions d'examen des programmes gouvernementaux et de toutes les questions relatives à l'économie nationale et à la finance, ainsi qu'au suivi de l'état de l'économie nationale.



M. James WAMBUGU

Administrateur Indépendant
Président du Comité d'audit
Membre du Comité Finance et Investissements

Date d'expiration du mandat en cours : juin 2027

M. James WAMBUGU est un professionnel chevronné dans les domaines de la gestion des risques, de l'innovation, des soins de santé, de l'audit, de la structuration des transactions et du soutien.

Il a été directeur général du groupe à UAP Old Mutual, chargé des activités en Afrique de l'Est. James a été recruté à UAP en 2003. Avant de devenir directeur général du Groupe en 2010, il a participé au développement des systèmes de gestion de la qualité et des activités d'UAP, à l'expansion de ses activités, à l'élaboration et à la mise en œuvre de sa stratégie ainsi qu'au développement de la marque. En outre, il a supervisé une période d'innovation et de croissance rapide et significative chez UAP jusqu'en 2015, date à laquelle il a pris les fonctions de directeur général du Groupe (assurance générale).

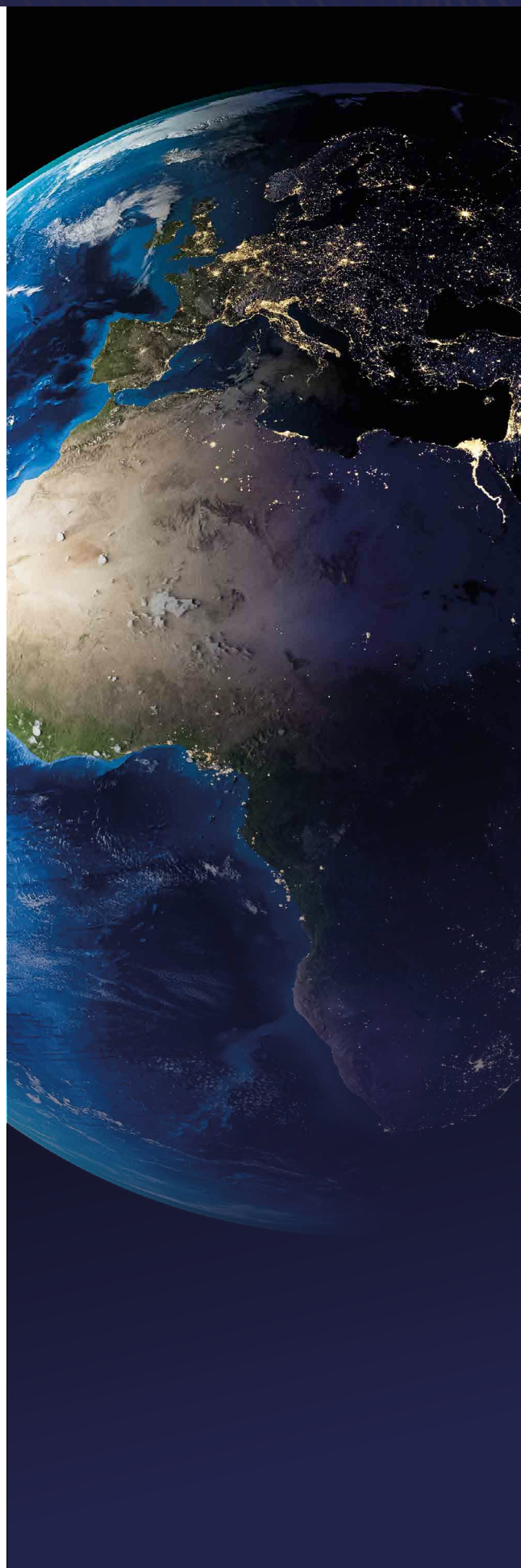
Après avoir quitté UAP Old Mutual en 2018, James a cofondé Solvit Limited, une plateforme numérique dédiée à l'inspection, à l'évaluation et à l'expertise des véhicules à moteur à des fins d'assurance. Solvit a permis aux compagnies d'assurance de numériser l'expérience client et d'atténuer la fraude dans le domaine de l'assurance. En 2019, James a été nommé président d'un groupe d'experts sur la réforme de la santé au Kenya, groupe qui a élaboré le modèle de couverture médicale universelle en place au Kenya actuellement. James est également enseignant à la Strathmore University Business School de Nairobi et directeur académique du programme de gestion avancée de la Business School. Il a siégé ou siège à plusieurs conseils d'administration dans les domaines de la santé, de l'assurance et des services financiers.

Avant ses fonctions et responsabilités citées plus haut, James a travaillé pour PricewaterhouseCoopers (PWC) au Kenya et au Royaume-Uni, à Lonrho Africa Plc et à African Lakes Corporation Plc.

James est titulaire d'un MBA (master en administration des affaires, option Finance) et d'une licence en commerce (comptabilité) de l'université de Nairobi. James est également titulaire d'un diplôme en gestion des risques de l'Institute of Risk Management (Royaume-Uni) et d'un diplôme du programme de gestion avancée (AMP) de la Strathmore University Business School et de l'IESE Business School (Barcelone, Espagne). Il est expert-comptable agréé et membre de l'Institute of Certified Public Accountants of Kenya (ICPAK) et de l'Institute of Risk Management (IRM) au Royaume-Uni.

Administrateurs suppléants

M. Oussama BENAMIROUCHE
M. Milad M. QASHOUTA
M. Sandeep JAIN
Mme Safaa TALBI
M. Netsanet LEMESSA
M. Etienne RAMBA
Dr Baghayo SAQWARE
M. Jean CLOUTIER
M. Abdelhahi EL OMARI
M. Oye HASSAN-ODUKALE
M. Ahmed Abdelsalam ABDELAZIZ
M. Tobias SUEK



DIRECTION GENERALE



Dr. Corneille KAREKEZI

Directeur Général du Groupe / CEO

Dr. Corneille KAREKEZI a d'abord siégé au Conseil d'Administration du Groupe Africa Re pendant deux ans (2003 – 2005), avant d'intégrer cette institution à plein temps en 2009 en qualité de Directeur Général Adjoint / Chef des Opérations pendant deux ans (2009 – 2011). Il a ensuite été promu à son poste actuel de Directeur Général du Groupe / CEO.

Avant de rejoindre le secteur de la réassurance, il a débuté sa carrière dans l'assurance directe, où il a occupé des postes de direction dans tous les départements clés au sein de grandes compagnies d'assurance au Burundi et au Rwanda, évolution qui a culminé à sa nomination au poste de Directeur Général de la SONARWA, alors principal assureur du Rwanda.

Dr KAREKEZI est titulaire d'une Licence en Économie (Burundi), d'un Master en Management (Burundi), de Diplômes de Troisième Cycle en Gestion des Entreprises (Royaume-Uni), d'un Doctorat Honoris Causa en Gestion des Entreprises (Royaume-Uni) ainsi que d'un Doctorat Obtenu en Gestion des Entreprises (France & Israël).

Il parle couramment l'anglais, le français et le swahili, et maîtrise également d'autres langues africaines.

Depuis 1996, il contribue de manière significative au développement des secteurs de l'assurance et de la réassurance en Afrique, par son leadership dans des initiatives nationales, régionales et continentales. Il intervient régulièrement comme conférencier international sur le développement de l'assurance, la réduction du déficit de protection assurantielle, la gestion des risques, l'InsurTech, le développement économique et le leadership.

Dr KAREKEZI a exercé les fonctions de président et de membre d'organes directeurs de grandes institutions financières et de fondations en Afrique et dans le monde. Il est actuellement Président du Conseil d'Administration d'Africa Re South Africa Ltd. (Afrique du Sud) et d'Africa Retakaful Company Ltd. (Égypte) ; il est aussi Membre du Comité Exécutif de l'Organisation des Assurances Africaines (OAA), Président de la Fondation de l'OAA, Président du Conseil de Gouvernance de l'Alliance des Institutions Financières Multilatérales Africaines (AAMFI), Membre du Conseil Exécutif de l'International Insurance Society (IIS), et Membre du Comité de Pilotage de l'Insurance Development Fund (IDF).



M. Ephraim Kiiza BICHETERO

Directeur Général Adjoint / Chef des Opérations, Africa Re

M. Ephraim Kiiza Bichetero est un cadre professionnel chevronné du secteur de l'assurance et de la réassurance, possédant une trentaine d'années d'expérience dans des fonctions de direction liées à la souscription, aux opérations techniques et à la gestion d'entreprises.

Il a débuté sa carrière en novembre 1994, en tant que Souscripteur stagiaire à Pan World Insurance Uganda, puis a gravi les échelons jusqu'à devenir le responsable du département de la réassurance. Il a par la suite occupé des postes de direction technique et de gestion à Goldstar Insurance Uganda et à United Assurance Ltd (à présent UAP Old Mutual General Insurance Uganda Ltd), supervisant les activités liées à la souscription, à la réassurance et aux sinistres.

M. Bichetero a rejoint Africa Re en 2004, en qualité de Souscripteur au bureau régional de Nairobi. Il a gravi les échelons hiérarchiques, occupant successivement plusieurs postes de direction, notamment Sous-directeur des Opérations Techniques, Directeur régional adjoint, Directeur régional par intérim en 2017, puis Directeur régional en 2018.

M. BICHETERO a été nommé Directeur général adjoint / Chef des Opérations (Elu) d'Africa Re le 1er juillet 2024 et il est devenu le titulaire de plein droit de ce poste à partir du 1er juillet 2025.

L'intéressé possède une licence en Lettres de l'Université Makerere, un Executive MBA de United States International University–Africa, ainsi qu'un Associate Diploma du Chartered Insurance Institute de Londres ((ACII).

M. BITECHETERO a siégé au sein de conseils d'administration et/ou de comités de conseils d'administration de diverses organisations internationales, notamment de l'ATIDI (African Trade & Investment Development Insurance), de Shelter Afrique, de l'Organisation of Eastern and Southern Africa Insurers (OESAI), ainsi que de l'Insurance Training and Education Trust (Kenya). En outre, il a contribué aux travaux de nombreux comités techniques du secteur de l'assurance en Afrique.

DIRECTEURS CENTRAUX



Mlle Yvonne PALM

Directrice, Gestion des Risques et Conformité

Mlle Yvonne PALM est entrée au service d'Africa Re en qualité de Directrice de la Gestion des Risques, de la Conformité et des Services Actuariels le 27 novembre 2019.

Avant de rejoindre Africa Re, elle était Actuaire Principale à Travelers Syndicate Management à Londres, poste dans le cadre duquel elle supervisait les réserves, les provisions techniques, la planification des activités et la présentation des résultats aux autorités de contrôle et à la Direction.

Elle a débuté sa carrière à Ernst & Young aux Etats-Unis, en qualité d'actuaire principale pour des clients multinationaux, y compris des (ré)assureurs, des captives et des sociétés qui auto-assurent leur exposition. Elle a par la suite occupé des postes importants dans l'actuariat à Markel International et ACE European Group à Londres (Royaume-Uni). Son expérience professionnelle s'est nourrie aux Etats-Unis, en Europe et en Amérique Latine, ainsi qu'en Afrique, au Moyen-Orient et dans la région australasienne grâce à la plateforme Lloyd's.

Mlle Yvonne PALM est membre de la Casualty Actuarial Society (Etas-Unis) et de l'Institute and Faculty of Actuaries (Royaume-Uni). Elle est titulaire d'un Bachelor of Arts Degree obtenu à Grinnell College (Etats-Unis), diplôme obtenu avec la distinction Phi Beta Kappa en Mathématiques et en Economie.



M. Guy B. FOKOU

Secrétaire de Société et
Directeur, Ressources Humaines

Nommé Secrétaire de Société à Africa Re en janvier 2024, M. Guy B. FOKOU cumule actuellement ces fonctions avec celles de Directeur des Ressources Humaines.

Avec plus de deux décennies d'expérience polyvalente à des postes de direction dans divers secteurs (Assurance/Réassurance, Pétrole et Gaz, Affaires humanitaires, Communication, Logistique), à la tête d'équipes diverses et dans un environnement d'entreprise vaste, matriciel et complexe, M. Fokou a débuté sa carrière professionnelle en tant que stagiaire en gestion des Ressources humaines à Bolloré Cameroun (devenu « Africa Global Logistics »). Il a ensuite rejoint Multiprint Sérigraphie (un groupe d'entreprises de premier plan dans le domaine de l'impression et de la communication au Cameroun) en tant que responsable des Ressources humaines et du Service juridique, avant d'accéder finalement au poste de Directeur des Ressources Humaines du groupe.

Arrivé à Africa Re en 2014 en tant que Sous-Directeur des Ressources humaines et de l'Administration, c'est en 2019 que M. FOKOU a été nommé au poste de Directeur des Ressources Humaines. Ses fonctions se sont élargies lorsqu'il a servi en qualité de Directeur de l'Administration et des Services Généraux par intérim, de mai 2022 à juin 2024.

Avant de rejoindre Africa Re, M. FOKOU était Directeur des Ressources Humaines et de l'Administration/Secrétaire de Société à Total Energies Cameroun, où il était responsable des Ressources humaines, des Affaires juridiques et de l'Assurance, ainsi que des Services Généraux.

Au cours de sa carrière, M. FOKOU a eu à occuper plusieurs postes clés, notamment ceux de Sous-Directeur des Ressources Humaines à Ecobank Cameroun, Conseiller Régional en RH & Développement Organisationnel du Bureau Régional pour l'Afrique Centrale et de l'Ouest de SOS Villages d'Enfants (Yaoundé), supervisant 13 pays de la Région, ainsi que Directeur des Ressources Humaines du Groupe ACTIVA (Assurance) au Cameroun.

Il est titulaire d'un MBA obtenu à l'African Leadership University, School of Business (ALUSB) de Kigali, au Rwanda, d'un Master Professionnel en Gestion des Ressources Humaines de l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC) de Douala, au Cameroun, ainsi que d'une Maîtrise en Droit des Affaires de l'Université de Douala.



M. Mesfin Abebe DAMTEW

Directeur, Opérations Centrales & Risques Spéciaux

M. Mesfin Abebe DAMTEW a commencé sa carrière professionnelle en tant que qu'ingénieur concepteur au sein de ce qui était alors appelé Engineering Design & Tool Enterprise en Ethiopie, avant de rejoindre le secteur de l'assurance. En 1995, il a rejoint Ethiopia Insurance Corporation (EIC) en tant qu'Inspecteur Incendie et Ingénierie, un poste dans lequel il a mené des missions d'évaluation à priori et à postériori de risques, avant d'être promu en 2003 au poste de Superviseur principal dans le Département des Affaires maritimes et Aviation. Entre 2008 et 2013, il a occupé diverses fonctions au sein de la même Société, à savoir Directeur adjoint de la principale succursale, Directeur de District et Directeur général adjoint pour l'Assurance générale, avant de rejoindre Africa Re en septembre 2013 en tant qu'ingénieur souscripteur au Bureau régional de Nairobi.

Après avoir exercé pendant 11 ans diverses fonctions au Bureau régional d'Africa Re à Nairobi, M. Mesfin a accédé au poste de Sous-directeur, Souscription et Marketing, le 1er août 2021. Il a été un membre actif de l'Association des Réassureurs du Kenya (AKR) et en a présidé le comité technique pendant un an (de 2023 à 2024).

M. Mesfin est diplômé de l'Université d'Addis-Abeba, où il a obtenu une Licence en Génie mécanique et il est titulaire d'un Master of Business Administration (MBA) de l'USIU (l'Université internationale des Etats Unis) en Afrique, à Nairobi, au Kenya. Par ailleurs, il a suivi un certain nombre de stages de courte durée en assurance auprès d'une variété d'institutions.

D'autre part, il a participé à de nombreux séminaires, sur place et à l'étranger, animant à diverses occasions des formations sur les enquêtes de risque, les risques dommages aux biens, ainsi que la souscription en assurance technique et maritime.



Jean-Paul TANKEU

Directeur de l'Audit Interne

M. Jean-Paul TANKEU est un cadre chevronné du secteur des finances. Il possède 30 ans d'expérience en gestion financière, audit et comptabilité, avec une expertise particulière en ce qui concerne les normes IFRS, le reporting financier, la gestion de trésorerie et la stratégie financière. Il a des antécédents avérés en ce qui concerne le pilotage d'activités de transformation financière et de numérisation, ainsi que la mise en œuvre de mesures visant à garantir la conformité de l'ensemble des opérations financières. Maîtrisant aussi bien l'anglais que le français, il apporte à ce poste sa capacité à évoluer avec aisance dans les environnements multiculturels et d'une grande diversité qui caractérisent le continent africain.

M. TANKEU est entré à Africa Re en juin 2010 en tant que Sous-directeur, Finances et Administration, au Bureau régional de Casablanca où il a servi de juillet 2010 à juillet 2014, avant de rejoindre le Bureau régional de Nairobi où il a exercé les mêmes fonctions, de juillet 2014 à juin 2025.

Avant de rejoindre Africa Re, il a été Directeur des Services financiers et informatiques du Groupe de la Société Financière Africaine (Cameroun, Gabon et Afrique de l'Ouest), Directeur financier de Colgate Palmolive (Cameroun et Gabon), Directeur adjoint de l'Audit, à PriceWaterhouseCoopers (Cameroun), et Assistant d'Audit, Senior et Superviseur, Ernst & Young (Guinée Conakry et Cameroun).

C'est le 2 mai 2025 que M. TANKEU a été nommé au poste de Directeur de l'Audit Interne.

Il est titulaire d'une licence en Administration des Affaires de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, au Canada et d'un diplôme d'études supérieures en Gestion appliquée de McGill University, à Montréal, au Canada.

Il a été désigné Meilleur Employé de la Société Africaine de Réassurance en 2024.



Mr Joseph GOMBE

Directeur, Finance et Comptabilité

M. Joseph Gombe est un professionnel des Finances et de l'Audit rompu à la tâche, possédant plus de 28 ans d'expérience dans les domaines de la réassurance, du conseil et de l'aviation. C'est le 1er septembre 2025 qu'il a été nommé au poste de Directeur Financier et Comptable d'Africa Re.

Auparavant, il a occupé des postes de responsabilité au sein d'Africa Re même, de Deloitte et de Kenya Airways, ce qui lui a permis d'acquérir une grande expertise en gestion financière, en surveillance des risques, en audit interne et externe, ainsi qu'en gouvernance d'entreprise. Par ailleurs, il a eu à jouer un rôle clé dans la conduite de projets institutionnels majeurs, notamment la mise en œuvre réussie d'Oracle ERP et celle du système de Réassurance SICS, l'adoption de l'IFRS 17 et la mise en place de solutions technologiques pour l'audit qui ont permis de renforcer l'efficacité et la responsabilité au sein de la Société.

M. Gombe est titulaire d'une licence en Levés topographiques et d'un MBA de l'Université de Nairobi. C'est un Expert-comptable certifié du Kenya, un Auditeur interne certifié et un Auditeur certifié en Systèmes d'information. Il dispose également de certifications en Sciences des données et en Leadership, délivrées par des institutions internationales de premier plan.



M. Chris SAIGBE

Directeur, Opérations Vie

M. Chris SAIGBE a travaillé comme spécialiste de l'assurance vie au Nigeria pendant plusieurs années avant d'intégrer la Société Africaine de Réassurance (Africa Re), en janvier 2009. Il compte plus de 30 ans d'expérience dans la gestion de l'assurance vie et la réassurance vie. Il est titulaire d'un Bachelor of Science in Economics, de l'Université Obafemi Awolowo, et d'un Master's degree in Economics, obtenu à l'Université de Lagos, (Nigeria). M. Chris SAIGBE est également titulaire d'un Master of Business Administration délivré par la Moi University de Nairobi, au Kenya. Il est membre associé du Chartered Insurance Institute of Nigeria (CIIN) et Planificateur financier agréé. Grâce à sa très grande expérience en assurance vie et en réassurance vie, il peut montrer la voie à l'équipe vie d'Africa Re, pour lui permettre de souscrire des traités vie appropriés et de satisfaire les attentes des clients.



M. Roger BONG BEKONDO

Directeur de la Communication et des Affaires Publiques

M. Roger BONG BEKONDO est un professionnel chevronné, qui possède une riche expérience nationale et internationale. Il est traducteur-interprète de formation (Masters en Interprétation -1995- et Masters en Traduction -1990) et est titulaire d'un Executive MBA (2008) obtenu auprès de l'institut de gestion dénommé East and Southern African Management Institute (ESAMI), à Arusha, en Tanzanie. Sa carrière internationale (Africa Re, Lagos, Nigeria, depuis 2008 et Tribunal pénal international des Nations Unies pour le Rwanda -TPIR- de 2004 à 2008) a été précédée d'un parcours solide au sein de son pays d'origine, le Cameroun, où il a servi à la Présidence de la République, de 1996 à 2004 et au Ministère des Finances, de 1991 à 1996.

Le 1er juillet 2024, il a été nommé Directeur de la Communication et des Affaires publiques à la Société africaine de Réassurance (Africa Re). Sa principale mission au sein du Groupe Africa Re consiste à superviser le département de la Communication et des Affaires publique ; il est responsable de la communication d'entreprise, des relations avec les pays hôtes, des services de protocole, des affaires consulaires et de visas, de la logistique de voyage, des services linguistiques, ainsi que de la gestion des archives, des questions liées à la responsabilité sociale d'entreprise (CSR), etc.



M. Alain ZONGO

Directeur, Trésorerie et Investissements

M. Alain ZONGO est un spécialiste des investissements, possédant plus d'une vingtaine d'années d'expérience dans le secteur financier. Reconnu pour ses qualités de leader, il a occupé des postes clés au sein de plusieurs établissements bancaires de renom, notamment Ecobank. Avant d'occuper son poste actuel, il a été Sous-directeur de la Trésorerie et des Investissements.

Titulaire d'une licence en Physique et Chimie de l'Université de Ouagadougou et d'une licence en Génie mécanique, M. ZONGO a débuté sa carrière à Air Afrique. Il a ensuite élargi ses compétences en gestion financière en obtenant tour à tour une licence en gestion d'entreprise à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, une maîtrise en Banque et Finance au CESAG de Dakar, ainsi qu'un MBA de Roehampton University (au Royaume Uni). Il est également titulaire de certifications en Trésorerie, en Placements et en Gestion ALM de l'INSEAD et de l'Université de New York.



M. Oluseye OLAKANMI

Directeur du Cabinet et de la Stratégie

Depuis son entrée à Africa Re en 2011, par le biais du Programme des Jeunes Professionnels, M. Oluseye OLAKANMI a occupé plusieurs postes dans divers secteurs, assumant progressivement des responsabilités croissantes : Agent, Gestionnaire, Gestionnaire principal, Sous-directeur et à présent Directeur, au sein de la Société. Il a été le premier cadre chargé du Bureau de la Gestion de la Stratégie, ayant la responsabilité d'apporter un appui à la Direction Exécutive dans le cadre de la formulation et de l'exécution de la Stratégie d'entreprise. IL est titulaire d'une licence obtenue avec mention à l'Université d'Ibadan (Nigeria) et d'un Master in Business Administration de l'Université de Cape Town (Afrique du Sud). Il a reçu plusieurs distinctions pour ses résultats académiques et ses certifications professionnelles pertinentes. Le 1er juillet 2024, il a été nommé Directeur du Cabinet et de la Stratégie, pour la supervision du Bureau de la Direction Exécutive. Il assumera à ce titre la responsabilité de la gestion de la stratégie, de l'appui exécutif, de la gestion des cycles, de l'excellence opérationnelle, de la collaboration interne, des rapports de projet, ainsi que toute autre tâche ou mission spéciale pouvant s'avérer nécessaire.



Dr Kantam NAGOU

Directeur des Services Généraux

Dr Kantam Nagou possède plus de deux décennies d'expérience progressive et variée au sein d'institutions financières internationales.

En septembre 2003, il est entré à la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en tant que Responsable des Systèmes d'Information, au siège de la Banque sis à Dakar, au Sénégal. Il était notamment chargé de superviser les Services de technologie de l'Information pour le compte de l'Institution du Fonds de pension de l'Union monétaire ouest-africaine (CRRAE-UMOA).

Ayant rejoint Africa Re en 2009, il a travaillé dans différentes fonctions avant d'accéder au poste de Directeur des Services Généraux. Il a été nommé Sous-directeur chargé de la Gestion des projets et de la Sécurité des informations en août 2021, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination en qualité de Directeur des Services Généraux en 2024.

Dr. Kantam Nagou est titulaire d'un Doctorat en Ingénierie (D.Eng.) de la George Washington University (USA), avec spécialisation en Analyse de Cybersécurité, d'un Executive MBA Degree en Gestion d'entreprise (Entrepreneuriat) de la Faculté d'Economie et de Gestion de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal), ainsi que d'une Maîtrise en Systèmes d'Information et Télécommunications de l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal).

Par ailleurs, il est titulaire de plusieurs certifications en matière de défense de cybersécurité et de leadership, notamment celles dénommées comme suit : Information Systems Security Professional (CISSP), Certified Ethical Hacker (CEH), Certified Chief Information Security Officer (CCISO), Certified in Risk and Information Systems Control (CRISC) et Certified Information Security Manager (CISM). Ces qualifications lui confèrent l'expertise nécessaire pour mener à bien les objectifs stratégiques en matière de cybersécurité, en maintenant un niveau de risque acceptable.

Dr. Kantam Nagou parle couramment l'Anglais, le Français et diverses langues africaines.

DIRECTEURS REGIONAUX, DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE FILIALES ET REPRÉSENTANT LOCAL



Mme Temitope AKINOWA

Directrice Régionale, Bureau de Lagos

Mme Temitope AKINOWA a débuté sa carrière en 2000, au sein de Lasaco Assurance Company, en tant que cadre marketing. En mai 2000, elle a rejoint Cornerstone Insurance Plc, où elle a été affectée au service Souscription et Développement commercial. Employée en tant que stagiaire diplômée, elle a gravi les divers échelons pour accéder, en 2004, au poste de Chef de l'Unité Pétrole et Gaz qu'elle occupera jusqu'en 2008.

Mme Temitope AKINOWA a intégré les effectifs d'Africa Re en qualité de Souscriptrice Adjointe en 2008, et y a gravi les échelons pour devenir Sous-Directrice Souscription et Marketing en 2018. Par la suite, en mars 2020, elle est nommée Directrice Régionale du Bureau de Lagos à titre intérimaire, avant d'être confirmée à ce poste en avril 2021.

Elle est titulaire d'un diplôme en assurance délivré par le Polytechnic d'Ibadan (Nigeria), et d'un Master's en Gestion d'entreprise, obtenu à l'Université Abubakar Tafawa Balewa de Bauchi (Nigeria). Elle est membre du Chartered Insurance Institute of Nigeria.

Forte de plus de 23 ans d'expérience dans le domaine de l'assurance et de la réassurance, elle a participé à de nombreux séminaires à l'étranger et sur le plan local et a présenté de nombreux articles portant sur l'assurance, localement et à l'international.



M. Mohamed Larbi NALI

Directeur Régional, Bureau de Casablanca

M. Mohamed Larbi NALI a rejoint Africa Re en juillet 2016. Il débute sa carrière en 1993 en tant que Directeur du Département Vie de la Société Centrale de Réassurance (SCR). Entre 1997 et 2012, il a assumé successivement plusieurs responsabilités : directeur de l'Actuariat, directeur délégué en charge des pôles Marchés et Technique, etc. En 2012, il est nommé directeur général de la Société Centrale de Réassurance (SCR).

Il est fondateur de l'Association marocaine des actuaires et en a été le président entre 2010 et 2013. M. NALI a été également président du Centre africain pour le risque catastrophique (ACCR en anglais), vice-président de l'Organisation Africaine des Assurances (AIO) et vice-président de la Fédération des Assurances Arabes (GAIF).

Il est titulaire du Diplôme d'études supérieures en sciences mathématiques obtenu à l'Université catholique de Louvain en Belgique et d'une Maîtrise en sciences actuarielles de l'Ecole de Commerce de l'Université catholique de Louvain, en Belgique.



M. Gamal Mohamed SAKR

Directeur Régional, Bureau du Caire

M. Gamal Mohamed SAKR a intégré les effectifs d'Africa Re en juillet 2020 au poste de Directeur Régional Adjoint du Bureau Régional du Caire, puis a été promu Directeur Régional en janvier 2021.

Il a commencé sa carrière en 1992 dans le secteur bancaire, puis a rejoint celui des assurances en 1993, et a travaillé en tant que Responsable de la Réassurance à Pharaonic Insurance. Il devient Chef du Département de la Réassurance en 1999. Il est recruté par GIG Egypt en 2000 au poste de Manager en charge de la Réassurance, et par AIG Egypte en 2002 comme Gestionnaire du Patrimoine Immobilier. Il entre par la suite au service d'Allianz Egypte en 2007, en qualité de Chef de l'Assurance Générale.

En 2013, M. SAKR rejoint Rajhi Takaful, 3ème compagnie d'assurance de l'Arabie Saoudite, au poste de Chef de Takaful Général ; en 2017, il rentre en Egypte et intègre Misr Insurance, numéro un de l'assurance dans le pays, en qualité de Vice-président (membre du Conseil d'Administration) Assurance et Réassurance.

M. SAKR est titulaire d'une licence en comptabilité obtenue à l'University of Ain Shams, au Caire. Il est membre associé (ACII) du Chartered Insurance Institute de Londres.



M. Olivier N'GUESSAN-AMON

Directeur Régional, Bureau d'Abidjan

Après 7 ans à la tête de la section de production Vie et Non-Vie de compagnies d'assurances en Côte d'Ivoire, M. Olivier Nguessan a dirigé le bureau de SCOR pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre francophone. Il a également été directeur général de la Compagnie Nationale d'Assurances pendant 3 ans avant d'être recruté à Africa Re en 2005 en tant que souscripteur principal. Il a été directeur adjoint du Bureau régional d'Abidjan de janvier 2008 à mars 2011, date à laquelle il a été promu au poste de directeur de ce bureau régional.

M. N'GUESSAN est titulaire d'une maîtrise en Economie d'entreprise (Université Nationale Côte d'Ivoire - Abidjan Cocody) et du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Assurance délivré par l'Institut International des Assurances (IIA) de Yaoundé (Cameroun).



Dr Phocas NYANDWI

Directeur Régional, Bureau de Nairobi

Dr. Phocas NYANDWI totalise plus de 25 ans d'expérience dans le secteur de l'assurance et de la réassurance. Il a débuté sa carrière dans l'assurance directe au Burundi, où il a servi pendant plus de 10 ans à divers postes de direction, dans les affaires vie et non-vie. Il a intégré les effectifs d'Africa Re en 2010, au Bureau régional de Nairobi, où il a servi pendant 9 ans. Avant sa nomination à son poste actuel au siège, il était Sous-directeur, Souscription et Marketing, au Bureau régional de Nairobi.

Il est titulaire d'un Doctorat en Business Administration (DBA) de la United States International University – Africa (USIU-A) et d'un diplôme d'enseignement universitaire supérieur obtenu à l'Institut Africain d'Assurance (IAA) de Tunisie. Expert certifié en micro-assurance (Frankfurt School of Finance and Management), il a été un membre actif du Comité technique de l'Association of Kenyan Reinsurers -association des réassureurs du Kenya- (AKR) de 2011 à 2019.

Dr. Phocas NYANDWI a été désigné Directeur des Opérations Centrales et des Risques Spéciaux au Siège d'Africa Re, le 1er août 2019 et le 1er juillet 2024, il a été nommé directeur régional du bureau régional de Nairobi.



M. Vincent MURIGANDE

Directeur Régional, Bureau de Maurice

M. Vincent MURIGANDE a intégré les effectifs d'Africa Re en janvier 2012, en qualité de Senior Manager, Souscription et Marketing, au Bureau Régional d'Abidjan. En septembre 2018, il a été nommé Sous-Directeur, Souscription et Marketing, puis a été promu Directeur Régional, Bureau de Maurice, en avril 2020.

Avant de rejoindre Africa Re, M. MURIGANDE était Directeur Général de Jubilee Insurance Burundi. Il a débuté sa carrière dans l'assurance en 1996 à la SONARWA, au Rwanda, où il a occupé différents postes, avant d'être promu Directeur Technique de 2005 à 2010.

M. MURIGANDE est titulaire d'un Executive MBA délivré par le British Institute of Management and Technology, Campus d'Abidjan, d'une Licence professionnelle en assurances, obtenue à l'Ecole Nationale d'Assurances de Paris (ENASS), ainsi que d'un Diplôme de l'Institut Africain des Assurances de Tunis (IAA).

Il a été membre de nombreux comités techniques des assurances au Rwanda et dans les pays membres du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA).



M. Andy TENNICK

Directeur Général, d'African Reinsurance Corporation South Africa (ARCSA)

Après avoir achevé ses études universitaires en 1986, M. Tennick fut recruté à Swiss Re à Johannesburg en tant que stagiaire. Il y passa finalement 14 ans au cours desquels il occupa plusieurs fonctions, en particulier dans les domaines de la souscription et de la gestion des clients.

Il quitta Swiss Re au profit d'Imperial Holdings Group à Johannesburg et créa Imperial Reinsurance, avant de passer à Regent Insurance, section assurance du Groupe, où il allait exercer diverses responsabilités, notamment dans les domaines de la souscription, de la réassurance et de la gestion des risques. Il était co-directeur général de Regent Insurance Group au moment où il en partait.

M. Tennick est titulaire d'un Bachelor of Commerce Degree délivré par University of Cape Town.

Il a été nommé directeur général d'African Reinsurance Corporation South Africa en avril 2018.



M. Yousif El Lazim GAMMA

Directeur Général d'Africa Retakaful

M. Yousif El Lazim GAMMA a été nommé Directeur Général d'Africa Retakaful, et Représentant Local d'Africa Re au Soudan, en janvier 2021.

Avant cette nomination, M. GAMMA était Directeur Régional par intérim du Bureau Régional du Caire (Afrique du Nord-Est et Moyen-Orient) depuis mai 2020 ; il était également Sous-directeur Opérations Techniques dans le même Bureau Régional. C'est en juillet 2009 qu'il a intégré Africa Re en qualité de Souscripteur Principal au Bureau Régional du Caire.

M. GAMMA a débuté sa carrière en 1991 comme souscripteur à la National Reinsurance Company (Soudan), où il a travaillé pendant 7 ans au Département Non Maritime. En 1998, il entre au service de Greater Nile Petroleum Operating Company (GNPOC) en tant que Chef de l'Unité Risques et Assurance. En 2005 il est recruté par Savanna Insurance Company, au poste de Directeur en charge de toutes les activités de direction.

M. GAMMA est titulaire d'une licence en économie (avec mention) obtenue à l'Université de Khartoum ; d'un MBA délivré par la School of Business Administration (Université de Khartoum) et d'un MBA obtenu à l'Université allemande du Caire/German University of Cairo (GUC). Il est membre associé (ACII) du Chartered Insurance Institute de Londres.

M. GAMMA a participé à de nombreux séminaires, ateliers et conférences.



M. Debela HABTAMU

Représentant Local, Bureau d'Addis-Abeba

M. Debela HABTAMU a commencé sa carrière à Ethiopian Insurance Corporation, en 1997. Il a travaillé au sein de plusieurs compagnies éthiopiennes où il a occupé diverses fonctions, avant de devenir le responsable des opérations d'assurances. M. Habtamu Debela est titulaire d'un diplôme en comptabilité, d'un BA en administration des affaires et d'un Executive MBA.

C'est en avril 2018 qu'il a été nommé représentant local d'Africa Re à Addis-Abeba.



M. Mohamed SAAD

Directeur/Responsable d'Africa Re Underwriting Management Agency Ltd - DIFC (Bureau de Dubaï).

M. Mohamed SAAD, Directeur/Responsable d'Africa Re Underwriting Management Agency Ltd - DIFC (Bureau de Dubaï). M. Mohamed SAAD a été nommé Directeur/Responsable d'Africa Re Underwriting Management Agency Ltd (Bureau de Dubaï) en juillet 2020. Il est arrivé à Africa Re en octobre 2018, en tant que Sous-Directeur, Souscription et Marketing au bureau régional du Caire, chargé de la mise en place du premier bureau d'Africa Re en dehors de l'Afrique, au Dubai International Financial Center – Emirats Arabes Unis. M. SAAD possède plus de 25 ans d'expérience professionnelle en réassurance, aussi bien conventionnelle que Takaful, acquise dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient. Il est membre (FCII) du Chartered Insurance Institute de Londres et détient également un Bachelor's degree en commerce et gestion d'entreprise, obtenu (avec mention) au Helwan University du Caire, en Egypte. M. SAAD a débuté sa carrière en 2000 à l'Egyptian Reinsurance Company (Egypt Re) comme souscripteur en charge des traités et facultatives dans la région du Golfe, avant de rejoindre, en 2007, Tawuniya Cooperative Insurance Co. au Royaume d'Arabie Saoudite. Par la suite, M. SAAD occupera plusieurs postes de haut rang et jouera un rôle majeur dans la mise en place, la formation et la gestion de deux réassureurs Retakaful régionaux de premier plan dans la région du Golfe : Al Fajer Retakaful Co. (Koweït) et Emirates Retakaful Co. (Emirats Arabes Unis).



DECLARATION DU PRESIDENT

Mr Moustapha COULIBALY
Chairman



DECLARATION DU PRESIDENT DU CONSEIL

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

J'ai l'honneur de vous présenter, au nom du Conseil d'Administration de la Société Africaine de Réassurance ("Africa Re" ou la "Société"), le 48ème Rapport Annuel et les Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le présent rapport comprend un bref examen de l'environnement opérationnel de la Société et du rapport du Commissaire aux comptes aux actionnaires, mettant en exergue les interventions, les activités et les réalisations en matière de gestion du capital, des ressources humaines et des risques d'entreprise, ainsi que de gouvernance d'entreprise, de conformité et de responsabilité sociale d'entreprise.

Environnement opérationnel

L'année 2025, comme celles qui l'ont précédée, a été particulièrement difficile, en raison des effets des tensions commerciales et des conflits géopolitiques sur l'économie mondiale. Cela a conduit à un resserrement de la politique monétaire, plus lent et plus prudent, en réponse aux conditions macroéconomiques et aux retombées potentielles de ces événements à risque, notamment les pressions inflationnistes.

La croissance de l'économie mondiale qui devait se situer à 2,8 pour cent selon les prévisions d'avril 2025 du Fonds Monétaire International ("FMI"), s'est finalement établie à 3.4%, compte tenu du fait que l'impact des perturbations commerciales a été plus faible que prévu et que la menace d'une nouvelle récession économique mondiale semblent être moins probables, l'économie mondiale ayant fait encore une fois preuve de résilience.

De son côté, l'économie africaine a également enregistré une croissance supérieure aux prévisions en 2025, grâce aux réformes économiques et à l'affaiblissement du dollar des Etats Unis. Cette forte dynamique économique a été réalisée malgré la fragmentation croissante de l'économie mondiale et l'incertitude persistante concernant la politique commerciale mondiale. Les pressions inflationnistes sur le continent se sont progressivement atténuées, grâce à la stabilisation des prix mondiaux des denrées alimentaires et de l'énergie, au resserrement de la politique monétaire et à l'ajustement des taux de change, afin de soutenir la stabilité macroéconomique au sens large.

En 2025, le produit intérieur brut (PIB) du continent, selon les estimations de la Banque Africaine de Développement ("BAD"), s'est situé à 4,2%, contre 3,5% en 2024, grâce notamment aux exportations de

matières premières, aux projets d'infrastructure, à la demande intérieure et aux réformes gouvernementales en cours. Le continent continue de faire face à une dette publique élevée, qui restreint la marge de manœuvre budgétaire, à la volatilité des devises, qui exerce une pression sur celles-ci, à l'aggravation des risques liés au climat, ainsi qu'à des pressions inflationnistes inégales. Ces conditions macroéconomiques difficiles renforcent la nécessité d'une grande rigueur en matière de souscription, de prudence dans les placements et d'une surveillance proactive des risques. Elles offrent également aux gouvernements l'occasion de continuer d'intégrer l'assurance parmi les piliers essentiels de la politique macroéconomique.

L'industrie de la réassurance semble être à l'abri de ces difficultés macroéconomiques et continue d'afficher d'excellents résultats, les compagnies prises individuellement voyant leur sort lié à leur orientation stratégique, à leur environnement opérationnel, ainsi qu'à leur appétit du risque et à la structure de leur portefeuille. Cependant, les analystes sont d'avis que le secteur de la réassurance, si l'on en juge par la faible moyenne de 1,2% de son chiffre d'affaires à l'échelle mondiale, a atteint le sommet de sa dynamique de tarification positive et que les marges bénéficiaires devraient diminuer progressivement au cours des prochaines années.

Performance financière de l'entreprise

Africa Re a conservé sa place parmi les groupes de réassurance de premier plan dans le monde, selon AM Best et Standard and Poor's, étant la seule société de réassurance basée en Afrique à figurer sur cette liste et le réassureur au Moyen-Orient le mieux classé, du point de vue du revenu.

En 2025, la Société a bénéficié d'un relèvement, par Standard & Poor's de sa note de solidité financière et de crédit. Celle-ci, qui était de A - (Solide) avec Perspectives stables depuis 2009, est ainsi passée à A (Solide) avec Perspectives Stables en décembre 2025.

La Société a enregistré une forte croissance de son chiffre d'affaires, une sinistralité stable et un excellent résultat technique, ce qui s'est traduit par une nouvelle performance historique en 2025.

Selon l'IFRS 17, la Société a enregistré un revenu de réassurance de 1,275 milliard \$EU, contre 1,200 milliard \$EU en 2024, soit une progression de 6,22% ; elle affiche également un résultat net historique de 218,588 millions \$EU, qui représente une hausse de 64,42% par rapport au montant réalisé en 2024 (132,942 millions \$EU). La performance, en ce qui concerne le résultat net, a été

favorisée par un rendement moyen des investissements plus élevé (5,5%, contre 4,9% en 2024) et un ratio combiné en légère amélioration (90,73%, contre 90,89% en 2024).

Le résultat a également pu être obtenu grâce aux fonds propres dont le montant s'est chiffré à 1,396 milliard \$EU, contre 1,159 milliard \$EU en 2024, soit une progression de 20,49%

Sur la base de l'IFRS 4, Africa Re a enregistré en 2025 une souscription de primes brutes de 1,337 milliard \$EU, en hausse de 10,18% par rapport à l'exercice précédent (1,214 milliard \$EU) et un bénéfice net de 199,365 millions \$EU, soit une augmentation de 50,62% par rapport au montant de 2024 (132,364 millions \$EU). Quant aux fonds propres, leur montant s'est établi à 1,370 milliard \$EU, soit une hausse de 18,99% par rapport à 2024 (1,151 milliard \$EU).

Conformément à la politique de dividende adoptée en 2019, une résolution sera soumise à l'Assemblée Générale pour l'adoption d'un dividende ordinaire de 10 \$EU par action et d'un dividende spécial de 5 \$EU par action, pour marquer le 50ème anniversaire de la Société, compte tenu des excellents résultats enregistrés en 2025, ce qui se traduira par un dividende de 15 \$EU par action, pour un total de 44,292 millions \$EU, contre 29 368 millions \$EU versés en 2024, soit une hausse de 50%.

Gouvernance d'entreprise et Responsabilité sociale d'entreprise

En 2025, le Conseil d'administration a tenu quatre (4) sessions plénières, comme indiqué ci-après, pour examiner et adopter les points clés suivants : en mai, pour examiner et approuver les résultats financiers et les états financiers consolidés de l'exercice 2024 ; en juin, pour préparer la 47ème Réunion Ordinaire Annuelle de l'Assemblée Générale; en octobre, pour examiner et approuver les politiques pertinentes de différentes fonctions de l'entreprise ; enfin, en décembre, pour examiner et approuver le Budget des Recettes et Dépenses pour 2026.

Au cours de l'année 2025, le Conseil a tenu des réunions pour examiner en détail les principes directeurs, le processus d'élaboration, la vision stratégique commune et les principales initiatives stratégiques prévues dans le cadre du 8ème Plan Stratégique de la Société pour la période 2026-2030.

En plus de ces réunions plusieurs autres ont été organisées par les cinq comités permanents du Conseil, à savoir le Comité Nominations et Gouvernance, le Comité Audit, Finances et Investissements, le Comité Ressources Humaines et Rémunération, ainsi que le Comité Gestion des Risques, Souscription et Gouvernance des TI.

D'autre part, par le biais de la Fondation Africa Re, la Société a poursuivi la mise en œuvre de sa politique en matière de responsabilité sociale d'entreprise, sous le thème de la "gestion des risques pour le développement". La Fondation continue de travailler avec les associations

nationales des assureurs et les autorités de supervision de l'assurance, les autorités publiques et les institutions multilatérales, en vue de promouvoir l'excellence, le professionnalisme, l'innovation et la résilience. Elle a financé plusieurs initiatives dans différents domaines tels que l'éducation, le développement professionnel, l'excellence dans le secteur, le développement du marché, la numérisation du secteur, la recherche et le développement et la résilience de la communauté, par la sensibilisation à la prévention et à la gestion des risques, ainsi qu'à la reprise après sinistre.

Afin de pouvoir accroître le nombre d'interventions de la Fondation, le Conseil soumettra une résolution à l'Assemblée Générale pour que le plafond actuel du montant alloué à la Fondation, à savoir 2%, soit porté à 2,5% du bénéfice annuel net, à compter de l'exercice 2026.

Planification de la Succession au sein du Conseil d'administration et de la Direction

Des changements sont intervenus au sein du Conseil d'administration, suite au remplacement par certaines circonscriptions de leurs représentants. Des administrateurs comme Mme Meryem CHAMI, M. Jean CLOUTIER et Mme Faouzia ZAABOUL, ont quitté le Conseil et ont été remplacés par M. Gilles FROMAGEOT, M. Edward O'NEILL et M. Abdeljalil EL HAFRE.

D'autre part, le Conseil a procédé au remplacement de son deuxième administrateur indépendant, en nommant à ce poste M. James WAMBUGU, qui a été intronisé et préside actuellement le Comité d'audit.

Dans le cas de la Direction Exécutive, le Conseil a finalisé le plan de succession en cours, en renouvelant le mandat du Directeur général du Groupe, Dr Corneille KAREKEZI, à compter du 1er juillet 2026, tout en procédant simultanément à la nomination de M. Ephraïm Kiiza BICHETERO, qui a officiellement pris fonction de plein droit comme Directeur Général adjoint/Chef des Opérations à compter du 1er juillet 2025, suite au départ à la retraite de M. Ken AGHOGHOVBIA, à la fin juin 2025.

Perspectives pour 2026 et au-delà

Pour l'avenir, le Conseil reste confiant quant à l'avenir de la Société, malgré la persistance des chocs économiques mondiaux et des incertitudes géopolitiques. Africa Re a fait preuve de résilience au fil des années, pour surmonter ces défis.

Bien que la solidité du capital et les bénéfices des dernières années continuent de protéger le secteur de la réassurance, l'année 2026 n'a pas commencé sous les meilleurs auspices, en raison d'un affaiblissement du marché pour les branches dommages aux biens et les branches spécialisées à l'échelle mondiale, ainsi que l'accentuation de la crise au Moyen-Orient et ses

répercussions sur les marchés financiers, sur l'industrie de l'assurance et l'économie mondiale. Le risque d'un ralentissement du marché se profile à l'horizon, après la forte augmentation récente du capital disponible pour la réassurance, résultant principalement des bénéfices conservés et des flux de capitaux alternatifs, tout en bénéficiant de l'évolution favorable des marchés financiers et des taux de change.

Nous restons vigilants face aux défis à venir, liés à l'inflation, à la volatilité des devises, aux pressions de la dette souveraine et aux catastrophes liées au climat. Conformément à son orientation stratégique, la Société continuera de veiller en priorité à la rigueur en matière de souscription, à la préservation du capital, à l'efficacité opérationnelle et à la gestion prudente des risques.

L'Afrique continue d'offrir d'importantes perspectives de croissance pour l'industrie de l'assurance, si les secteurs public et privé unissent leurs efforts pour les exploiter. La Société continuera de faire un plaidoyer auprès des ministères nationaux, des départements et des agences qui détiennent la clé pouvant débloquent la proposition de valeur de l'assurance, en faveur de l'agenda de développement du continent. Elle continuera d'étudier la possibilité de nouer des liens avec des partenaires africains et internationaux au développement, dans le cadre de ses efforts visant à trouver une solution au problème de la faible pénétration de l'assurance, à réduire les risques liés aux investissements en cours dans les infrastructures, à tirer parti de la croissance démographique et à soutenir la demande croissante de solutions de protection financière.

Le 8ème Plan Stratégique, couvrant la période quinquennale 2026 – 2030, a été examiné et approuvé par le Conseil d'administration, au cours de sa session de mai 2026. Avec une croissance moyenne de 8,36% des revenus de réassurance, ce nouveau plan stratégique, intitulé "Forward Momentum 2030" visera à générer un rendement moyen des capitaux propres supérieur au coût international des capitaux propres, estimé entre 9% et 10% pour 2026, ainsi qu'à renforcer le leadership de la Société sur le marché de la réassurance africaine, à élargir l'offre de produits émergents, développer une culture d'excellence, valoriser les talents, mettre en œuvre des mesures pour l'adoption réfléchie et coordonnée de la technologie de l'intelligence artificielle (AI) et maintenir une accélération rigoureuse de l'expansion internationale de l'activité.

Pour 2026, sauf imprévu, la Société prévoit une croissance de son chiffre d'affaires supérieure à 5%, tout en maintenant des prévisions prudentes concernant un ratio combiné net ne dépassant pas 91,00% et 95,00% respectivement, selon l'IFRS 17 et l'IFRS 4. Elle prévoit également un rendement moyen des investissements d'environ 4,02%, des pertes de change inférieures à la moyenne quinquennale, un rendement des capitaux propres moyens supérieur à 10,00%, et un dividende ordinaire de 10 \$EU par action au minimum.

Pour finir,

Au nom du Conseil d'administration, je voudrais remercier toutes les femmes et tous les hommes qui ont contribué aux excellents résultats obtenus en 2025, dans un contexte difficile et instable. Le personnel d'Africa Re de toutes les localités, sous la conduite du Dr. Corneille KAREKEZI, le Directeur Général du Groupe, a poursuivi avec succès la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise et enregistré de bons résultats, avec des records en termes de bénéfice net, de notations de solidité financière et de réputation.

Je tiens à exprimer ma gratitude à mes collègues membres du Conseil d'administration. Leur confiance, leur dévouement, leur travail acharné et leur engagement sont tout à fait louables.

Je voudrais également remercier les actionnaires de la Société se trouvant dans les Etats membres africains et leurs compagnies d'assurance, ainsi que les investisseurs non-régionaux, pour leur soutien continu.

Par-dessus tout, le Conseil et la Direction voudrait remercier l'ensemble des cédantes, des courtiers et des partenaires d'affaires, sans lesquels la Société n'aurait pas pu survivre et prospérer comme elle l'a fait au cours des cinq dernières décennies.

Alors que nous célébrons cette année notre 50ème anniversaire et que nous traçons la voie pour les 50 prochaines années, prenons le temps de réfléchir au chemin parcouru au cours de ces cinq décennies, qui nous ont conduits à devenir un des exemples de réussite d'une entreprise multilatérale africaine.

Je vous remercie.

M. Moustapha COULIBALY

Président du Conseil d'administration.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Dr Corneille KAREKEZI

Group Managing Director /
Chief Executive Officer



I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL

Cette section présente l'évaluation par Africa Re du contexte macroéconomique et de l'environnement de marché dans lequel la Société a mené ses activités tout au long de l'année 2025. Elle couvre l'économie mondiale, l'environnement économique africain, la situation des marchés financiers et le secteur de la réassurance. En outre, elle présente les résultats et les réalisations d'Africa Re, son impact sur la société et le développement, les étapes clés pour le Société, les perspectives pour 2026, ainsi que le 50ème anniversaire devant être célébré en 2026.

ECONOMIE MONDIALE : Une Reprise inégale, due aux perturbations commerciales et aux tensions géopolitiques

L'économie mondiale a connu une croissance modérée, inégale en 2025, traduisant une reprise timide suite aux pressions inflationnistes résultant des tensions géopolitiques de l'année précédente.

Toutefois, l'année 2025 a été marquée par une autre période d'incertitude liée aux mesures politiques, les Etats Unis ayant annoncé l'instauration de droits de douane de grande envergure sur un large éventail de produits importés, déclenchant une vague de réajustements économiques mondiaux qui s'est répercutée sur les flux commerciaux et les marchés financiers à l'échelle mondiale. L'impact des politiques commerciales perturbatrices a pu être amorti grâce à des mesures prises rapidement, concernant notamment des négociations commerciales multilatérales, les exemptions bilatérales et la réorganisation des chaînes d'approvisionnement par les Etats.

En 2025, les tensions géopolitiques se sont poursuivies, en l'absence d'un règlement du conflit entre la Russie et l'Ukraine et du fait de la volatilité de la situation au Moyen-Orient, avec une intensification des hostilités entre les trois protagonistes, le Hamas, Israël et l'Iran. Ces conflits et d'autres événements ont été à l'origine d'une volatilité élevée et persistante des prix de matières premières, tandis que l'inflation mondiale est restée à un niveau supérieur à celui attendu, ce qui a conduit les banques centrales du monde entier à assouplir leur politique monétaire plus lentement que prévu.

Malgré ces incertitudes, la croissance de l'économie mondiale a dépassé les prévisions initiales. Selon le FMI, en janvier 2025, la croissance de l'économie mondiale était estimée à 3,3% pour l'ensemble de l'année, dans un contexte de croissance économique inégale due à l'incertitude politique. Toutefois, cette prévision a été revue à la baisse à 2,8% en avril 2025, reflétant des taux de droits de douane effectifs par les Etats Unis à des

niveaux jamais vus depuis un siècle et un environnement extrêmement imprévisible. En Juillet 2025, les prévisions de croissance ont été révisées à la hausse à 3,1%, mais il devrait y avoir un ralentissement à mesure que les distorsions liées au commerce s'atténuent, dans un contexte de baisse des taux de droits de douane effectifs, d'amélioration des conditions financières, et de politique budgétaire expansionnistes dans certaines grandes juridictions. Les prévisions de croissance économique mondiale pour 2025 ont une nouvelle fois été révisées à la baisse, à 3,2% en octobre 2025, dans un contexte de volatilité et d'incertitude.

Selon le rapport final du FMI, l'économie mondiale a progressé de 3,4% en 2025, dépassant les prévisions pessimistes au plus fort des tensions commerciales.

Alors que les investissements dans la technologie, les mesures de soutien budgétaire et monétaire, les conditions financières favorables et la capacité d'adaptation ont permis de compenser les changements de politique commerciale, la croissance de l'économie mondiale était estimée à 3,3% en janvier 2026.

L'ECONOMIE AFRICAINE : Des réformes audacieuses face aux contraintes liées à la viabilité de la dette

La performance du continent africain en 2025 a révélé une fois encore la résilience caractéristique qu'on lui connaît, face à une conjoncture macroéconomique mondiale défavorable.

Malgré la conjoncture économique mondiale défavorable, les changements dans les politiques commerciales mondiales, les réductions de l'aide des principaux partenaires au développement, les dérèglements climatiques, les conditions d'emprunt plus strictes, le lourd fardeau de la dette et les difficultés structurelles persistantes, le continent devrait enregistrer une croissance économique de 4,2% en 2025, supérieure aux prévisions antérieures.

Selon la Banque Africaine de Développement (BAD), le taux initial avait été fixé à 4,1% en janvier 2025, avant d'être révisé à 3,9% en mai 2025, en raison des répercussions attendues de la hausse des droits de douane annoncée par les Etats Unis et des incertitudes qui en découlent.

Cependant, des disparités de taux de croissance persistent entre les principales régions du continent. Les estimations sont les suivantes : Afrique Orientale : 6,4% (2024 : 4,3%), Afrique du Nord : 4,1% (2024 : 2,7%), Afrique de l'Ouest : 4,7% (2024 : 4,7%), Afrique Australe : 2,0% (2024 : 1.8%) et Afrique Centrale : 3,9% (2024 : 4,3%).

Le continent a également connu un relâchement progressif des pressions inflationnistes, le taux d'inflation moyen étant passé de 21,8% en 2024 à 13,6%. L'atténuation des tensions inflationnistes sur le continent a conduit les banques centrales de nombreux pays africains à adopter une politique monétaire plus accommodante ou suspendre les politiques restrictives.

La dette publique de l'Afrique continue d'augmenter en valeur nominale et les risques liés à l'endettement restent élevés. L'augmentation de la dette résulte des besoins de financement des infrastructures, d'un accroissement du déficit budgétaire et des mesures de relance budgétaires mises en place pendant la pandémie, avec un ratio dette/PIB estimé à 62,0% en 2025. Les risques liés à l'endettement restent élevés, principalement en raison de l'évolution de la composition de la dette et des coûts de service associés.

La structure et la composition de la dette publique extérieure ont évolué, passant d'un financement à des conditions préférentielles à des emprunts commerciaux, notamment des euro-obligations et des prêts syndiqués, ainsi que d'autres sources de financement, faisant grimper le coût du service de la dette, avec plus de 31% des recettes publiques consacrés aux paiements d'intérêts, limitant la capacité des gouvernements à réaliser des investissements productifs.

En 2025, les décisions relatives à la notation de crédit souverain en Afrique, prises par Moody's, Fitch Ratings et S&P Global Ratings, reflètent un environnement de crédit mitigé, mais en voie d'amélioration, sous l'impulsion des réformes budgétaires, des progrès dans la restructuration de la dette, des marchés des matières premières plus dynamique et de la stabilisation macroéconomique dans plusieurs économies africaines. Le Ghana, la Zambie, l'Afrique du Sud, le Maroc, l'Egypte, le Kenya, la Côte d'Ivoire, la Tunisie et les Seychelles ont vu leur note relevée, tandis que le Botswana, le Sénégal, Madagascar et le Gabon ont été déclassés.

Ces décisions de notation positives devraient contribuer à réduire les coûts de l'emprunt à l'avenir.

La plupart des monnaies africaines se sont raffermies face au dollar américain en 2025, reflétant l'impact de l'incertitude entourant la politique économique des Etats Unis. A la fin 2025, 28 monnaies africaines s'étaient raffermies vis-à-vis du dollar et les suivantes se sont appréciées : le Naira nigérian (NGN : +6,13%), la Livre égyptienne (EGP : +6,54%), le Dirham marocain (MAD : +11,05%), le Rand sud-africain (ZAR : +13,30%), le Franc CFA d'Afrique de l'Ouest (XOF : +13,09%) et le Franc CFA d'Afrique Centrale (XAF : +14,85%).

En revanche, le Birr éthiopien (ETB : -17,48%) figurait parmi les principales devises qui se sont dépréciées, en raison des réformes en cours sur le marché des changes du pays.

Les conflits régionaux persistants au Soudan, au Sahel, à l'Est de la République Démocratique du Congo, en Somalie, en Libye et dans le Bassin du Lac Tchad ont continué à miner la stabilité politique, la croissance

économique, les flux commerciaux et la situation humanitaire en Afrique en 2025.

Toutefois, ces conflits ne se sont pas intensifiés ces dernières années et leur impact a déjà été pris en compte dans les projections macroéconomiques du continent.

MARCHÉS FINANCIERS : Une Reprise prudente, avec des gains boursiers modestes et des écarts obligataires modérés

Les marchés financiers mondiaux ont traversé une année mouvementée pour afficher des rendements positifs pour les investisseurs institutionnels à long terme, après les chocs tarifaires d'avril 2025 et dans le contexte des négociations commerciales en cours et de l'assouplissement prudent mais progressif de politique monétaire.

L'environnement des taux d'intérêt, qui avait commencé à s'assouplir en 2023, s'est adouci mais reste à des niveaux historiquement élevés, en raison des pressions inflationnistes potentielles liées aux tensions géopolitiques actuelles et aux menaces de perturbations de la chaîne d'approvisionnement.

La plupart des indices boursiers ont enregistré des hausses modérées en raison de la stabilisation de l'inflation, de la reprise économique prudente et de l'amélioration du moral des investisseurs.

Les grands indices boursiers ont enregistré des résultats positifs, comme indiqué ci-après : S&P 500 (+17,9%), Indice boursier de Tokyo (+26,1%), Dow Jones Euro Stoxx 50 (+37,4%), Indice MSCI des Marchés émergents (+34,4%), et Indice MSCI World (+22,9%).

Les marchés boursiers mondiaux ont connu une hausse significative par rapport à leurs niveaux de 2024, soutenus par de solides résultats financiers, une hausse des bénéfices et les perspectives de gains d'efficacité liés à l'intelligence artificielle.

Les principales bourses de change en Afrique pour les monnaies locales ont également enregistré des gains et, à ce titre, le Nigeria (NSE All Share Index), le Kenya (NSE All Share Index) et l'Afrique du Sud (FTSE / JSE All Share Index) ont enregistré respectivement des taux de 51,2%, 51,1%, et 37,7%.

En outre, le marché des titres à revenu fixe s'est caractérisé par des rendements élevés, mais une hausse limitée des prix, ainsi que par la prudence des investisseurs, la plupart d'entre eux privilégiant les instruments de qualité plus élevée et de durée plus courte. A l'échelle mondiale, le marché obligataire a affiché des rendements positifs, les bons du Trésor à 2, 5, 10 et 30 ans ont enregistré des rendements de 4,9%, 6,8%, 7,8% et 3,3%, respectivement.

En 2025, plusieurs Etats africains, notamment le Nigeria, le Kenya, le Ghana, l'Egypte, l'Afrique du Sud, l'Angola, le Maroc et le Sénégal, ont fait appel au marché

des euro-obligations pour lever des fonds destinés au développement des infrastructures, au soutien budgétaire et au refinancement de la dette.

LE MARCHE DE LA REASSURANCE : **Solide performance, alors que la dynamique des prix atteint le pic**

Le marché mondial de la réassurance est entré en 2025 à un tournant, alors que la dynamique de tarification positive avait atteint un pic et qu'on assistait à un assouplissement progressif des conditions du marché.

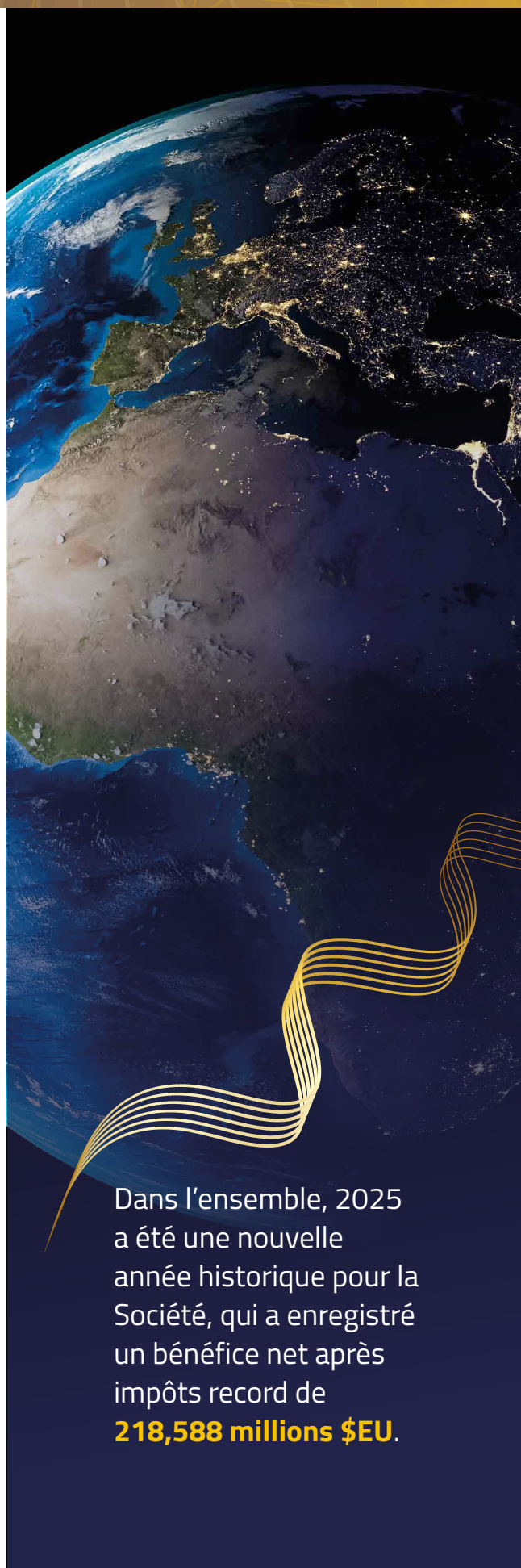
La forte rentabilité enregistrée depuis 2023, favorisée par une amélioration des résultats techniques et une augmentation du montant des produits de placements, a attiré des capitaux supplémentaires sur le marché, contribuant à accroître la pression concurrentielle qui est actuellement en train d'éroder les gains liés aux changements du cycle de souscription défavorable. Cela se reflète également dans les dernières perspectives des agences de notation, qui sont passées de positives à stables, notamment en ce qui concerne AM Best et Moody's. Pour sa part, Standard & Poor's a maintenu sa position prudente, tandis que Fitch a révisé les perspectives à la baisse.

En tant que continent en pleine expansion, l'Afrique devrait assister à un boom du marché de la réassurance, suite aux efforts récemment déployés par les acteurs du secteur afin de renforcer le rôle de l'assurance dans la résilience macroéconomique.

Des réformes réglementaires ont également été engagées au Nigeria et en Egypte, qui pourraient servir d'exemples pour les autres pays du continent, alors qu'ils cherchent à renforcer les lois sur le contenu local et à promouvoir des initiatives destinées à réduire la sortie des primes de réassurance. Ces réglementations visent également à promouvoir les solutions d'assurance Takaful, conformément aux convictions religieuses de certaines populations du continent.

L'on note également un regain d'intérêt pour les branches d'activité spécialisées, notamment la cyber-responsabilité, le crédit commercial, les risques politiques, la violence politique et le terrorisme, ainsi que d'autres risques associés sur le continent, qui font pour la plupart l'objet de cessions à l'étranger.

De manière générale, l'on s'attend à ce que ce climat positif se maintienne, en raison de la demande croissante pour l'assurance et la réassurance, alors que les principaux opérateurs du marché s'efforcent de maintenir la discipline en matière de souscription et de former des coalitions au sein du secteur afin de renforcer les meilleures pratiques et de réduire au strict minimum le risque moral.



Dans l'ensemble, 2025 a été une nouvelle année historique pour la Société, qui a enregistré un bénéfice net après impôts record de **218,588 millions \$EU.**

AFRICA RE EN 2025 : D'excellents résultats et des records historiques pour les principaux indicateurs

En 2025, la Société a réalisé une nouvelle performance historique pour ses principaux indicateurs, tels que présentés selon l'IFRS 4 ("Contrats d'assurance") et la norme IAS 39 correspondante ("Instruments financiers"), aussi bien que l'IFRS 17 ("Contrats d'assurance") et la norme IFRS 9 correspondante ("Instruments financiers"). La Société présentera ses comptes entièrement selon la norme IFRS 17 à partir du prochain exercice et les indicateurs non-conformes à l'IFRS 17 seront communiqués en fonction des besoins.

Selon l'IFRS 17, Africa Re a enregistré des revenus de réassurance d'un montant de 1,275 milliard \$EU, contre 1,200 milliard \$EU en 2024, soit une hausse de 6,22%.

D'autre part, selon l'IFRS 4, le montant de la prime brute souscrite a progressé, pour s'établir à 1,338 milliard \$EU en 2025, contre 1,214 milliard \$EU l'exercice précédent, soit une hausse de 10,18%.

Cette forte hausse est le fruit des efforts renouvelés en marketing, de partenariats stratégiques clés et d'un service d'excellence axé sur le client.

Par ailleurs, des améliorations ont été enregistrées en 2025, concernant le Revenu de Réassurance Net, après exclusion du montant alloué aux Primes de rétrocession au titre de l'IFRS 17, le montant étant passé à 1,074 milliard \$EU, contre 995,845 millions \$EU auparavant, soit une hausse de 7.88%. Cela renforce la capacité de rétention des risques de la Société et sa bonne connaissance du marché, compte tenu du fait qu'il n'a été rétrocédé que 15,74% du revenu de réassurance (2024 : 17,04%). Cela correspond à un Ratio de rétention net de 84,26% (2024 : 82,96%). Selon l'IFRS 4, la Société enregistre un Ratio de rétention net stable de 81,13% (2024 : 81,16%).

Au cours de la période considérée, la Société a enregistré un Ratio combiné net de 81,60% selon l'IFRS 17 (2024 : 81,38%), ce qui constitue une excellente performance par rapport aux indices de référence du secteur fixés par des courtiers en réassurance de premier plan dans le monde.

Selon les indications de Gallagher Re, dans son Reinsurance Market Report of 2025, le sous-ensemble de groupes de réassurance a enregistré 84,30% (2024 : 88,00%), tandis que l'ensemble composé de 45 compagnies a enregistré 82,50% (2024 : 85,80%). Aon, un autre courtier en réassurance de premier plan a également affiché un Ratio combiné net 88,50% (2024 : 90,10%) pour l'ensemble de compagnies dont il a publié les résultats pour 2025.

Il est utile de noter que le calcul du Ratio combiné Net n'a pas fait l'objet d'une normalisation au titre de l'IFRS 17.

Par ailleurs, selon l'IFRS 4, la Société a obtenu un Ratio combiné Net de 90,73%, contre 90,89% en 2024. Le Ratio combine Net calculé selon l'IFRS 17 est plus faible, en raison de l'impact volatil de l'actualisation et de l'exclusion

des charges non imputables des résultats techniques, tels que définis par la norme comptable IFRS 17.

Le portefeuille des placements a enregistré une nouvelle performance historique en valeur nominale, selon les IFRS 9 et 17 et les Produits de placements nets et Revenus d'autres sources, à l'exclusion des Dépôts de Réassurance sont également passés à 107,616 millions \$EU, contre 85,217 millions \$EU auparavant, soit une performance of 26.28%.

Selon l'IFRS 9, le portefeuille a généré un rendement moyen de 5,96% (2024 : 5,42%). L'on observe la même tendance, pour l'IFRS 4 et l'IAS 39, la Société ayant réalisé au titre des Produits de placements et Revenus provenant d'autres sources un montant de 113,693 millions \$EU (2024 : 89,326 millions \$EU).

Cette solide performance s'explique par la gestion active du portefeuille et une gestion dynamique de la trésorerie afin d'optimiser les rendements.

Selon l'IFRS 4, le portefeuille enregistre un rendement moyen de 5,49% (2024: 4,94%).

Les améliorations obtenues selon l'IFRS 9 et l'IAS 39 s'expliquent par la hausse des intérêts sur les dépôts bancaires, les revenus de coupons provenant des titres à revenu fixe et l'appréciation des cours du portefeuille d'actions.

De manière générale, 2025 a été une autre année historique pour la Société, celle au cours de laquelle elle a réalisé le Bénéfice Net le plus élevé, à savoir 218,588 millions \$EU (2024 : 132,942 millions \$EU) selon l'IFRS 17, soit une hausse de 64,42%. Ce montant est plus élevé que celui du Bénéfice Net de 199,365 millions selon l'IFRS 4 (2024 : 132.363 millions \$EU), représentant une hausse de 50,62%.

Cette solide performance a été favorisée par la philosophie de souscription prudente et la gestion active du portefeuille de placements, qui a été légèrement atténuée par la conversion des devises de fonctionnement de la Société, par rapport à l'impact significatif des années précédentes, en raison de l'appréciation des monnaies africaines.

L'impact négatif des devises est moindre, avec une perte de 5,385 millions \$EU, contre 41,726 millions en 2024. La Société continue de mettre en œuvre des mesures visant à réduire l'impact de la dépréciation monétaire sur ses résultats, y compris par les pratiques de couverture de change manuelle et de gestion actif/passif.

En 2025, le montant des fonds propres a augmenté, s'établissant à 1,370 milliard \$EU, contre 1,151 \$EU en 2024, selon l'IFRS 4, soit une hausse de 18,99%.

Toutefois, selon l'IFRS 17, le montant des fonds propres est passé de 1,159 milliard \$EU en 2024 à 1,396 milliard \$EU, une augmentation de 20.49%. Celle-ci s'explique par l'acquisition d'actions par le gouvernement libyen et de la Libya Insurance Company, par le renforcement des bénéfices non distribués, en raison de l'excellente performance financière de la Société, ainsi qu'une politique prudente en matière de dividendes, cherchant à renforcer les réserves de fonds propres de la Société pour la réalisation de sa mission.

En conséquence, la Société a réalisé un rendement des capitaux propres moyens de 17,11% (2024: 11,95%) selon l'IFRS 17, contre 15,82% selon l'IFRS 4 (2024 : 11,98%). Ce rendement est comparable à celui des grands réassureurs du monde en 2025.

IMPACT SOCIÉTAL : Engagement sans faille en faveur du développement de l'industrie des assurances

La Société reste déterminée à réaliser son mandat de développement et s'appuie dans ce cadre sur la Fondation Africa Re ("la Fondation" ou "FAR"). Les interventions menées à ce titre couvrent la sensibilisation aux risques, le développement du secteur, l'éducation, la reprise après sinistre, l'innovation technologique, les études de marché et le soutien aux communautés.

Le financement devant permettre la réalisation des activités susmentionnées provient du Bénéfice annuel net, sur lequel un montant représentant 2% est affecté à ces initiatives. A ce sujet, le Conseil d'administration a recommandé à la réunion annuelle ordinaire de l'Assemblée Générale que le plafond soit révisé à la hausse, pour passer à 2,5% afin de permettre l'obtention d'un impact plus important.

A travers la Fondation un travail de plaidoyer continu a été mené auprès des décideurs, afin d'intégrer l'assurance en tant que levier essentiel de la résilience macroéconomique. Sur le continent africain en particulier, la contribution de l'assurance, mesurée du point de vue des actifs d'assurance en tant que pourcentage du PIB, est trop faible. Nous sommes fermement convaincus que l'assurance peut débloquent la prospérité économique au profit du continent et nous continuons de ce fait à demander une audience auprès des ministères, des départements et agences pour solliciter un partenariat dans ce cadre.

La Fondation a récemment apporté un appui au gouvernement du Rwanda, pour l'élaboration d'une Stratégie décennale nationale des Assurances, qui a par ailleurs été adoptée et intégrée dans la Stratégie Nationale de Transformation pour la Vision 2050.

Un des programmes phares de la Fondation est celui des Jeunes Professionnels des Assurances (YIPP), dans le cadre duquel 1 000 stagiaires sont inscrits chaque année pour 14 cours en ligne sur une période de 9 mois ; un programme d'apprentissage à son propre rythme, chaque année.

Le YIPP a accueilli 8 250 stagiaires depuis son démarrage, pour un total de 9 promotions. Il a acquis une grande notoriété et les diplômes reconnus partout sur le continent sont également en train d'être adoptés par certains de nos partenaires internationaux. Le programme continue d'être et, dans ce cadre, il est prévu le lancement du module de la Réassurance Vie en 2027.

Un autre domaine d'intervention concerne le secteur actuariel dans lequel un soutien est accordé aux gouvernements pour

des programmes de formation (Egypte et Côte d'Ivoire), l'élaboration de tableaux de mortalité (Ghana, Tunisie et Nigeria), ou des études actuarielles (Burundi).

Il y a également des partenariats avec l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance) pour promouvoir l'éducation au changement climatique de jeunes au Nigeria.

Un partenariat a également été établi avec l'Union Africaine (UA), à travers son Fonds pour la Paix, une initiative de financement innovante, destinée à renforcer notre capacité à traiter des questions liées à la paix, en faisant de la médiation et de la prévention des conflits des priorités. Ce partenariat incarne les idéaux de nos pères fondateurs, mettant à profit nos ressources collectives pour faire avancer la paix et favoriser le développement.

Il s'y ajoute des interventions visant à renforcer la capacité des régulateurs du secteur à élaborer des réglementations plus efficaces et mieux harmonisées pour le développement global de l'industrie de l'assurance, ainsi que des interventions spécifiques au Gabon et au Sénégal.

Dans le cadre de son programme de développement, la Société s'emploie à promouvoir des campagnes de sensibilisation à l'assurance, pour faciliter la pénétration de l'assurance sur le continent. Des consultations sont en cours avec la République Centrafricaine, le Tchad, l'Egypte, l'Ethiopie, le Liberia, la Mauritanie, la République de Guinée, la Sierra Leone, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

AUTRES GRANDES ÉVOLUTIONS : Révision à la hausse de la Notation, Expansion de la présence et Partenariat avec des Institutions multilatérales

Au bout de 16 années, la Société a vu sa notation de solidité financière et de crédit relevée par Standard & Poor's de A- (Solide / Perspectives Stables) à A (Solide / Perspectives Stables) en 2025, à la suite de la révision de ses perspectives à A- (Solide / Perspectives positives) en 2024.

C'est la confirmation de la constance de la performance d'Africa Re sur le marché, au cours des dernières années, ainsi que de la solidité de ses perspectives, du point de vue de l'agence de notation S&P Global. A titre d'évaluation prospective, Africa Re a démontré sa capacité à naviguer dans un environnement de risques complexe et se trouve en bonne position pour continuer à générer un chiffre d'affaires solide et d'excellents rendements, en phase avec l'évolution du secteur.

En 2025, la Société a élargi ses opérations aussi bien en Afrique qu'à l'extérieur. Elle a ouvert dans ce cadre un bureau de contact en République Démocratique du Congo, dans l'objectif d'élargir son empreinte régionale, de renforcer le soutien aux partenaires locaux et de contribuer à développer le marché congolais de l'assurance et de la réassurance. Le nouveau bureau est déjà opérationnel.

A l'extérieur de l'Afrique, la Société a obtenu une licence lui permettant d'exercer ses activités en tant qu'Organisation internationale des Assurances (OIA) à GIFT City (Gujarat International Finance Tec-City), la première ville intelligente opérationnelle en Inde et le premier Centre international de Services financiers (IFSC). Cette action lui permettra de consolider la notoriété de sa marque dans la région Asie-Pacifique. Les activités ont débuté dans ce bureau.

La Société continue d'œuvrer en vue d'accroître sa pertinence et son impact en Afrique et à l'international.

Elle a adhéré au Fonds de Développement de l'Assurance (FDA), une plateforme internationale de partenariat public-privé dont les objectifs de base sont de combler les lacunes en matière de protection, d'accélérer le développement durable et de promouvoir des économies "prêtes pour l'avenir" par le biais de la gestion des risques. Le Directeur général du Groupe siège au sein du Comité de pilotage de cette structure.

Au niveau de l'Afrique, la Société continue de jouer un rôle actif dans la nouvelle Alliance des Institutions financières multilatérales africaines (AAMFI), également connu sous le nom de "Africa Club," qui est une coalition stratégique d'institutions financières multilatérales appartenant à des Africains et contrôlée par des Africains. Lancée le 17 février 2024 à Addis-Abeba, en Ethiopie, l'AAMFI vise à promouvoir la collaboration pour assurer le développement économique durable et l'auto-suffisance financière sur le continent, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Le DG du Groupe y siège en tant que Président du Conseil d'administration, pour la période 2026/2027.

PLANIFICATION : Le 8^{ème} Plan Stratégique 2026-2030

Le 7^{ème} Plan Stratégique de la Société, couvrant les années 2022 à 2025, s'est achevé sur une note très positive, avec d'excellents résultats en 2023, 2024 et 2025, et des bénéfices nets annuels records. Cette période stratégique a vu un changement s'opérer pour les portefeuilles peu performants, en particulier celui de l'Afrique du Sud, qui a dépassé tous les autres en 2025 et fait preuve de résilience face aux perturbations causées par les catastrophes naturelles sans précédent des dernières années.

Africa Re s'est employée à renforcer sa couverture de rétrocession pour soutenir la stabilité sur ces segments du marché, en incluant le portefeuille brésilien à son programme amélioré de rétrocession d'affaires internationales.

La Société a mené à bien l'élaboration de son 8^{ème} Plan Stratégique en 2025, avec des contributions des membres du personnel de toutes catégories et sur les orientations du Conseil d'administration, en s'appuyant sur son "approche inclusive et ascendante".

Le plan stratégique quinquennal 2026 - 2030 est en cours de mise en œuvre, avec un système de signalement immédiat des anomalies, des bilans annuels et une mise à

jour à mi-parcours en 2028, en réponse aux changements de l'environnement opérationnel, selon des scénarios optimistes et pessimistes.

Le 8^{ème} Plan Stratégique de la Société, intitulé "Forward Momentum 2030/Elan vers l'Avant", s'appuie sur les réalisations du 7^{ème} plan stratégique, avec des améliorations apportées en ce qui concerne les interventions, les initiatives stratégiques de base soutenues par la transformation des ressources humaines, l'appui technologique et l'optimisation du capital, qui constituent des facteurs clés.

Le nouveau plan stratégique vise à positionner Africa Re en tant que partenaire de réassurance de choix et de confiance, dont l'objectif premier est la croissance rentable sur ses segments de marché principaux et secondaires, en ce qui concerne les solutions de risques traditionnelles, spécialisées et innovantes et grâce à des relations étroites avec les cédantes et les courtiers, en tant que leader du marché.

Le nouveau plan stratégique intitulé "Forward Momentum 2030", permettra à la Société d'atteindre la barre des 2 et 2,5 milliards \$EU d'ici 2030, avec une croissance annuelle moyenne de 8,36% du revenu de réassurance, la réalisation régulière de bons résultats techniques et de produits de placements de niveau supérieur, ajustés aux risques, donnant un rendement moyen des capitaux propres supérieur au coût international des fonds propres (estimé à 11,7% par Gallagher Re et à un niveau situé entre 9% et 10% par S&P, pour 2026), renforçant le leadership de la Société sur le marché africain de la réassurance, augmentant l'offre de produits nouveaux, promouvant une culture de haute performance, procédant de manière délibérée et coordonnée à l'adoption de la technologie de l'intelligence artificielle (IA), et poursuivant l'expansion des activités à l'international de manière rigoureuse.

L'objectif de rentabilité des capitaux propres susmentionné doit s'accompagner d'une politique de dividendes stable, tout en veillant au maintien des notations de solidité financière et de crédit attribuées par AM Best et S&P Global, et en déployant le capital de manière optimale sur l'ensemble des cycles de souscription, pour soutenir le développement du marché de la réassurance.

50^{ème} ANNIVERSAIRE : Célébrer un exemple de réussite panafricaine

2026 est une année charnière dans l'histoire de la Société, marquant 50 années de réalisation de sa mission de promotion du développement de l'industrie de l'assurance et de la réassurance en Afrique, de renforcement des capacités de souscription et de rétention nationales, régionales et sous-régionales, ainsi que de soutien pour la croissance économique durable sur le continent.

Les activités de célébration incluent notamment l'inauguration de l'immeuble ultra-moderne du siège social de la Société à Abuja et un symposium à organiser spécialement à l'occasion

du 50ème anniversaire en juin 2026, en marge de la 48ème Réunion annuelle ordinaire de l'Assemblée Générale.

La Corporation célèbre son Jubilé d'or en 2026 sous le thème: "Excellence en Réassurance: Assurer l'avenir," en tant qu'institution ayant surmonté des obstacles de taille pour devenir le réassureur leader sur son marché de base et une marque de réassurance respectée dans le monde entier.

En célébrant son anniversaire, la Société mettra en avant son leadership sur le continent, grâce à ses contributions au développement du marché de l'assurance et à la résilience économique. Elle cherchera également à renforcer son engagement en faveur de l'innovation, de la durabilité et de l'impact sociétal.

Sa réussite en tant qu'institution panafricaine, gérée et dirigée par des Africains, est un pilier important de ses réalisations et de la volonté commune et l'engagement inébranlable de représentants de plus de 30 nationalités africaines à développer le continent africain. Cela a été reconnu par le prix de 'l'Institution Panafricaine' décerné à la Société en marge du Forum des Chefs d'entreprise africains tenu en mai 2025 à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

L'anniversaire offre une occasion de réfléchir à nos réalisations passées, tout en renforçant la vision de la Société pour l'avenir.

PERSPECTIVES 2026 : Baisse des prix sur le marché et Tensions géopolitiques générant des incertitudes macroéconomiques

2026 a débuté avec une intensification des tensions géopolitiques, notamment la guerre au Moyen-Orient opposant les Etats Unis et Israël à l'Iran, qui a conduit à la fermeture du Détroit d'Hormuz et pourrait avoir des répercussions sur les prix des matières premières et entraîner des pressions inflationnistes sur l'économie mondiale.

S'il est vrai que l'industrie de l'assurance exclut généralement les risques de guerre de ses couvertures, une exposition limitée liée aux contrats avec la Marine et l'impact potentiel indirect sur les marchés financiers et les marchés des changes, pourraient avoir une incidence sur les résultats.

Le FMI a ramené ses prévisions de croissance mondiale pour 2026 à 3,1% (2025: 3,4%) en raison de l'éclatement de la guerre au Moyen-Orient, tandis que la BAD prévoit une croissance de 4,3% (2025 : 4,2%) pour l'économie africaine. Le continent est vulnérable à l'effet de contagion des perturbations de l'économie mondiale.

L'Afrique continue de faire face aux défis récurrents liés à la soutenabilité de la dette, à la pauvreté, aux inégalités économiques et au chômage, alors que les gouvernements sont sous pression pour offrir les dividendes de la gouvernance démocratique à ses leurs citoyens.

Le processus électoral constitue un indicateur clé de la stabilité politique en Afrique et, à ce sujet, 11 élections sont prévues en 2026. De même, nous continuons de suivre les préparatifs des élections générales au Nigeria, prévues en janvier 2027. On s'attend à ce que toutes ces élections se déroulent dans le calme.

Par ailleurs, en ce qui concerne la réassurance, au niveau mondial, le risque d'un ralentissement du marché s'est accru, à la suite de la forte croissance du capital disponible pour la réassurance, enregistrée récemment, résultant principalement des bénéfices conservés et des flux de capitaux alternatifs, outre les fluctuations favorables des marchés financiers et des marchés de change. Si l'on s'attend à ce que la discipline en matière de souscription observée ces dernières années chez les réassureurs persistera, il est néanmoins difficile de dire jusqu'à quel point ce ralentissement ira.

Il reste cependant qu'en raison de l'insuffisance structurelle de l'approvisionnement sur le marché africain, en ce qui concerne les capacités de réassurance par rapport aux risques, alliée à la solidité financière croissante des assureurs primaires, à la suite des réformes réglementaires mises en œuvre au Nigeria, en Egypte et dans d'autres marchés, un contexte de demande favorable est créé, en partie à l'abri du cycle de ralentissement à l'échelle mondiale qui se profile. Notre portefeuille diversifié, notre connaissance du marché et notre crédibilité en matière de missions de développement, nous placent dans une position concurrentielle unique qui atténue les fluctuations inhérentes au cycle du marché.

La Société reste géographiquement diversifiée et stratégiquement agile pour faire face aux incertitudes de l'environnement macroéconomique.

La Direction exécutive continuera à faire de la rentabilité son impératif stratégique principal, tout en s'acquittant de sa mission de développement sur le continent.

Sauf imprévu, elle prévoit une croissance de son chiffre d'affaires supérieure à 5%, tout en conservant des prévisions prudentes concernant un ratio combiné net ne dépassant pas 91,00% et 95,00% respectivement, selon l'IFRS 17 et l'IFRS 4.

Le rendement moyen des investissements est prévu autour de 4,02%, nettement en-deçà du chiffre record de 5,49% enregistré en 2025.

En tant qu'entité dont les états financiers sont libellés en dollar des Etats Unis d'Amérique et effectuant ses transactions en monnaies locales africaines, la Société continuera à absorber les pertes de change potentielles, tout en visant un rendement des capitaux propres moyens supérieur à 10,00%.

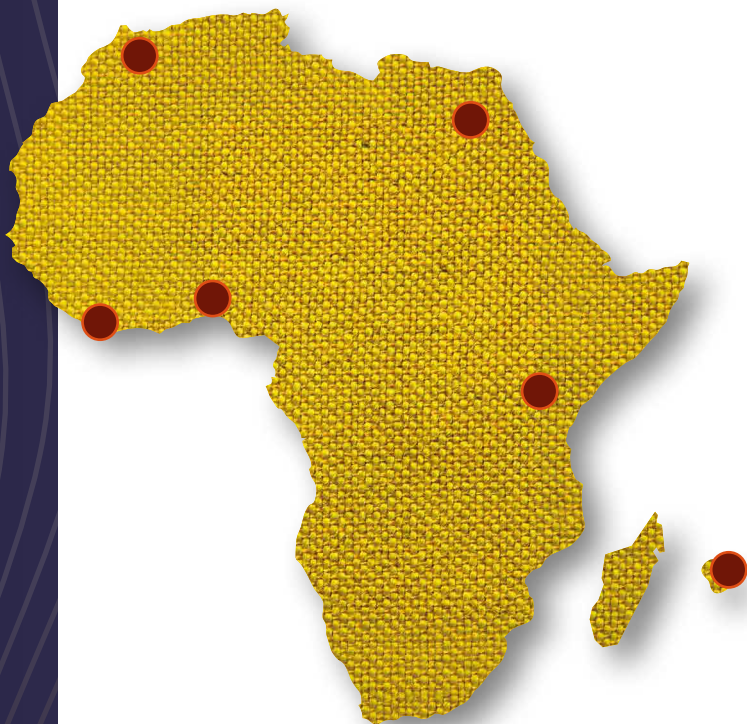
Par ailleurs, conformément à la politique de stabilité des dividendes, un dividende minimum de 10,00 \$EU devrait être maintenu.

II. OPERATIONS TECHNIQUES

Les résultats d'exploitation de la Société sont examinés dans la présente section et comparés avec ceux enregistrés en 2024.

Africa Re opère par le biais d'un réseau de huit bureaux situés stratégiquement sur le continent. Les activités d'un certain nombre de marchés africains situés dans la même zone géographique sont coordonnées par un bureau implanté dans cette région. La proximité avec la clientèle dans chaque localité offre à Africa Re un avantage unique par rapport à ses concurrents, en ce qui concerne la fourniture de services d'assurances crédibles et efficaces aux marchés d'assurance du continent.

Africa Re se conforme aux meilleures pratiques dans chaque aspect de son activité. Les cédantes répondent à l'engagement à long terme en faveur du continent manifesté par la Société en lui accordant un accès à des affaires rentables et diversifiées en Afrique et, dans une moindre mesure, en Asie, au Moyen-Orient et au Brésil.



La Société mène ses opérations à partir des centres de productions suivants :

Six bureaux régionaux

- **Lagos, Nigeria :**
Afrique de l'Ouest Anglophone et Pools Africains ;
- **Abidjan, Côte d'Ivoire :**
Afrique francophone Ouest et Centre ;
- **Casablanca, Maroc :**
Maghreb ;
- **Le Caire, Egypte :**
Afrique du Nord-Est et Moyen-Orient ;
- **Nairobi, Kenya :**
Afrique de l'Est et une partie de l'Afrique australe ; et
- **Ebène, Maurice :**
Iles africaines de l'Océan Indien, marchés africains lusophones, Asie et Brésil.

Trois filiales détenues à 100%

- **Johannesburg, Afrique du Sud :**
Afrique du Sud et marchés environnants, pris en charge par la filiale - **African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited** ;
- **Le Caire, Egypte :**
Marchés Retakaful de l'Afrique, de l'Asie et du Moyen-Orient sous la responsabilité de la filiale - **African Retakaful Company** ;
- **Dubaï, Emirats Arabes Unis :**
Affaires du Moyen-Orient souscrites à l'aide d'un véhicule spécialisé en la matière – **Africa Re Underwriting Agency Limited**.

Deux bureaux locaux à

- Addis Ababa, en Ethiopie ;
- Khartoum, au Soudan.

Deux bureaux de souscription à

- Kampala, en Ouganda.
- Kinshasa, en République Démocratique du Congo

Le portefeuille de risques d'assurance acceptés par la Société peut être classé de manière générale comme suit :

- Incendie et Risques Techniques ;
- Accident et Automobile ;
- Risques pétroliers et énergétiques ;
- Affaires maritimes et Aviation ; et
- Vie.

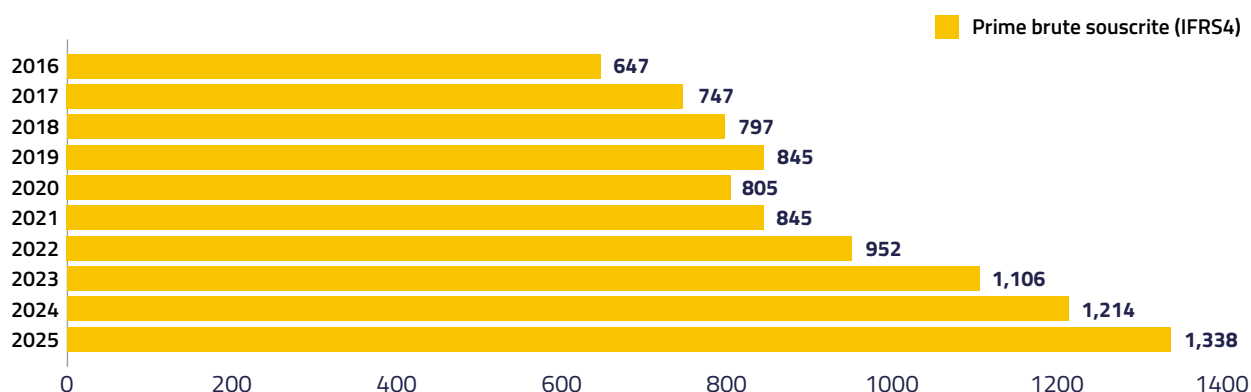
Le tableau ci-dessous présente un résumé de la performance de la Société.

DESCRIPTION (en Millions USD)	2025			2024		
	BRUT	RETRO.	NET	BRUT	RETRO.	NET
PRIMES						
Prime brutes émises	1 337,74	(211,06)	1 126,68	1 214,09	(191,88)	1 022,21
Variation de la provision pour primes non-acquises	(62,75)	10,36	(52,40)	(13,75)	(12,62)	(26,37)
Revenu de Réassurance / Allocation de Prime de rétrocession	1 274,99	(200,70)	1 074,28	1 200,35	(204,50)	995,85
DEPENSES						
Sinistres encourus et charges ainsi que les variations des passifs d'assurance	608,17	(68,60)	539,57	544,12	(31,56)	512,55
Variation de la composante de perte (Recouvrement)	7,03	0,51	7,54	(1,60)	(1,82)	(3,42)
Frais d'acquisition encourus	329,52	0,00	329,52	301,29	0,00	301,29
Charges de Service / Recouvrement de sinistre au titre de la rétrocession.	944,72	(68,09)	876,62	843,81	(33,38)	810,43

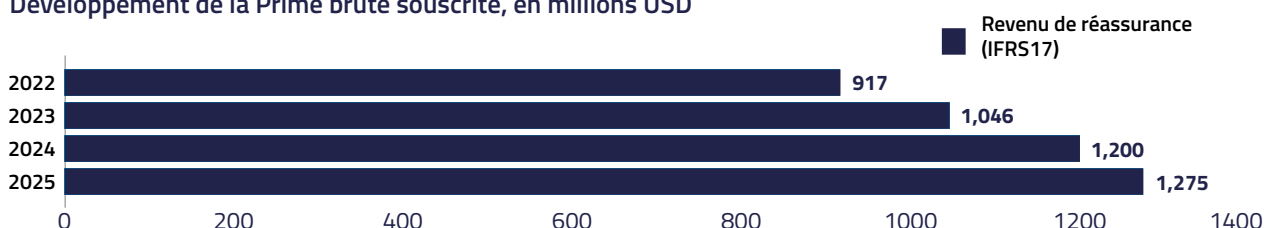
Recettes

En 2025, la Société a enregistré une prime souscrite brute de 1 337,74 millions USD au titre de l'IFRS 4, contre 1 214,09 millions USD l'exercice précédent. Selon la norme comptable IFRS 17, cela représente un revenu brut de réassurance de 1 274,99 millions USD, soit une hausse de 6,22% par rapport au montant de 1 200,35 millions USD enregistré en 2024. Cette croissance est principalement due à un environnement favorable aux activités de réassurance dans de nombreux pays africains, ainsi qu'aux affaires internationales.

Développement de la Prime brute souscrite (en millions \$EU)



Développement de la Prime brute souscrite, en millions USD



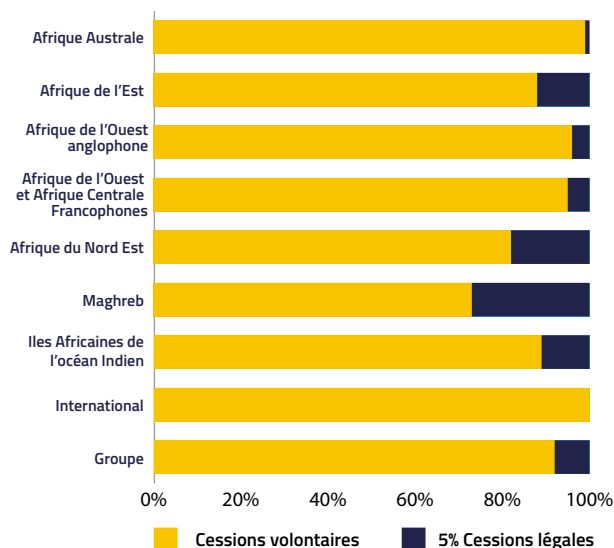
Cessions légales (obligatoires)

En 1976, lors de sa création par 36 Etats membres, sur initiative de la Banque Africaine de Développement, Africa Re devait faire face à la concurrence de réassureurs étrangers beaucoup plus grands, ayant des liens avec les anciennes colonies. La raison ayant motivé la création de la Société, et qui a encore une importance primordiale aujourd'hui, est la volonté de réduire les sorties de primes du continent. Afin de favoriser la survie de la Société au

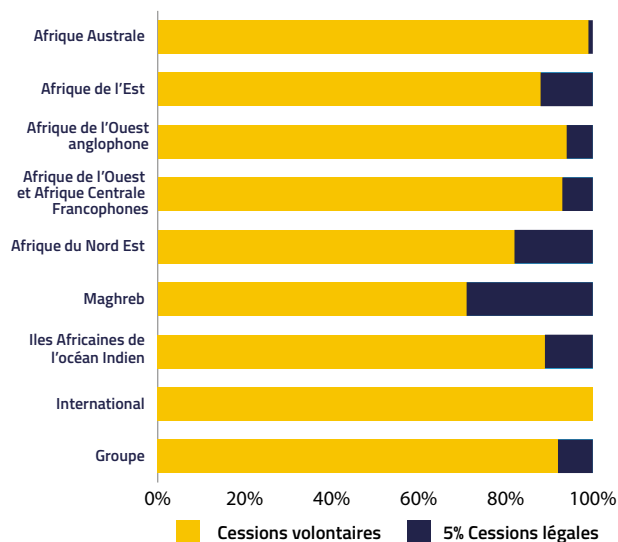
milieu de ces grandes sociétés de renom, il lui a été accordé, lors de sa création, 5% de chaque traité de réassurance provenant des Etats membres (le nombre d'Etats membres s'élève actuellement à 42).

Les cessions obligatoires représentent actuellement 7,6% (7,1% en 2024) de la prime brute souscrite.

Exercice 2024



Exercice 2025



Répartition géographique

La Société accepte des affaires provenant de cédantes se trouvant partout en Afrique, ainsi que sur un certain nombre de marchés situés en Asie, au Moyen-Orient et au Brésil.

Afrique australe

La filiale située à Johannesburg, African Reinsurance Corporation, South Africa Ltd (ARCSA), supervise les opérations au Botswana et dans la zone du Rand. Sa contribution au chiffre d'affaires global du groupe a atteint 12,96% en 2025. Au cours de l'exercice sous revue, ARCSA a généré un revenu de réassurance de 165,28 millions \$EU, un montant en hausse par rapport à celui de l'exercice précédent (2024 : 152,14 millions \$EU). Cette croissance réalisée en ce qui concerne le revenu est liée en partie à l'expansion du secteur Vie, aux meilleures conditions de réassurance et au renforcement du Rand sud-africain par rapport au Dollar EU au cours de l'année.

Afrique de l'Est

Le revenu réalisé dans cette région a augmenté de 3,99%, pour atteindre 240,64 millions \$EU (2024 : 231,41 millions \$EU), soit 18,87% du revenu total de la Société en 2025. Ce sont essentiellement les branches Affaires médicales et Ingénierie qui sont à l'origine de la progression du revenu dans cette région.

Afrique de l'Ouest Anglophone

Dans cette région, le revenu réalisé au titre de la réassurance se chiffre à 117,88 millions \$EU, contre 102,27 millions \$EU en 2024, soit une hausse de 15,26%. Ce chiffre d'affaires représente 9,25% de la production de la Société. La croissance résulte essentiellement d'une augmentation du revenu provenant des traités proportionnels, outre la stabilité du taux de change du Naira nigérian par rapport au Dollar EU.

Maghreb

Avec 98,72 millions \$EU, contre 85,38 millions \$EU en 2024, la production de la région du Maghreb enregistre une hausse de 15,62%. Le revenu réalisé dans cette région représente 7,74% de la production de la Société.

Afrique du Nord-Est

Un recul a été enregistré en ce qui concerne le revenu du bureau régional du Caire qui s'est établi à 37,62 millions \$EU en 2025, contre 39,19 millions \$EU l'exercice précédent. Le manque à gagner est dû à une réduction des facultatives proportionnelles. Le revenu enregistré en Afrique du Nord-Est représente 2,95% de la production totale de la Société.

Afrique Francophone Ouest et Centre

Le bureau d'Abidjan est en charge de la région à dominante francophone de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Le chiffre d'affaires y a connu une baisse de 7,18%, étant passé de 165,28 millions \$EU en 2024 à 153,41 millions \$EU. Le manque à gagner est dû à une réduction des affaires de la branche Risques pétroliers/Energétiques. Le revenu de cette région représente 12,03% de la production de la Société.

Iles Africaines de l'Océan Indien

Le revenu provenant des îles africaines de l'Océan indien et des marchés de l'Afrique lusophone a augmenté, passant de 40,09 millions \$EU en 2024 à 48,93 millions \$EU. Les affaires de ce bureau représentent 3,84% du chiffre d'affaires de la Société.

Africa Retakaful

De 53,09 millions \$EU en 2024, le revenu de la filiale Africa Retakaful, dont une partie provient de l'extérieur de l'Afrique, a augmenté pour s'établir à 55,24 millions \$EU en 2025. Cette performance tient principalement à l'augmentation du revenu réalisé au titre des contrats de traité proportionnel, pour la catégorie Incendie. Les affaires de cette filiale représentent 4,33% du chiffre d'affaires de la Société.

Affaires Internationales

Le revenu réalisé par Africa Re sur les affaires internationales est en hausse, s'étant établi à 357,27 \$EU en 2025, contre 331,49 millions \$EU l'exercice précédent. La production du Moyen-Orient s'est chiffrée à 154,04 millions \$EU en 2025 (2024 : 116,16 millions \$EU). Quant au revenu provenant de l'Asie, il est en baisse, étant passé de 178,73 millions \$EU en 2024 à 171,77 millions \$EU en 2025, essentiellement en raison d'une baisse subie pour des branches telles que l'Automobile. La production du Brésil enregistre également une baisse du revenu, le montant étant passé de 36,60 millions USD en 2024 à 31,46 millions USD en 2025, principalement en raison de la branche Incendie. Le mouvement positif du taux ou la correction effectuée, après le tremblement de terre en Turquie et les inondations aux EAU, sur le marché de l'assurance directe, a contribué à la croissance du revenu au Moyen-Orient. D'autre part, la relative stabilité des monnaies par rapport au dollar EU, qui est la monnaie de présentation, est un autre facteur ayant contribué à la croissance du portefeuille d'affaires internationales.

Répartition géographique des Revenus de Réassurance



Afrique Australe	12.96%	(2024: 12.7%)
Afrique de l'Est	18.87%	(2024: 19.3%)
Afrique de l'Ouest	9.25%	(2024: 8.5%)
Afrique Centrale	12.03%	(2024: 13.8%)
Afrique Nord-Est	2.95%	(2024: 3.3%)
Maghreb	7.74%	(2024: 7.1%)
AIOI & PALOP	3.84%	(2024: 3.3%)
Retakaful	4.33%	(2024: 4.4%)
International	28.02%	(2024: 27.6%)

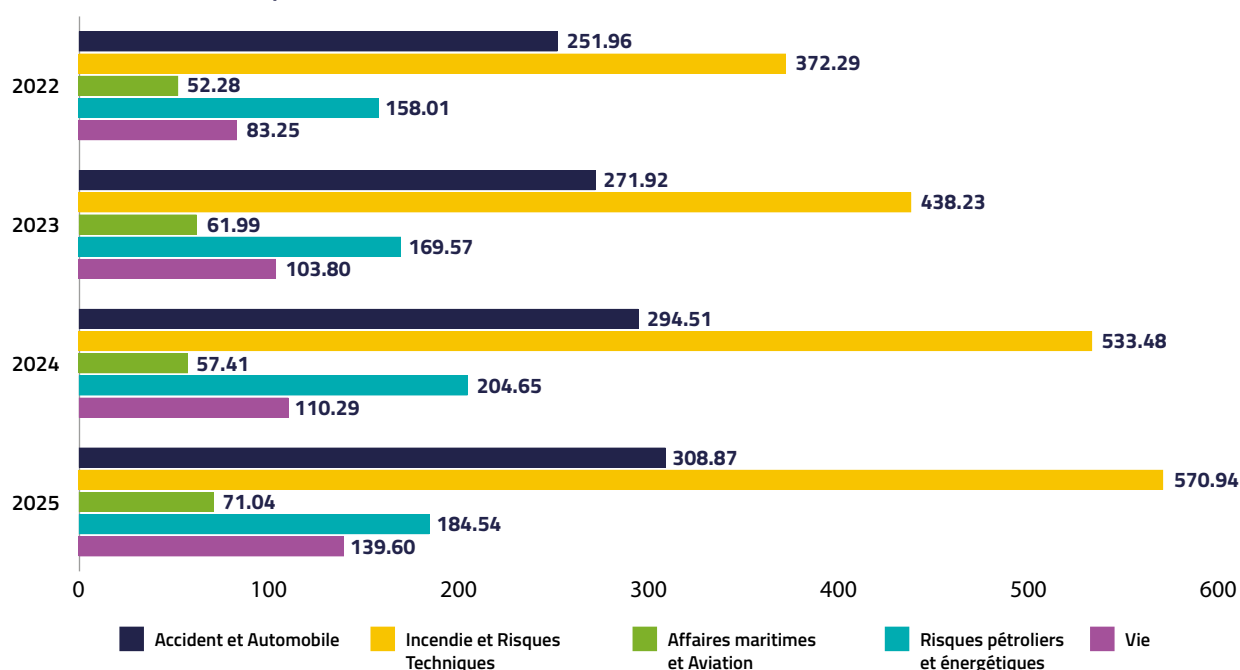
Répartition Sectorielle

Les branches Incendie et Risques techniques ont continué à générer le revenu le plus élevé, avec 570,94 millions \$EU, soit 44,78% de la production totale de la Société, contre 533,48 millions \$EU en 2024 (44,44%). Ensuite vient la branche Accident et Automobile, dont le revenu a atteint 308,87 millions \$EU, soit 24,23% du montant enregistré par la Société (2024 : 294,51 millions \$EU, soit 24,54%)

En troisième position vient la branche Risques Pétroliers et Energétiques, avec un revenu de 184,54 millions \$EU, soit 14,47% du chiffre d'affaires (2024 : 204,65 millions \$EU, soit 17,05%).

La branche Vie vient en quatrième position, avec 139,60 millions \$EU, soit 10,95% du chiffre d'affaires (2024 : 110,29 millions \$EU, soit 9,19%) ; elle est suivie par la branche Maritime et Aviation avec 71,04 millions \$EU, soit 5,57% de la production de la Société (2024 : 57,41 millions \$EU ou 4,78%).

Revenu de Réassurance par Branche d'activité, en millions \$EU



Résultats de Services de Réassurance

par Branche d'activité

Le montant brut total des charges de service de réassurance s'est chiffré à 944,72 millions \$EU en 2025, contre 843,81 millions \$EU en 2024, d'où une augmentation du ratio combiné brut qui est passé de 70,30% en 2024 à 74,10% en 2025.

Après la prise en compte du coût de la réassurance, le ratio combiné net s'est établi à 81,60%. Les Risques pétroliers et énergétiques ont enregistré le Ratio combiné net le plus faible, avec 63,64%, suivi par l'Incendie et les Risques techniques, avec 76,33%.

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur les indicateurs précédemment mentionnés.

Ratio combiné brut et Ratio combiné net par branche d'activité -Exercice 2025 (en millions \$EU)

Branche d'activité	Revenu de Réassurance	Dépenses de Service de Réassurance	Ratio Combiné brut	Ratio Combiné net 2025 ¹
Accident & Automobile	308,87	270,04	87,43%	90,82%
Incendie & Risques techniques	570,94	396,17	69,39%	76,33%
Affaires Maritimes & Aviation	71,04	54,18	76,28%	82,52%
Risques Pétroliers et Énergétiques	184,54	98,92	53,60%	63,64%
Vie	139,60	125,40	89,83%	91,83%
TOTAL	1 274,99	944,72	74,10%	81,60%

¹ Le ratio combiné net est calculé sur une base nette, en tant que somme du ratio de sinistre net et du ratio de dépenses net.

Le ratio combiné net (81,60%) est légèrement plus élevé que celui de l'exercice précédent, qui était de 81,38%. Cette augmentation est liée à la légère hausse du ratio de dépenses net.

III. PRODUITS DE PLACEMENTS

Performance du portefeuille (réalisation d'étapes décisives et d'objectifs plus ambitieux)

Après une performance historique en 2024, le portefeuille des placements a poursuivi sa lancée en 2025, avec un nouveau record en matière de placements et autres revenus. Pour la première fois, les produits de placements ont dépassé la barre des 100 millions \$EU. Malgré le fait que 2025 a été caractérisé par des tensions géopolitiques, par des problèmes de tarifs et par l'inflation, toutes les catégories d'actifs ont enregistré des performances remarquables.

Les produits de placements et autres revenus de la Société se sont chiffrés à **107,61 millions \$EU**, contre **85,22 millions \$EU** en 2024, soit une hausse de **26,29%**. Ce résultat s'explique par d'importants revenus d'intérêts provenant des dépôts bancaires et des obligations, ainsi que par des plus-values sur les obligations et les actions.

Le montant réalisé au titre des intérêts, des dividendes et des revenus locatifs s'est chiffré à **88,12 millions \$EU**, contre **75,78 millions \$EU** en 2024, soit une hausse de **16,28%**.

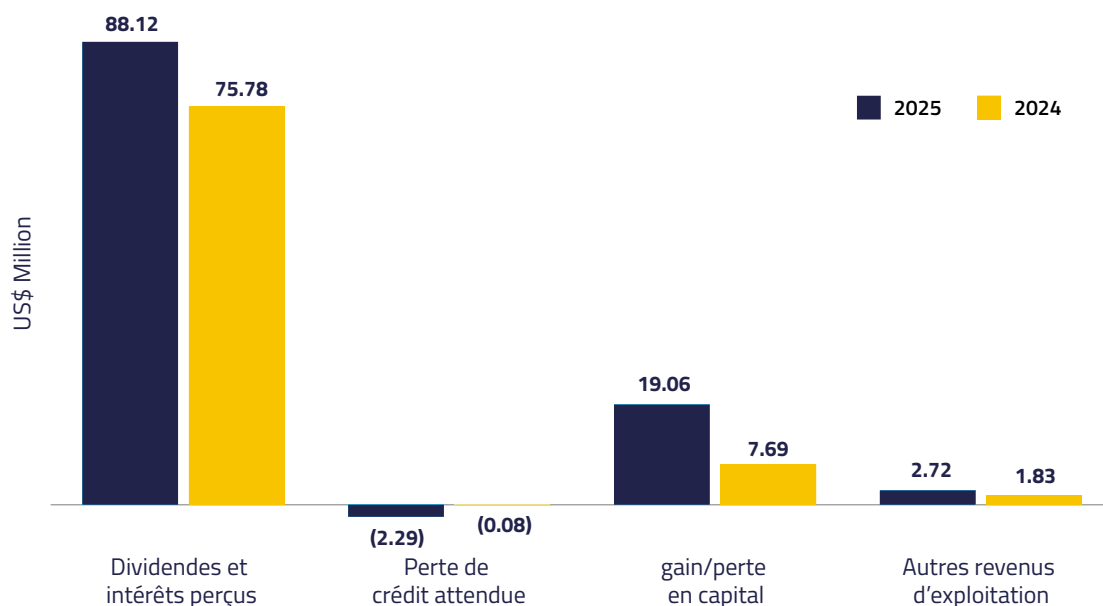
Les plus-values sur les actions et les obligations détenues à des fins de négociation ont augmenté considérablement, s'étant chiffrées à **19,06 millions \$EU**, contre **7,69 millions \$EU** auparavant, soit une hausse de **147,89%**.

La qualité des actifs de crédit est restée au même niveau que l'exercice précédent (**note de crédit BBB**)..

La taille du **portefeuille des placements** a augmenté de **17,24%**, ayant atteint **1,90 milliards \$EU** contre **1,62 milliard** à la fin décembre 2024, principalement grâce aux revenus de placements, aux gains de change et aux produits techniques nets.

Le niveau de risque du **portefeuille d'investissement** a augmenté par rapport à décembre 2024, mais reste bien en-deçà de la limite de l'appétit pour le risque de 8,0%.

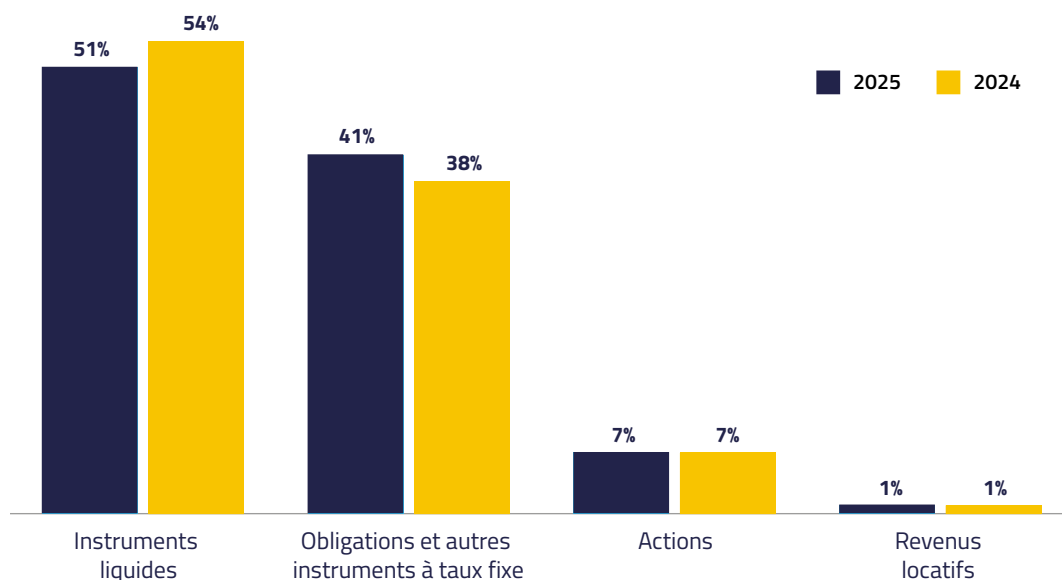
Le graphique ci-dessous fournit des détails sur la performance de l'exercice sous-revue, par rapport à l'exercice précédent.



Composition de l'Actif

Dans le cadre du repositionnement du portefeuille, il a été procédé à une réaffectation, des instruments de trésorerie vers les instruments à revenu fixe. Toutefois, du point de vue de la répartition stratégique des actifs du portefeuille des placements, la situation

est demeurée inchangée par rapport aux années précédentes (Instruments liquides : 51%, Actions : 7%, Obligations et autres Titres à revenu fixe : 41%, Immeubles de placement : 1%). Cela reflète la stabilité de la stratégie de placement de la Société.



Placements à long terme

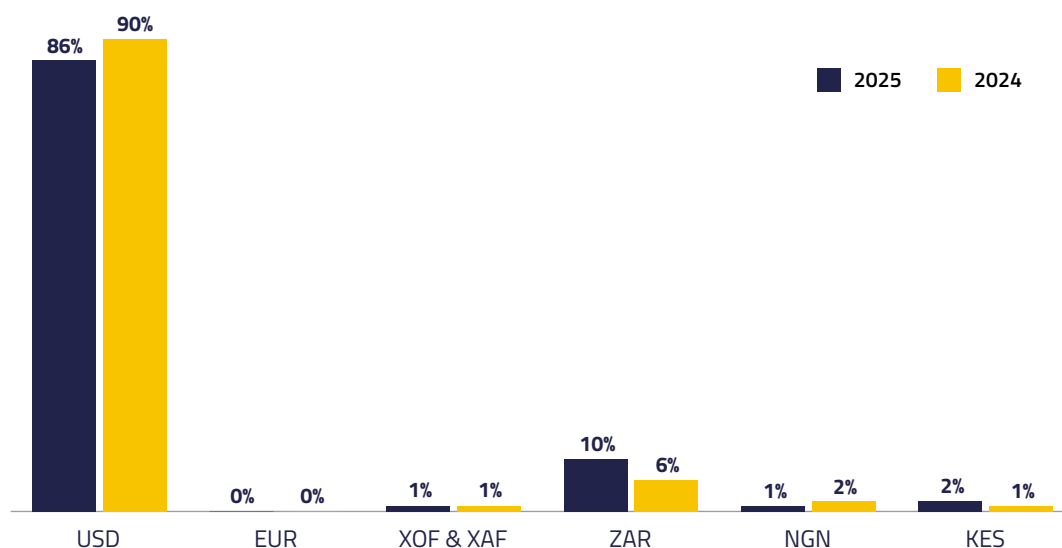
La Société continue de soutenir le développement socioéconomique du continent, notamment en attribuant ses placements à long terme à des entités africaines ou à celles contribuant de manière directe ou indirecte à la croissance économique du continent. Le montant total du capital-investissement de la Société s'est élevé à **58,70 millions \$EU**, investis dans 22 sociétés composées comme suit :

- Trois (3) institutions régionales de financement du développement : Shelter Afrique, Afreximbank et Africa Finance Corporation
- Cinq (5) compagnies d'assurance : SanlamAllianz Vie (Cameroun), AMSA-CI, African Trade and Investment Development Insurance, Gepetrol Seguros SA (Equatorial Guinea), et ENH Mozambique
- Une (1) société de gestion de fonds de pension (ACCESS ARM PFA, au Nigeria),
- Douze (12) fonds de capital-investissement (CAPE II, CAPE III, CAPE IV, ACRF, AFIG II, ECP III, ECP IV, Adlevo Capital, PAHF, CSSAF, AAF SME Fund et Partech Africa Fund II) et
- Une (1) initiative en matière de chaîne de blocs, dénommée 'Blockchain Insurance Industry Initiative' (B3i Services AG).

Portefeuille d'actions cotées

En raison de la hausse des valorisations, la performance du portefeuille d'actions a augmenté de **50,39%** le montant enregistré à ce titre étant passé de **12,38 millions \$EU** en 2024 à **18,62 millions \$EU** en 2025.

Exposition aux devises du portefeuille d'actions



Le dollar des Etats Unis reste la monnaie d'investissement dominante pour les instruments de capitaux propres, représentant près de 90% du total.

Obligations et autres titres à revenu fixe

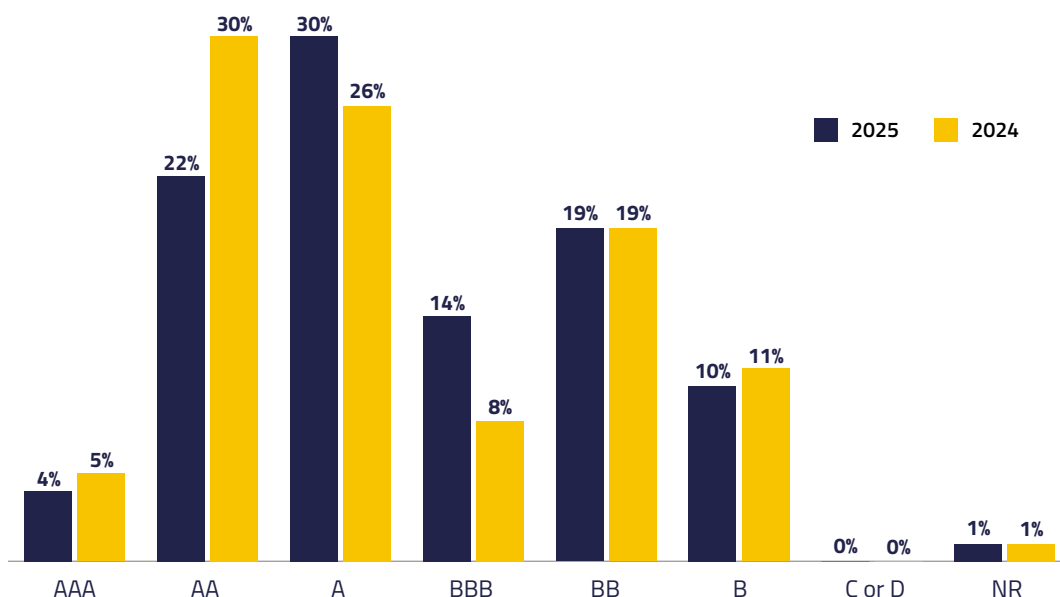
La taille du portefeuille d'obligations a fortement augmenté (**26,71%**), étant passée de **611,11 millions \$EU** au 31 décembre 2024 à **774,31 millions \$EU** à la même période de 2025. Il enregistre une hausse de **55,66%** de ses résultats (en termes de revenu), qui se sont chiffrés à 41,93 millions \$EU, contre 26,94 millions \$EU en 2024. Cette performance s'explique par la hausse des revenus d'intérêts et des plus-values

Les intérêts nets sur les coupons (nets d'impôts sur les investissements étrangers) perçus au cours de la période s'élèvent à **38,38 millions \$EU**, contre **28,72 millions \$EU** en 2024, soit une hausse de **33,63%**. L'amélioration des revenus d'intérêts liés aux coupons résulte du repositionnement progressif du portefeuille obligataire sur la courbe de rendement.

L'évaluation du portefeuille obligataire a été favorable, du fait de la baisse des taux d'intérêt sur les segments à court et moyen terme de la courbe de rendement. La plus-value s'est élevée à **4,17 millions \$EU**, contre **0,89 million \$EU** en 2024.

La qualité du portefeuille obligataire et le risque de taux d'intérêt restent à d'excellents niveaux, tel qu'exigé par la politique de placements. Le graphique ci-dessous illustre la répartition par catégorie de notation, pour 2024 et 2025.

Profil de crédit du portefeuille obligataire



Instruments liquides

Grâce à de solides recouvrements et aux produits de placements, le portefeuille d'instruments liquides affiche un montant de **967,24 millions \$EU en 2025**, contre **880,16 millions \$EU** en décembre 2024, soit une **augmentation de 9,89%**.

Les intérêts perçus sur le portefeuille d'instruments liquides ont augmenté légèrement de **0,09%**, leur montant étant passé de **42,73 millions \$EU** en 2024 à **42,77 millions \$EU** en 2025. Cette performance s'explique principalement par une stratégie plus active de gestion des liquidités.

Autres Revenus d'exploitation

Le montant total des autres revenus d'exploitation (**frais de gestion, pools et revenus divers**) s'est élevé à **2,73 millions \$EU**, par rapport à un budget de **1,83 millions \$EU**, ce qui correspond à un dépassement de **49,32%** par rapport à l'année précédente, s'expliquant par une activité plus soutenue.

Perspectives

Le contexte économique actuel se caractérise par une forte volatilité due à la guerre opposant l'Iran aux Etats Unis et à Israël. Si son évolution reste incertaine, les marchés financiers, en ce qui les concerne, sont en train d'en assimiler les effets, comme le montrent la hausse des rendements et les performances faibles voire négatives des marchés boursiers. Le prix du pétrole a dépassé les 100 \$EU le baril, contribuant au renforcement du dollar des Etats Unis.

Sans vouloir faire preuve d'une trop grande prudence, les prévisions à ce stade ne peuvent donner qu'une idée approximative car de nombreux facteurs connaissent une évolution rapide. Dans son rapport publié en janvier 2026, le Fonds monétaire internationale (FMI) prévoit que l'économie mondiale connaîtra une croissance de **3,2%** en 2025 et **3,1%** en 2026, ce qui représente un ralentissement par rapport au **3,3%** indiqués pour 2024.

Compte tenu des divers risques (risques géopolitiques, risques d'inflation, de taux d'intérêts, de change, de crédit, etc.), nous nous attendons à ce que les produits de placements de la Société connaissent une amélioration modeste en 2026.

IV. RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025

Le **montant des primes brutes souscrites** à la clôture de l'exercice 2025 s'est chiffré à 1,34 milliard \$EU, contre 1,21 milliard \$EU en 2024, soit une hausse de 10,18%. Celle-ci est principalement liée à la réussite des efforts de marketing et à l'évolution favorable des prix sur les marchés clés.

Le **revenu de la réassurance** (comparable à la prime brute acquise selon l'IFRS 4) a atteint 1,27 milliard \$EU, marquant ainsi une hausse de 6,22% par rapport au chiffre enregistré en 2024 (1,20 milliard \$EU).

La **charge financière de la réassurance**, qui comprend les coûts d'acquisition bruts, la charge de sinistres bruts et les autres dépenses y afférentes, a augmenté de 11,96%, pour passer de 843,81 millions \$EU en 2024 à 944,72 millions en 2025. Les Charges nettes au titre des contrats de rétrocession ont considérablement baissé (22,50%), s'étant chiffrées à 132,61 millions \$EU, contre 171,12 millions \$EU en 2024. Les charges financières nettes de réassurance ont également vu leur montant baisser pour s'établir à 48,76 millions \$EU, contre 70,41 millions \$EU l'exercice précédent.

Les **produits des placements et les revenus provenant d'autres sources**, à l'exclusion des plus-values ou moins-values se sont améliorés, leur montant étant passé de 77,53 millions \$EU en 2024 à 88,55 millions \$EU en 2025, soit une hausse de 14,21% liée à des revenus d'intérêts plus élevés sur les actifs à revenu fixe. La part importante des instruments de trésorerie et des obligations dans le portefeuille de la Société a contribué à générer des revenus substantiels. Malgré une augmentation des rendements vers la clôture de l'exercice, le portefeuille

a enregistré une plus-value de 19,06 millions \$EU (2024 : 7,69 millions) grâce à un positionnement adéquat sur la courbe des rendements. Outre les revenus substantiels provenant des placements, le flux de trésorerie technique net a également été satisfaisant, et tout cela a contribué à accroître le montant du portefeuille de placements, qui est passé à 1,90 milliard \$EU (2024 : 1,62 milliard \$EU).

Les **écarts de change** liés à la revalorisation des actifs et passifs monétaires par rapport aux différentes monnaies fonctionnelles ont donné lieu à une perte de change nette de 5,39 millions \$EU en 2025, contre une perte de 41,73 millions \$EU en 2024.

La charge d'impôt sur le revenu pour l'exercice s'est élevée à 4,65 millions \$EU (2024 : 2,58 millions \$EU) ; elle concerne l'Afrique du Sud, pays où la Société est soumise à l'impôt.

En conséquence, le **bénéfice après impôt, en 2025**, a été de 218,59 millions \$EU, représentant une hausse de 64,42% par rapport au montant de 132,94 millions \$EU réalisé en 2024.

En ce qui concerne les **autres éléments du résultat global**, le montant enregistré au titre de l'exercice est de 267,03 millions \$EU (2024: 110,41 millions \$EU), après comptabilisation des écarts de change positifs résultant de la conversion des opérations étrangères, qui se sont élevés à 47,96 millions \$EU (2024: perte de 19,89 millions \$EU).

Des gains de juste valeur ont été réalisés sur des actifs financiers disponibles à la vente, à hauteur de 0,49 million \$EU en 2025, contre une perte de 2,64 millions \$EU l'exercice précédent.

V. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Conformément à l'engagement de la Société à tout mettre en œuvre afin de consolider sa situation financière, tout en offrant une rémunération pour le capital investi dans ses actions, et en application de la Résolution No. 3 sur la nouvelle politique de distribution des dividendes et d'affectation du bénéfice net, adoptée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2019 tenue à Tunis, en Tunisie, le Conseil recommande que le Bénéfice Net 2025, dont le montant s'élève à 218 587 730 \$EU, soit réparti comme suit :

1. **109 293 865 \$EU** à la Réserve Générale, conformément à la Résolution No. 4/1992, qui stipule que **50% du bénéfice net après impôt** de chaque exercice sont affectés à la **Réserve générale** ;
2. **1 000 000 \$EU** à transférer à la **Réserve pour fluctuation de sinistralité**, conformément à la décision prise par le Conseil lors de sa 57ème réunion tenue le 17 novembre 1992 à Lagos (Nigeria) de mettre en réserve un montant supérieur à celui de la provision pour sinistres en suspens, en vue d'atténuer les effets d'une éventuelle fluctuation de la sinistralité dans l'avenir.
3. **4 371 755 \$EU** à transférer à la **Fondation Africa Re**, soit **2% du Bénéfice net** de l'exercice;
4. **44 292 150 \$EU** à payer au total à titre de **Dividende**, au **taux de 15,0 \$EU** (2024: 10,0 \$EU) **par action souscrite et libérée** d'une valeur de 100 \$EU, selon la formule suivante :
 - a) un **dividende ordinaire de 10,0 \$EU par action**, à hauteur de 29 528 100 \$EU à financer **à partir du Bénéfice Net de l'exercice 2025** ;
 - b) un **dividende spécial (50ème Anniversaire) de 5,0 \$EU par action**, représentant un montant de **14 764 050 \$EU, à financer à partir du Bénéfice Net de l'exercice 2025**.
5. Le solde de **59 629 960 \$EU** est à ajouter aux **Bénéfices non distribués**.



VI. GESTION DU CAPITAL

Africa Re veille à ce que sa solvabilité et ses flux de trésorerie soient suffisants pour lui permettre de faire face aux obligations existantes, de réaliser ses aspirations en matière de croissance future et de maximiser le bénéfice déclaré. Pour ce faire, la Société s'attache à gérer son capital avec efficacité, grâce à un modèle de capital fondé sur le risque au titre duquel son capital reflète tous les risques majeurs auxquels elle est exposée.

Il convient de souligner que, grâce à la réussite de la quatrième opération d'augmentation du capital, la situation de solvabilité de la Société s'est améliorée, en 2013. Depuis, elle s'attache à améliorer sa solvabilité grâce à la combinaison des bénéfices non distribués considérables et de décisions stratégiques tenant pleinement compte des risques.

Les besoins en capital de la Société sont évalués à l'aide d'un modèle interne de capital fondé sur le risque et de modèles externes exclusifs, élaborés par les agences de notation. Le but de l'évaluation du capital est de s'assurer que la Société dispose à tout moment d'un montant de capital supérieur à celui requis.

Evaluation de la solidité financière et adéquation du capital

En tant qu'institution supranationale, Africa Re n'est soumise, du point de vue juridique, à aucun régime réglementaire national.

Toutefois, il convient de noter que sa filiale sud-africaine, African Reinsurance Corporation South Africa Ltd (ARCSA), est placée sous le contrôle de l'autorité sud-africaine en la matière, en l'occurrence la Prudential Authority and Financial Services Conduct Authority. ARCSA a collaboré avec d'autres acteurs du secteur à l'élaboration, pour l'Afrique du Sud, du cadre réglementaire dénommé Solvency Assessment and Management (SAM), qui s'apparente à Solvabilité II en Europe et se fonde sur des principes économiques en matière d'évaluation de l'actif et du passif. SAM définit des exigences en matière de gouvernance, de gestion des risques, de contrôle, de communication de l'information et de transparence. L'Afrique du Sud a entamé la mise en œuvre du SAM en juin 2018. Africa Re continue de suivre toute évolution relative à ce cadre réglementaire afin de pouvoir se conformer aux exigences en Afrique du Sud et d'adopter les meilleures pratiques pour les opérations du Groupe.

S&P Global Ratings et AM Best attribuent une notation de solidité financière, une notation de contrepartie et une notation de crédit d'émetteur à Africa Re depuis 1998, pour la première citée et depuis 2003, pour la seconde.

Les agences de notation se fondent, dans leur évaluation, sur un ensemble de critères, parmi lesquels figure l'adéquation du capital de la Société. Pour leurs catégories d'évaluation les plus élevées, S&P et AM Best exigent une probabilité de solvabilité annuelle au niveau de confiance de 99,99% et 99,6% respectivement, ce qui implique un niveau élevé de capital qui devrait permettre à la Société de faire face à des sinistres exceptionnels, susceptibles de se produire une fois tous les 10 000 ans pour S&P, et une fois tous les 250 ans, pour AM Best.

La Société dispose d'une solide capitalisation, selon les exigences d'adéquation du capital de chacune des deux agences. Sa solidité financière est évaluée conformément aux modèles de capital des deux agences figurant sur le tableau ci-dessous.

Evaluation de la solidité financière

Agence de notation	Evaluation de la solidité financière	Notation de contrepartie/ de crédit d'émetteur	Perspectives	Date du dernier rapport
AM Best	A	a	Stables	19 décembre 2025
S&P Global Ratings	A	A	Stables	12 décembre 2025

Le 5 décembre 2025, AM Best a réaffirmé la note de solidité financière d'Africa Re, à savoir 'A' (Excellent), ainsi que sa note de crédit d'émetteur "a". Les perspectives demeurent stables dans les deux cas.

Selon AM Best, "les notes attribuées à [Africa Re] reflètent la qualité de son bilan que l'agence estime comme étant des plus solides, ainsi que ses bons résultats techniques, son profil d'activité favorable et sa bonne gestion intégrée des risques".

"L'agence ajoute que " La solidité du bilan d'[Africa Re] repose sur sa capitalisation ajustée au risque, qui est des plus fortes, comme en atteste le ratio d'adéquation du capital d'A.M. Best (BCAR)."

Pour sa part, S&P Global Ratings a relevé la note de solidité financière et de crédit de contrepartie d'Africa Re, de A- à A, tout en révisant les perspectives à 'Stables', le 26 novembre 2025. Selon S&P, "[la] révision à la hausse de la notation reflète les solides résultats d'exploitation d'Africa Re, s'appuyant sur des marges techniques stables et de robustes revenus de placements."

L'agence souligne que "[L'évolution des résultats de la] société traduit la discipline dont elle fait preuve en matière de tarification, sa prudence dans la sélection des risques, ainsi que sa gestion efficace des rétrocessions, sur un portefeuille d'affaires diversifié. "

VII. GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES (GIR)

Africa Re s'applique à suivre une approche de gestion intégrée des risques, qui lui permet d'identifier et de gérer efficacement les risques connus et émergents auxquels sont exposées ses activités.

La fonction de gestion intégrée des risques favorise la création de valeur en permettant à la Direction de faire face efficacement à des événements futurs susceptibles de créer des incertitudes et de répondre de manière à atténuer les conséquences néfastes de ces événements, tout en tirant le meilleur parti des opportunités. De ce fait, elle permet à la Société de disposer de processus lui permettant d'être anticipative et efficace en matière d'évaluation et de gestion des incertitudes, alors même qu'elle s'efforce de créer de la valeur pour ses actionnaires.

Gouvernance des risques

Le Département de la Gestion des Risques et de la Conformité a été créé en 2010. Il est dirigé par un Directeur central qui est aussi le responsable principal des risques. A ce titre, il assume la responsabilité du leadership global, de la définition de la vision et de l'orientation de la fonction de gestion des risques à l'échelle de la Société

Il existe également un comité de gestion des risques (CGR), composé des Directeurs centraux et dirigé par le Directeur Général Adjoint/Chef des Opérations. Le Comité se réunit une fois par trimestre.

A travers la structure actuelle de la gouvernance des risques, la Société reconnaît l'importance d'une approche intégrée, en confiant la responsabilité de la gestion des risques de l'ensemble du Groupe à la haute Direction qui rend compte au Comité du Conseil chargé de la Souscription, de la Gestion des Risques et de la Gouvernance Informatique.

Principaux organes et principales fonctions en matière de gestion des risques

Conseil d'administration			
Comité de la Souscription, de la Gestion des Risques et de la Gouvernance informatique du Conseil d'administration			
Direction Exécutive			
Comité de gestion des Risques	Comité des Investissements	Comité de pilotage des TIC	Comité des Opérations centrales et Risques Spéciaux
Responsable principal des Risques			
Fonction de gestion des Risques			

La Société africaine de Réassurance a également adopté un cadre opérationnel à « trois lignes de défense » qui fonctionne comme suit :

- 1ère ligne : la gestion quotidienne et le contrôle de gestion, pour lesquels la Direction et le personnel sont directement en charge de la gestion et du contrôle des risques ;
- 2ème ligne : la supervision des politiques et stratégies en matière de risque, où le personnel concerné coordonne, facilite et supervise le cadre de gestion des risques pour en assurer l'efficacité et l'intégrité ; et
- 3ème ligne : celle d'une assurance indépendante, dans le cadre de laquelle les départements de contrôle (Audit interne et Inspection technique) et le commissaire aux comptes donnent des assurances indépendantes quant à l'intégrité et à l'efficacité du cadre de gestion des risques, pour toutes les fonctions au sein de la Société.

Les rôles et responsabilités de chacune des fonctions et des parties associées à la gestion des risques sont décrits en détail dans le Cadre de gestion intégrée des risques du Groupe.

Profil des risques

Le profil de risques d'Africa Re comprend les risques liés à ses activités principales, ainsi que d'autres risques, regroupés et définis comme suit :

Groupe 1 - Risque d'assurance:

Risque d'assurance : Risque de perte dans l'activité de base de la Société, en raison d'inadéquations en matière de souscription ou de constitution des réserves.

Groupe 2 - Risque de crédit:

Risque de crédit : Risque de perte lié à l'incapacité d'une partie à un instrument financier d'honorer ses engagements envers l'autre partie, lui faisant ainsi subir une perte financière.

Groupe 3 - Risque de marché:

Risque de marché : Risque lié à la fluctuation de la valeur ou du rendement des éléments d'actif ou à la variation des taux d'intérêt ou de change.

Groupe 4 - Risque de taux de change:

Risque de taux de change : Risque de pertes qui pourraient découler de la fluctuation des taux de change des monnaies opérationnelles de la Société.

Groupe 5- Risque de liquidité:

Risque de liquidité : Risque de ne pas disposer de liquidités suffisantes pour faire face à ses obligations échues.

Groupe 6 - Risque stratégique:

Risque stratégique : risque lié à un échec de la stratégie adoptée par la Société ou à l'incapacité de cette stratégie de reconnaître de manière adéquate les opportunités.

Groupe 7 - Risque de réputation:

Risque de réputation : risque de pertes pouvant découler d'une atteinte à l'image de la Société et qui pourrait engendrer des pertes commerciales ou des pertes d'avantages concurrentiels.

Groupe 8 - Risque réglementaire/de conformité:

Risque réglementaire/de conformité : Risque de perte, lié au non-respect de la réglementation, des dispositions de l'accord entre actionnaires ou des normes ou politiques internationales, pouvant donner lieu à des amendes, à des sanctions ou à des interventions et, à terme, au retrait de l'agrément.

Groupe 9 - Risque opérationnel:

Risque opérationnel : Risque de perte lié aux insuffisances ou à l'échec des procédures internes, des hommes, des systèmes, ainsi qu'à des événements externes.

Pour chacune de ces catégories, la Société identifie et évalue les menaces et les opportunités pour la réalisation de ses objectifs stratégiques, à l'aide d'un cadre utilisé de manière uniforme au sein du Groupe.

Procédures de gestion des risques

La gestion des risques au niveau opérationnel comprend diverses étapes, notamment celles de l'identification, de la mesure et de l'analyse, outre l'évaluation, le reporting et le suivi des risques ; ces étapes permettent à la Société de suivre de près les risques majeurs dans chaque groupe.

Risque financier

Les risques d'assurance, de crédit, de marché, de fluctuations monétaires et de liquidité ont été classés comme des risques financiers. La question de la gestion de ces risques est traitée sous le titre « Gestion des risques d'assurance et financiers » (Pages 127 - 137).

Risque opérationnel

Comme indiqué plus haut, le risque opérationnel renvoie à des possibilités de pertes ou d'atteinte à la réputation découlant d'insuffisances ou de défaillances en ce qui concerne les procédures internes, les hommes et les systèmes, ou se rapportant à des événements externes.

Dans ce cadre, Africa Re inscrit également les risques juridiques et risques de fraude parmi les risques opérationnels. D'autres catégories de risques à caractère non-financier, tels que le risque de réputation, le risque de stratégie ou le risque réglementaire ou de conformité ont été identifiés séparément. La classification des risques est présentée de manière détaillée dans le cadre de la Taxonomie et du Registre des risques de la Société.

Africa Re est décidée à tout mettre en œuvre pour atténuer et gérer efficacement ses risques opérationnels et non financiers. Le modèle de gestion du risque opérationnel comprend les volets suivants : identification, évaluation, réponse et contrôle, reporting et suivi des risques. Dans les centres de production et les départements centraux, des employés (champions des risques) sont spécialement chargés de superviser la gestion des risques opérationnels identifiés dans leurs structures respectives. La Société adopte une approche coordonnée pour identifier et évaluer les risques à l'aide d'un logiciel de gestion des risques opérationnels efficace appelé 'OneSumX'.

Ce logiciel de gestion des risques opérationnels facilite l'utilisation des outils et techniques énoncés dans le Cadre de GIR du Groupe, parmi lesquels figurent le logiciel d'auto-évaluation des risques et des contrôles, le logiciel de saisie de données relatives aux sinistres, les principaux indicateurs de risque, les tests de stress et de scénario, etc. Le logiciel de gestion des risques

opérationnels est utilisé au Siège et dans les centres de production.

Des contrôles et plans d'urgence appropriés, tels que le plan de continuité et le plan de reprise après sinistre sont en place pour la bonne gestion de l'exposition aux risques opérationnels de la Société.

Risques émergents

Il s'agit de risques naissants, ou déjà connus, mais qui sont caractérisés par un degré élevé d'incertitude et d'ambiguïté et partant, sont difficiles à quantifier à l'aide de techniques d'évaluation de risques classiques. Un risque émergent peut être soit un avatar d'un risque existant et connu, soit un nouveau type de risque.

Des procédures efficaces sont mises en place pour identifier rapidement les risques émergents car ils ont un impact indirect sur la mise en œuvre de la stratégie et la stabilité de la Société, mais peuvent également offrir des opportunités pouvant être exploitées par la Société.

Africa Re s'appuie sur des analyses prospectives et des tests de stress pour identifier les risques émergents. Son approche en matière de gestion de risques émergents se fonde sur les structures et outils de gestion de ses risques connus ou classiques. Elle veille à ce que les dispositions de son cadre de gestion des risques soient suffisamment détaillées pour lui permettre de s'adapter à l'évolution des risques connus et de faire face aux risques émergents.

Modélisation du risque

Modélisation financière

Africa Re a été la première société en Afrique à utiliser des modèles internes à des fins d'évaluation du capital et de gestion des risques. Elle utilise le logiciel ReMetrica dans le cadre de ses processus internes de modélisation du capital.

Elle a recours à ce logiciel dans différents domaines de la prise de décision, notamment pour l'évaluation des besoins en capital, l'optimisation du programme de rétrocession et le soutien à la prise de décisions stratégiques.

Le logiciel a été acquis principalement pour évaluer le niveau d'adéquation des fonds propres par rapport à l'exposition aux risques, conformément aux exigences de la Prudential Authority en Afrique du Sud et des agences de notation (AM Best et S&P).

ReMetrica permet à Africa Re de choisir une structure optimale pour son programme de rétrocession, à partir de différents scénarios, en fonction de leur impact financier sur la Société. Il permet en outre à la Société de construire différents modèles pour chaque stratégie commerciale. En comparant le résultat de différentes stratégies commerciales, on peut arriver à améliorer le portefeuille d'affaires. A cet égard, ReMetrica a été un outil d'une grande utilité, aidant Africa Re à constituer un portefeuille d'affaires bien équilibré.

Modélisation des risques catastrophiques

La modélisation des risques catastrophiques permet d'obtenir des estimations des limites annuelles des sinistres causés par des événements catastrophiques, ce qui pourrait être utile pour l'élaboration de stratégies dans les domaines suivants :

- le suivi des accumulations et la tarification du risque originel ;
- l'achat de couvertures de rétrocession, notamment la définition de limites et de rétentions, en fonction de l'appétit du risque ;
- le respect des exigences de la Prudential Authority et des agences de notation.

Africa Re s'attache à évaluer chaque année son exposition aux catastrophes, notamment dans les pays africains sujets aux événements naturels tels que l'Afrique du Sud, Maurice et le Kenya. Généralement, Willis et Aon Benfield lui offrent une assistance en matière de modélisation des risques catastrophiques par le biais de licences d'utilisation ou de modèles propres.

VIII. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Informations générales

La Société africaine de Réassurance, Africa Re, est régie par l'Accord portant création de la Société et d'autres documents statutaires exposés ci-après.

Divers textes sont en vigueur au sein de la Société en matière de gouvernance d'entreprise, qui s'inspirent tous des meilleures pratiques internationales. La filiale dont dispose la Société en Afrique du Sud est une entité de droit local qui se conforme aux codes de gouvernance en vigueur dans le pays, notamment au Rapport King III.

C'est au Conseil d'administration et à la Direction qu'incombe la responsabilité de veiller au respect des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise correspondant aux critères minimums requis pour les organisations de même rang, au niveau international.

Cadre de gouvernance d'entreprise

Les principes et procédures d'Africa Re en matière de gouvernance d'entreprise sont définis dans une série de documents régissant son organisation et sa gestion, ils comprennent notamment :

- L'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, qui définit sa composition, son mode d'administration et sa structure de gouvernance ;
- La Procédure relative à la proposition et à l'adoption d'amendements à l'Accord ;
- Les textes généraux définissant les dispositions générales et les Règles de procédure de l'Assemblée générale ;
- Le Règlement intérieur du Conseil d'administration ;
- Le Règlement régissant l'élection d'Administrateurs ;
- La Charte du Conseil d'administration et les Termes de Référence des Comités du Conseil, qui définissent les missions et responsabilités de ces organes ;
- Le Code de Déontologie, qui énonce les règles, les comportements et les attitudes que doivent adopter les employés et les membres de la Direction dans l'exercice de leurs fonctions ou lorsqu'ils agissent au nom de la Société.

Le cadre de gouvernance de la Société fait l'objet de révisions appropriées, en fonction de l'évolution des opérations de la Société, des meilleures pratiques internationales dans les domaines pertinents, ainsi que de la stratégie et du profil des risques de la Société, entre autres.

Depuis juin 2019, le Conseil d'administration de la Société africaine de Réassurance comprend 5 comités. Ceux-ci sont actuellement les suivants :

1. Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération ;
2. Comité d'Audit ;
3. Comité de la Souscription, de la Gestion des Risques et de la Gouvernance Informatique ;
4. Comité des Nominations et de la Gouvernance ;
5. Comité des Finance et Investissements

Au cours de sa 41^{ème} Réunion Ordinaire Annuelle tenue le 17 juin 2019 à Tunis, en République de Tunisie, l'Assemblée générale a décidé de porter le nombre d'Administrateurs de 12 à 14, créant ainsi deux (2) sièges d'Administrateurs indépendants, conformément aux meilleures normes internationales en matière de gouvernance.

Le Conseil a accueilli ses premiers Administrateurs indépendants en 2020 et 2021 et l'un d'entre eux, en l'occurrence M. Moustapha COULIBALY, a été élu Président du Conseil d'administration en juin 2024, ce qui marque une étape importante dans la gouvernance de la Société. En juin 2025, Africa Re a nommé M. James Wambugu au poste de deuxième administrateur non-exécutif indépendant et de président du comité d'audit. Cette nomination illustre la volonté du Conseil de renforcer son indépendance et d'améliorer la diversité des compétences en son sein.

L'Actionnariat

Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2025

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage de parts détenues
42 Etats membres africains	995 028	33,70%
Banque Africaine de Développement (BAD)	240 000	8,13%
112 compagnies d'assurance et de réassurance africaines	1 028 909	34,85%
3 investisseurs non-régionaux : AXA (France), Fairfax (Canada) et Sanlam/Allianz Africa Propriety Ltd (Allemagne)	660 000	22,35%
Programme d'actionnariat des employés d'Africa Re (ESOP)	28 873	0,97%
Total shares	2 952 810	100,00%

Capital social autorisé / libéré et Evolutions récentes de l'actionnariat

La politique de la Société consiste à faire croître régulièrement son capital grâce au bénéfice non distribué et à l'augmentation des parts des actionnaires et de quelques investisseurs potentiels bien choisis. En conséquence, partant d'un capital libéré initial de 100 millions \$EU en 2010, elle a procédé à un appel pour la 1ère tranche initiale du capital de 200 millions \$EU en 2010, à travers l'émission d'1 million d'actions nouvelles et la distribution d'1 millions d'actions gratuites aux actionnaires d'alors.

Le capital autorisé de la Société s'établissait à 500 millions \$EU au 31 décembre 2025, sur lesquels 295 145 000 ont été entièrement libérés. Le capital se compose de 2 951 450 actions d'une valeur nominale de 100 \$EU chacune.

Assemblée Générale

Réunions de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an dans un pays membre, habituellement au mois de juin.

Droit de vote et représentation

Conformément aux dispositions de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, chaque actionnaire dispose d'une voix par action entièrement libérée qu'il possède. Chaque représentant dispose du nombre de voix de l'actionnaire ou des actionnaires qu'il représente à l'Assemblée Générale. Toutes les questions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tranchées à la majorité des voix des actionnaires représentés à la réunion.

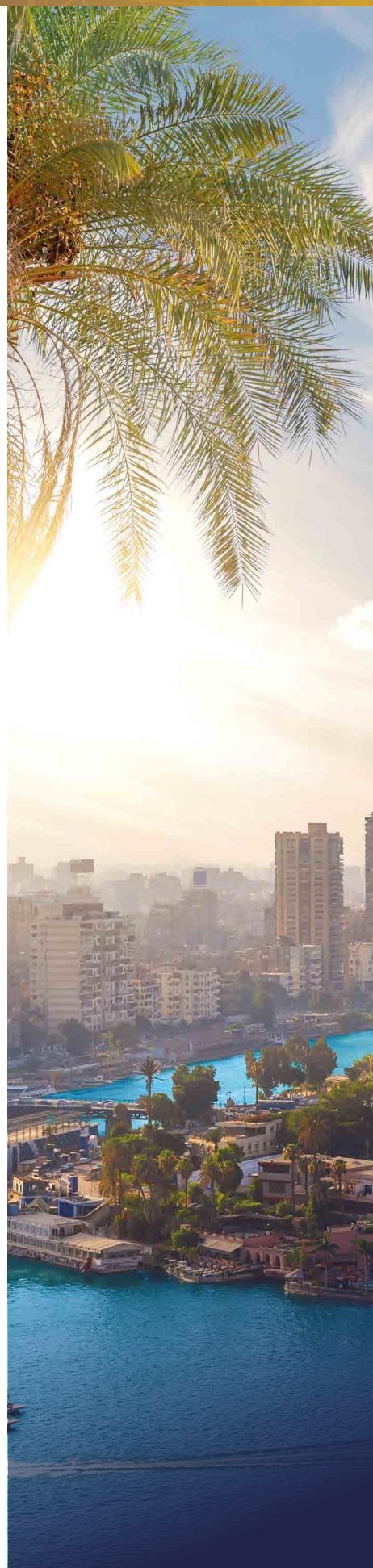
Quorums statutaires

Le quorum à toute réunion de l'Assemblée Générale est constitué par soixante (60) pour cent du total des voix des actionnaires. Lorsque le quorum n'est pas atteint, une deuxième réunion a lieu au minimum vingt-et-un (21) jours ou au maximum quarante-cinq (45) jours après la première, pour les assemblées ordinaires et au minimum sept (7) jours ou au maximum trente (30) jours après la première réunion, pour les assemblées extraordinaires. La notification est faite, pour la deuxième réunion, dans les sept (7) jours qui suivent la première réunion. Les actionnaires présents à cette deuxième réunion sont habilités à adopter des résolutions, quel que soit le nombre d'actions qu'ils représentent.

Convocation et Ordre du jour des réunions de l'Assemblée Générale

Les avis de convocation des réunions ordinaires de l'Assemblée Générale sont envoyés à tous les actionnaires par courrier aérien recommandé, six (6) semaines au plus tard avant la date fixée pour la réunion. La notification s'accompagne de l'ordre du jour de la réunion.

En ce qui concerne les réunions extraordinaires, la notification se fait par tout moyen de communication écrite approprié, au moins sept (7) jours avant la date fixée. Une réunion extraordinaire de l'Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'administration ou à la demande d'actionnaires représentant au moins vingt-cinq pour cent (25%) du nombre total de voix attribuées de la Société.



Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil

Le Conseil d'Administration, actuellement présidé par M. Moustapha COULIBALY, est composé de 14 membres titulaires. Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de trois ans, renouvelable. Ils restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Le tableau ci-dessous présente les membres du Conseil d'Administration en poste au 31 décembre 2025, ainsi que les circonscriptions/groupes d'actionnaires qu'ils représentent.

Nom et Nationalité	Circonscription
Mr. Moustapha COULIBALY Ivorien	Administrateur Indépendant
Dr Mohamed Farid SALEH Egyptien	Egypte : Etat et Sociétés
M. Abdeljalil EL HAFRE Marocain	Maroc : Etat et Sociétés
Alhaj Dr. Kaddunabbi Ibrahim LUBEGA Ougandais	Afrique de l'Est, Afrique Australe et Soudan (12 Etats)
Mme Estelle TRAORE Ivoriennne	Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale francophones (Etats et Sociétés)
M. Kamel MARAMI Algérie	Algérie : Etat et 4 Sociétés
Dr. Yared MOLA Ethiopien	Afrique de l'Ouest anglophone (Sociétés et 4 Etats), Afrique de l'Est et Afrique Australe (Sociétés)
M. Hafd Mohamed OMRAN Libyen	Libye, Mauritanie et Tunisie (Etats et Sociétés)
M. Olusegun Ayo OMOSEHIN Nigérian	Nigeria : Etat et Sociétés
Dr. Jacques DJOFACK Français	Banque Africaine de Développement (BAD)
M. Gilles FROMAGEOT Français	AXA
M. Edwyn O'NEILL Sud-africain	FAIRFAX
Mme Delphine TRAORE Burkinabè	SANLAM ALLIANZ PROPRIETARY LIMITED
M. James WAMBUGU Kenyan	Administrateur Indépendant

Les sièges au Conseil d'Administration sont répartis entre les actionnaires ou groupes d'actionnaires en fonction de leur pouvoir de vote. Le Conseil d'Administration est actuellement composé comme suit :

- Neuf (9) sièges pour les actionnaires de la catégorie "A" (42 Etats membres africains, la BAD et 112 compagnies africaines d'assurance et de réassurance), la BAD disposant d'un siège permanent.
- Trois (3) sièges pour les actionnaires de la catégorie "B" (3 investisseurs non-africains).
- Deux (2) Administrateurs Indépendants.

Le Conseil d'administration compte actuellement cinq (5) comités permanents : Comité d'Audit; Comité des Finances et de l'Investissement ; Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération ; Comité des Nominations et de la Gouvernance ; Comité de la Souscription, de la Gestion des Risques et de la Gouvernance des Technologies de l'Information ;

Conseil d'Administration – Comités

Comité d'Audit

Le rôle de ce comité inclut, de manière non limitative, les fonctions suivantes :

- a) Veiller à ce que la Société s'acquitte de ses obligations statutaires en matière de présentation de rapports financiers, tout en satisfaisant aux exigences légales, opérationnelles et professionnelles s'y rapportant.
- b) S'assurer que les dossiers et les rapports portant sur les activités de la Société soient établis de manière pertinente, appropriée, exacte et conforme aux meilleures pratiques.
- c) Fournir des informations complémentaires, soutenir, conseiller, donner des orientations et établir des rapports sur la pertinence, l'intégrité, l'efficacité ou autre du système de comptabilité, des rapports financiers et des contrôles internes de la Société, ainsi que l'efficacité avec laquelle la Direction générale s'acquitte de ses responsabilités et accomplit son mandat en tant que dépositaire des actifs et des registres financiers attestant des activités de la Société.

Membres du Comité

- M. James WAMBUGU (Président)
- Dr. Yared MOLA
- Mme Estelle TRAORE
- M. Edwyn O'Neill
- M. Abdeljalil EL HAFRE

Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération

Le rôle de ce comité inclut, de manière non limitative, les fonctions suivantes :

- a) Régir le processus de rémunération du personnel et formuler des recommandations à l'endroit du Conseil.
- b) Assumer des fonctions de contrôle en ce qui concerne les politiques, les pratiques et procédures de gestion des ressources humaines de la Société.
- c) Apporter son soutien à la Direction générale pour s'assurer qu'il puisse avoir accès à des ressources humaines appropriées, via un cadre transparent, équilibré et viable de reconnaissance et de récompense de la performance.

Membres du Comité

- M. Kamel MARAMI (Président)
- Alhaj Dr. Kaddunabbi Ibrahim LUBEGA
- Mme Estelle TRAORE
- M. Gilles FROMAGEOT
- M. Abdeljalil EL HAFRE

Comité de la Souscription, de la Gestion des Risques et de la Gouvernance Informatique

Le rôle de ce comité inclut, de manière non limitative, les fonctions suivantes :

- a) Tracer des orientations et assurer la surveillance de l'activité technique de la Société et des autres activités liées à la souscription de risques.
- b) Servir de forum pour l'élaboration et la mise à jour du cadre, des modèles et des politiques visant à assurer la gestion des risques dans l'ensemble de la Société, ainsi que la surveillance de ses activités de souscription et l'utilisation de ses ressources en matière de TIC.

Membres

- Mme Delphine TRAORE (Présidente)
- M. Kamel MARAMI
- M. Olusegun OMOSEHIN
- Alhaj Dr. Kaddunabbi Ibrahim LUBEGA
- Dr. Jacques DJOFACK
- M. Edwyn O'Neill.

Comité des Finance et Investissements

Le rôle de ce comité inclut, sans s'y limiter, les fonctions suivantes :

- a) Effectuer des évaluations pour s'assurer que les plans financiers à moyen terme, le budget de fonctionnement annuel et le budget d'investissement annuel élaborés par la Direction générale sont en adéquation avec le plan stratégique et les politiques financières de la Société.
- b) Donner des orientations et assurer la surveillance des placements et des activités financières de la Société.
- c) Servir de forum pour l'élaboration et la mise à jour du cadre, des modèles et des politiques de gestion du risque d'investissement de la Société, ainsi que pour la supervision du financement, des investissements, de la planification et de la budgétisation des dépenses d'investissement et de fonctionnement de la Société.

Membres du Comité

- M. Hafed OMRAN (Président)
- Dr. Mohamed Farid SALEH
- Dr. Jacques DJOFACK
- M. Olusegun OMOSEHIN
- M. Gilles FROMAGEOT
- M. James WAMBUGU

Comité des Nominations et de la Gouvernance

Le rôle de ce comité inclut, de manière non limitative, les fonctions suivantes :

- a) Définir les orientations et assurer la surveillance en ce qui concerne les questions de gouvernance au sein de la Société et du Conseil.
- b) Servir de forum pour l'élaboration et la mise à jour du cadre, des modèles et des politiques visant à assurer un leadership et une orientation au Conseil, à garantir les performances et l'efficacité du Conseil, ainsi qu'à garantir l'afflux constant de personnes qualifiées et d'autres ressources au sein de la direction de la Société.
- c) Régir le processus de rémunération des Administrateurs ne prenant pas part à la gestion et faire des recommandations au Conseil pour approbation préalable, avant l'adoption définitive par l'Assemblée Générale.

Membres

- M. Moustapha COULIBALY (Président)
- Mme Delphine TRAORE
- Dr. Mohamed Farid SALEH
- M. Hafed OMRAN
- Dr. Yared MOLA.

Evaluation et formation du Conseil

Afin de garantir une surveillance efficace, des kits de démarrage sont distribués aux nouveaux administrateurs, avec les éléments d'information utiles en ce qui concerne les fonctions du Conseil et de ses différents comités. Au-delà de cette phase d'intégration initiale, la Société est attachée au développement professionnel continu des membres de son Conseil d'administration.

Le Conseil a entamé en 2025 un programme de formation intensif animé par le Financial Times (FT). Cette initiative est destinée à leur permettre d'obtenir des informations spécialisées sur l'évolution des tendances financières et des normes réglementaires à l'échelle mondiale.

Conseil d'administration – Activités en 2025

Le Conseil d'administration s'est réuni quatre (4) fois en 2025 : en Afrique du Sud, au Rwanda, en mode virtuel et à Abuja. Les quatre réunions se sont tenues sous un format hybride, certains administrateurs ayant participé à distance (sur la plateforme Zoom). Le taux de participation moyen a été de 95%.

Direction Exécutive

La Direction Exécutive de la Société était composée comme suit au 31 décembre 2025.

Nom	Nationalité	Fonction
Dr Corneille KAREKEZI	Rwandais	Directeur Général du Groupe
M. Kiiza BICHETERO	Ougandais	Directeur Général adjoint / Chef des Opérations

IX. CONFORMITÉ

Pour assurer l'efficacité de la gestion du risque et des contrôles internes de la Société, des fonctions de contrôle ont été mises en place, chargées notamment de la gestion des risques, des services actuariels, de l'audit interne et de la conformité. La fonction de conformité a été formellement mise en place à Africa Re en 2014, permettant ainsi de compléter le dispositif des piliers essentiels de la gestion des risques.

La fonction de conformité renforce la gouvernance, améliore le système de poids et contre-poids et appuie le Conseil d'administration dans ses fonctions de supervision.

Bien que la société mère ne soit soumise à aucune exigence de conformité réglementaire nationale, ses filiales, Africa Re South Africa Limited à Johannesburg (Afrique du Sud) et Africa Re Underwriting Agency Limited à Dubaï (Emirats Arabes Unis), sont tenues de se conformer à toutes les normes réglementaires en vigueur en Afrique du Sud et aux Emirats Arabes Unis, respectivement. Chacune de ces filiales dispose de sa propre fonction de conformité au niveau local. Au niveau du Groupe, la fonction de conformité examine les exigences et les meilleures pratiques liées aux réglementations pertinentes et applicables, dans le but d'évaluer les niveaux de conformité de la Société et de soumettre des rapports à ce sujet à la Direction générale et au Conseil d'administration.

En conséquence, grâce à cette fonction, la Société s'assure que des politiques et des procédures appropriées sont en place pour la réalisation d'un suivi en vue de s'assurer du respect des obligations contractuelles d'Africa Re.

La fonction Conformité représente une deuxième ligne de défense. Elle veille à éviter, dans la mesure du possible, tout conflit d'intérêt avec d'autres fonctions de contrôle et à permettre ainsi à Africa Re de se conformer aux règles minimales en matière de bonne gouvernance et de contrôle.

Ci-après quelques exemples des politiques et pratiques appliquées au sein de la fonction Conformité :

- **FATCA et CRS :** La « Foreign Accounts Tax Compliance Act » (FATCA), une loi promulguée par l'Internal Revenue Service (IRS) des États-Unis d'Amérique, ainsi que la Norme commune de reporting, applicable à de nombreux territoires, ont été examinées et mises en application.
- **Formulation et Réexamen des Politiques :** la politique de lutte contre le blanchiment d'argent/ le financement du terrorisme et le financement des activités de prolifération a été approuvée par le Conseil d'Administration. Elle est réexaminée périodiquement en vue de la prise en compte des meilleures pratiques et des normes les plus récentes. La Société a mis en place des politiques et procédures de protection des données, tout en prévoyant des clauses contractuelles pour se conformer aux meilleures pratiques et aux législations applicables en matière de protection des données dans son environnement d'activité.

- **Évaluation et Gestion des Lacunes :** la fonction Conformité s'efforce également d'identifier les lacunes dans les processus de conformité et d'élaborer une réponse stratégique pour les gérer. Une évaluation sur la base du risque est utilisée dans le cadre des procédures liées à la connaissance du client (KYC).
- **Outils de vérification :** un outil de vérification est utilisé pour tous les clients au début de la relation avec Africa Re, et de façon permanente.

Les efforts déployés par la Société pour lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération sont une contribution très importante à la réalisation de l'objectif d'une société stable et sans corruption. D'où l'adoption des recommandations du « Groupe d'action financière » (GAFI) et du document d'orientation de l'Association internationale des superviseurs d'assurance (IAIS) sur le sujet.

Le processus de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération (AML/CTF/CPF) fait partie du Programme de gestion des risques de la Société africaine de Réassurance et formalise l'approche adoptée pour lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération.

Bien qu'à l'échelle du Groupe, la Société ne soit soumise à aucune réglementation locale spécifique en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération, elle a adopté les recommandations du GAFI comme meilleures pratiques pour la lutte à mener dans ce domaine.

Ces recommandations sont mises en œuvre dans le but de :

- définir et communiquer les principes et exigences minimales pour les évaluations concernant le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération ;
- favoriser des contrôles supplémentaires des risques opérationnels, juridiques et de réputation de la Société ;
- veiller à la conformité aux meilleures pratiques internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération ;
- fournir des orientations et éliminer le risque que la Société participe à des activités de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération ;
- formaliser les procédures de « Know Your Customer » (Connaître son client) et de « Customer Due Diligence » (Vigilance à l'égard du client) au sein de la Société ; et
- tenir le Conseil informé des risques de conformité sur les différents marchés où la Société est présente.

X. RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

Toute entreprise viable dont l'objectif principal est de maximiser la valeur actionnariale doit veiller aux intérêts des actionnaires, tout en tenant compte de l'environnement dans lequel elle mène ses activités. Suite à la décision du Conseil d'Administration de novembre 2013 et à la Résolution de l'Assemblée Générale de juin 2014, le Fonds fiduciaire d'Africa Re a été créé pour gérer les initiatives de la Société en matière de responsabilité sociale. Pour que les activités dans ce domaine soient menées conformément aux meilleures pratiques internationales, permettant la réalisation de l'objectif du Fonds Fiduciaire, la Fondation Africa Re a été créée en janvier 2018 comme organisme indépendant chargé de mettre en œuvre différentes initiatives stratégiques destinées à matérialiser la vision d'Africa Re. La Fondation est financée principalement par l'affectation d'un montant représentant au maximum 2% du bénéfice net annuel après impôts de la Société. En 2025, dans la poursuite de ses objectifs stratégiques, la Fondation a mis en œuvre les activités ci-après, parmi lesquelles certaines ont un caractère récurrent et d'autres sont ponctuelles.

Education et Formation

- La Fondation continue d'apporter un soutien aux activités de formation et de renforcement des capacités des régulateurs d'assurance africains. Le projet vise à améliorer les connaissances et les capacités de ces derniers, ainsi qu'à favoriser l'efficacité dans la réglementation et la fourniture de services.
- Quatre-cent-soixante-dix-sept (477) professionnels des assurances ont été formés en assurance, en réassurance et dans des domaines connexes, dans le cadre du Programme des Jeunes Professionnels des Assurances (YIPP). Ils ont ainsi pu acquérir des connaissances et des compétences utiles dans ce domaine d'activité, pour améliorer la performance et la productivité.
- De 2023 à 2025, la Fondation a accordé une subvention à l'Ecole Nationale de Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA) d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, pour la Chaire de Science actuarielle en vue du développement de l'Assurance, de la Protection Sociale et de la Finance. Cette initiative visait à promouvoir la formation au niveau du master en Sciences actuarielles et le renforcement des capacités dans le secteur des assurances, à faciliter l'intégration professionnelle des diplômés, soutenir le développement de la formation en cours d'emploi et faire avancer la recherche et le développement pour répondre aux besoins croissants des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.
- La Fondation a financé les travaux de rénovation d'une résidence d'étudiants portant le nom du Professeur J. O. Urukwa, par l'Institut des Assurances d'Afrique de l'Ouest (WAI). Cela permettra d'améliorer le confort et les conditions d'apprentissage des étudiants, mais aussi d'immortaliser le Professeur J. O. Urukwa, un des pères fondateurs du WAI.

▪

Développement de l'Industrie de l'Assurance

- La Fondation Africa Re a apporté un soutien à la 10ème édition des Prix des assurances africaines. La cérémonie de remise de ces prix est une initiative visant à célébrer les acteurs du secteur de l'assurance, en guise de motivation pour une excellente performance et pour le développement de l'industrie de l'assurance en Afrique. Les catégories dans lesquelles les prix sont décernés sont celles de la Société africaine d'assurance de l'Année, du Directeur général des Assurances de l'Année, de l'Innovation de l'Année en Assurance, ainsi que de l'Insurtech de l'Année.
- La Fondation a parrainé l'édition 2025 du Forum des Chefs d'entreprise africains, qui s'est tenu à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Ce forum est un événement qui rassemble les chefs d'entreprise les plus influents du continent et les investisseurs, faisant ainsi que tout l'écosystème centré sur l'Afrique se retrouve au même endroit.



Recherche et Développement

- La Fondation a financé l'élaboration d'une Stratégie nationale décennale des Assurances (NIS) visant à relever les défis majeurs auquel se trouve confronté le secteur de l'assurance au Rwanda. Cette stratégie était conçue pour stimuler la pénétration de l'assurance, améliorer l'inclusion financière et renforcer la réglementation et la surveillance, tout en favorisant la résilience face aux risques émergents.
- Afin d'améliorer la tarification et la gestion des risques, ainsi que l'adéquation des réserves, tout en renforçant la confiance des autorités de régulation dans le secteur des assurances, la Fondation a financé le développement de tables de mortalité pour le Nigeria. Cette initiative est de nature à promouvoir le marché de l'assurance et contribuer au développement durable.
- Par ailleurs, la Fondation a apporté son soutien à la réalisation du projet de tables de mortalité du marché de l'assurance du Ghana. Ce projet pourrait aider à l'obtention d'une tarification équitable des produits d'assurance, améliorer la sécurité financière des titulaires de police et des bénéficiaires, encourager l'assurance fiduciaire, renforcer la culture financière et la confiance des consommateurs, ainsi que favoriser la stabilité économique du pays. Il pourrait également contribuer au renforcement des capacités actuarielles et celles du secteur de l'assurance, apporter des améliorations dans le domaine de la gestion des risques et de l'adéquation des réserves, ainsi que promouvoir l'alignement réglementaire et la stabilité du marché.
- La Fondation a parrainé l'étude actuarielle des produits d'assurance du Burundi par l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA) et l'Association des Assureurs du Burundi (ASSUR). Cette étude pourrait contribuer à résoudre le problème de la concurrence déloyale dans le secteur ; fixer des prix minimaux pour les produits d'assurance, ainsi que des taux minimaux/ maximaux pour les commissions applicables aux produits d'assurance par les courtiers ou intermédiaires en assurance.

Développement communautaire

- La Fondation a exécuté, en partenariat avec UNICEF-Nigeria, un projet d'autonomisation des jeunes, par l'éducation au changement climatique et l'acquisition de compétences environnementales. Ce partenariat quinquennal est destiné à permettre aux jeunes concernés d'acquérir les connaissances et les compétences requises afin de répondre à la crise climatique et de contribuer à la recherche de solutions au changement climatique au Nigeria. L'objectif est également d'accroître les efforts d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation au sein du secteur de l'éducation et par son intermédiaire, ainsi que de fournir un soutien programmatique direct là où les taux élevés de déscolarisation coïncident avec les risques extrêmes que le changement climatique fait peser sur l'éducation.
- D'autre part, la Fondation a financé la construction d'appartements de type studio dans l'état de Sokoto, au Nigeria, à l'Institut de formation des Services d'immigration de ce pays. Ce projet permettra de créer un environnement favorable à l'apprentissage et d'améliorer les conditions de vie des participants aux cours.
- La paix favorise la coopération et l'intégration régionales, tout en contribuant au développement global de chaque secteur. La Fondation a conclu un accord d'engagement de 5 ans avec la Commission de l'Union africaine (Commission US) pour un soutien aux initiatives de paix en Afrique. Elle a versé une contribution au Fonds pour la Paix de l'Union africaine, une initiative innovante, visant à répondre aux défis africains par la priorisation de la prévention.
- La Fondation a financé l'initiative intitulée : "Forsaken for a Sake" qui avait été mise en œuvre par KORA Coaching and Business Academy, du Rwanda. Il s'agit d'un programme de mentorat visant à trouver des solutions à un problème sociétal mondial (l'absence du père) qui touche beaucoup de personnes sur le continent et dans le monde entier. Le programme a été lancé avec succès au Nigeria et 51 participants (mentors et mentorés) ont été formés dans ce cadre.

XI. RESSOURCES HUMAINES ET RÉMUNÉRATION

1. Ressources humaines

En sa qualité d'employeur de choix sur le marché africain de la réassurance, Africa Re attache une grande importance à la proposition de valeur faite aux employés, reconnaissant en eux les éléments moteurs d'une performance durable et de la création de valeur à long terme. La Société continue de mettre l'accent sur le recrutement, le développement et la fidélisation de talents de haut niveau afin de soutenir ses ambitions stratégiques.

Africa Re dispose d'un cadre centralisé de gestion des ressources humaines, conçu pour s'aligner sur ses priorités stratégiques clés et permettre leur mise en œuvre. Ce cadre aide à l'identification et au développement de professionnels qualifiés, renforce les capacités de la main-d'œuvre et permet l'intégration des meilleures pratiques qui favorisent l'engagement des employés, l'excellence

opérationnelle et l'efficacité organisationnelle.

La Société offre une structure de rémunération et d'avantages sociaux compétitive, qui est soumise à une révision périodique afin de s'assurer de son alignement sur les critères de référence du marché. Cette approche renforce la capacité d'Africa Re à attirer et à maintenir à son service l'expertise requise pour l'exécution efficace de ses objectifs stratégiques.

De manière générale, la solide proposition de valeur faite aux employés, ainsi que l'investissement continu dans le développement des employés et leur évolution de carrière, demeurent des facteurs essentiels de son succès continu et de son leadership dans le secteur de la réassurance africaine.

1.1 Catégories de personnel

Il existe six (6) catégories de personnel à Africa Re :

Table A : Catégories de personnel

Direction Générale	▪ Directeur Général/Premier Responsable du Groupe ▪ Directeur Général Adjoint/Chef des Opérations
Personnel exécutif (ES1, ES2, ES3, ES4)	▪ Directeurs centraux ▪ Directeurs régionaux ▪ Directeurs généraux de filiale
Cadres professionnels (PS1, PS2 PS3, PS4 and PSS)	▪ Directeurs adjoints ▪ Sous-directeurs ▪ Manager principaux ▪ Managers ▪ Managers adjoints
Cadres professionnels locaux (LP1, LP2, LP3)	▪ Cadres principaux
Agents de maîtrise (SS1, SS2, SS3, SS4, SSS A, SSS B)	▪ Assistants/Agents de maîtrise assistants/Agents de maîtrise/ Agents de maîtrise principaux
Agents d'exécution (MS1, MS2, MS3, MS4, MSS)	▪ Préposés aux travaux / Opérateurs

Les membres de la Direction générale, les cadres dirigeants et cadres professionnels constituent le "personnel international". Pour leur part, les professionnels locaux, les agents de maîtrise et les agents d'exécution, sont recrutés au sein des différents pays où la Société mène ses activités, conformément à l'engagement qu'elle a pris de faire appel à l'expertise locale et de soutenir le développement de la main-d'œuvre régionale.

Le tableau ci-dessous indique la répartition du personnel par catégorie et par lieu d'affectation en Afrique.

Tableau B: Effectifs du personnel au 31 décembre 2025

LIEU D'AFFECTATION	DIRECTION	ES	PS	LP	SS	MS	TOTAL	poraires/ Consultants
Siège	2	9	32	4	25	10	82	15
Bureau régional d'Abidjan		1	8	1	14	2	26	2
Bureau local d'Addis-Ababa			1		2		3	
Bureau régional du Caire		1	5	2	23	1	32	2
Bureau régional de Casablanca		1	7		17	2	27	2
Bureau régional de Lagos		1	6	5	13	2	27	4
Bureau régional de Maurice		1	6	2	13	3	25	
Bureau régional de Nairobi		1	13	2	27	2	45	9
Africa Re DIFC			5		1		6	
Bureau local du Soudan			1		1		2	
Filiale Sud-africaine (ARCSA)		4	14		27	4	49	8
TOTAL (BUREAUX REGIONAUX)	0	10	66	12	138	16	242	27
TOTAL (SIEGE INCLUS)	2	19	98	16	163	26	324	42
Pourcentage (%)	0.62	5.86	30.25	4.94	50.31	8.02	100.00	

1.2 Diversité et Inclusion

Africa Re est un employeur qui souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi, fermement engagé en faveur de la diversité et de l'inclusivité sur le lieu de travail. Son effectif est largement représentatif, comptant des agents de plus de trente (30) nationalités du continent africain. La Société s'attache également à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, renforçant son engagement en faveur d'une représentation équilibrée et d'une participation inclusive à tous les échelons de l'organisation

Tableau C : Répartition du personnel par sexe

LIEU D'AFFECTATION	FEMMES	HOMMES	Grand Total
Siège	25	55	80
Bureau régional d'Abidjan	8	18	26
Bureau local d'Addis- Ababa	1	2	3
Africa Re DIFC	2	4	6
Bureau régional du Caire	15	19	34
Bureau régional de Casablanca	12	15	27
Bureau régional de Lagos	5	22	27
Bureau régional de Maurice	12	13	25
Bureau régional de Nairobi	22	23	45
Bureau local du Soudan	1	1	2
Filiale Sud-africaine (ARCSA)	26	23	49
Grand Total	129	195	324
Pourcentage %	39.81	60.19	100.00

2. Rémunération

Le principe qui sous-tend la pratique concernant la rémunération et les avantages à Africa Re consiste à faire en sorte d'être dans les limites du 75ème percentile du salaire proposé par les institutions de référence dans le secteur de la réassurance et des services financiers, de manière plus générale. Les niveaux de rémunération sont évalués périodiquement par rapport à ceux des pairs sur le marché africain, dans l'objectif d'identifier les tendances, de combler les lacunes et de favoriser la prise de décisions éclairées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de rémunération de la Société. Cette approche renforce une culture axée sur la performance, tout en décourageant la prise de risques inutiles.

Les pratiques de la Société en matière de rémunération sont définies à la suite de la participation à des enquêtes fiables portant sur le sujet, ainsi que l'évaluation de la pratique des pairs, suivies par la mise en œuvre de cadres solides de gestion de la performance, individuelle et collective.

Africa Re utilise le Tableau de bord prospectif (BSC) comme outil stratégique de gestion de la performance, liant les objectifs individuels et collectifs à la stratégie globale de la Société. Les objectifs en matière de performance sont alignés sur les priorités stratégiques et évalués sur la base de domaines clés de performance (KPA), de perspectives et d'indicateurs clés de performance (KPI) définis. Le processus de gestion de la performance est entièrement automatisé via la plateforme Corporater, ce qui renforce la transparence, l'efficacité et la responsabilité.

En réponse aux pressions macroéconomiques, y compris les dévaluations monétaires, l'inflation et l'érosion du revenu réel dans certaines de ses zones d'activité, la Société a procédé à une révision des salaires et avantages, entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2025.

Africa Re reste fermement attachée au principe de l'égalité de rémunération pour un travail égal, veillant à ce que toutes les indemnités et tous les avantages soient accordés de manière équitable aux employés et employées de même grade, sans aucune discrimination.

Les éléments de la rémunération qu'offre la Société comprennent la rémunération fixe, la rémunération variable (notamment les primes d'intéressement à court et à long terme), les indemnités et un ensemble complet d'avantages sociaux. Cela comprend l'indemnité pour frais d'études, la cotisation au fonds de prévoyance, les indemnités de cessation de service, l'assurance maladie, ainsi que d'autres prestations liées à l'assurance, conçues pour favoriser le bien-être des employés et leur sécurité financière à long terme.

Tableau D: Eléments de la Rémunération

Type	Composition	Bénéficiaires	Remarques
Rémunération fixe	Salaire de base	▪ Direction générale ▪ Directeurs ▪ Professionnels ▪ Professionnels locaux ▪ Agents de maîtrise ▪ Agents d'exécution	Le salaire de base et les indemnités sont payés en dollar EU pour les membres de la Direction générale, les directeurs et les cadres professionnels. Le versement est en monnaie locale pour les professionnels locaux, les agents de maîtrise et les agents d'exécution
	Différentiel de poste (DPD)	▪ Directeurs ▪ Professionnels	Payé mensuellement, au personnel international uniquement
Rémunération annuelle variable	Prime de rendement individuelle	▪ Direction générale ▪ Directeurs ▪ Professionnels ▪ Professionnels locaux ▪ Agents de maîtrise ▪ Agents d'exécution	Payée une fois par an à toutes les catégories de personnel
	Prime de rendement pour les centres de production spécialement performants	▪ Cadres dirigeants ▪ Professionnels ▪ Professionnels locaux ▪ Agents de maîtrise ▪ Agents d'exécution	Destinée à récompenser tous les employés des centres de production qui ont atteint des objectifs de performance financière spécifiés.
	Plan d'Actionnariat Salarié (ESOP)	▪ Direction générale ▪ Directeurs ▪ Professionnels ▪ Professionnels locaux ▪ Agents de maîtrise ▪ Agents d'exécution	Un système destiné à permettre aux membres de la Direction générale et aux employés d'acquérir une part dans le capital et de mieux aligner leurs intérêts futurs sur ceux des actionnaires.
Indemnités	▪ Logement ▪ Transport ▪ Ajustement lié à l'inflation ▪ Personne à charge (Conjoint(e) et Enfants) ▪ Domesticité ▪ Véhicule	▪ Directeurs ▪ Professionnels internat ▪ Professionnels locaux ▪ Agents de maîtrise ▪ Agents d'exécution	Les indemnités sont payées mensuellement en dollar des Etats Unis pour les directeurs et les professionnels internationaux, et en monnaie locale pour les professionnels locaux, les agents de maîtrise et les agents d'exécution..

3. Plan d'actionnariat salarié (ESOP)

Suite à l'approbation du Conseil d'administration et à la ratification par l'Assemblée Générale, Africa Re a procédé à la mise en œuvre du cadre et de la politique concernant le Plan d'actionnariat des employés (ESOP), avec l'attribution d'actions aux personnes éligibles au sein du personnel et des membres élus de la Direction, à compter du cycle d'évaluation des performances débutant en 2021.

Le programme ESOP offre aux employés éligibles une bonne occasion d'acquérir des actions de la Société et a été déployé à l'échelle du Groupe tout entier. Cette initiative représente une illustration de l'engagement d'Africa Re à favoriser un sentiment d'appropriation, à renforcer la participation des employés et leur alignement sur les objectifs de la Société, tout en harmonisant leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Cette initiative contribue également à renforcer l'implication, la fidélisation et l'engagement à long terme au sein de l'organisation.

4. Apprentissage et Développement

Africa Re s'attache à promouvoir une culture de formation continue et de développement professionnel dans tous ses bureaux. En 2025, les initiatives clés engagées à ce titre sont notamment les suivantes :

- **Partenariat avec Udemy** : Mise à disposition de licences de formation pour tous les employés, leur permettant d'accéder à un large éventail de formations portant sur les questions techniques, les affaires, le leadership, ainsi que des domaines nouveaux tels que l'intelligence artificielle et la cybersécurité, via Udemy.
- **Sessions de partage de connaissances** : des sessions interactives hebdomadaires destinées à promouvoir l'échange de connaissances sur une large variété de thèmes, notamment les compétences techniques, le développement personnel, la sensibilisation à l'investissement, la santé mentale et la planification de carrière.
- **Développement du leadership** : Partenariat stratégique avec la Lagos Business School pour l'organisation, au profit des cadres dirigeants, d'un programme portant sur le développement du leadership.

Par la suite, la Société envisage d'élargir l'éventail des thèmes d'apprentissage, faire appel à une expertise extérieure et continuer de mettre à profit les plateformes numériques pour améliorer l'accessibilité, l'engagement et l'impact global.

Cet investissement continu dans la formation et le développement illustre l'engagement d'Africa Re à renforcer les capacités organisationnelles et conserver sa position de leader au sein du secteur de la réassurance

5. Projet de Cadre de compétences

Suite à la bonne réalisation de la phase du projet de Cadre de compétences de 2024, qui a permis d'aligner les compétences des employés sur les objectifs d'entreprise, plusieurs jalons importants ont été franchis. L'on peut citer à ce titre l'identification des lacunes d'apprentissage, la mise au point d'un cadre d'apprentissage complet, l'introduction de l'apprentissage numérique par le biais d'Udemy, ainsi que la

prise en compte des progrès réalisés en matière de formation dans les évaluations de performance. Collectivement, ces initiatives ont contribué à renforcer les capacités internes et permis également le renforcement des compétences techniques, financières et transversales des employés, pour un soutien aux priorités stratégiques de la Société.

La Société poursuit actuellement la mise en œuvre des recommandations clés découlant du projet. Cette phase est centrée sur l'institutionnalisation du cadre de compétences à l'échelle de l'organisation tout entière, avec un élargissement des programmes de formation, qui sont également conçus pour remédier aux lacunes identifiées en matière de compétences et répondre aux exigences croissantes des affaires.

Cette phase de mise en œuvre est une étape essentielle vers l'intégration d'une culture de l'apprentissage continu et du développement professionnel, renforçant ainsi la capacité de la Société à maintenir une main-d'œuvre compétitive, agile et hautement performante dans le secteur dynamique de la réassurance

6. Bien-être des employés et Equilibre entre vie professionnelle et vie privée

En 2025, Africa Re a renforcé son engagement en faveur du bien-être des employés, par le biais d'une série d'initiatives conçues pour cela, notamment les suivantes :

- Sessions sur la santé mentale et la résilience
- Formation aux premiers secours du personnel et d'employés tiers
- Horaires de travail flexibles pour un équilibre entre travail et vie privée
- Programmes de bien-être complets axés sur la santé physique, émotionnelle et mentale.

Ces initiatives favorisent la disponibilité d'une main-d'œuvre en meilleure santé, plus impliquée et plus productive, s'alignant sur l'engagement plus large de la Société en faveur du bien-être du personnel et de l'efficacité organisationnelle.

7. Réserve de Cadres et pérennité des talents

Africa Re continue de renforcer les capacités internes, grâce à un cadre structuré et prospectif de planification de la relève. En 2025, des progrès notables ont été enregistrés dans le cadre des efforts d'identification et de développement de talents destinés à occuper des postes clés, garantissant ainsi la continuité opérationnelle à court terme et la pérennité du leadership à long terme.

L'approche suivie par la Société passe par les promotions internes, la mobilité interfonctionnelle, le recrutement externe sélectif et le développement ciblé d'employés à fort potentiel. Avec un effectif dont la moyenne d'âge est de 42 ans, des efforts particuliers devront être déployés afin d'attirer de plus jeunes talents et de faciliter le transfert de connaissances pour favoriser la relève.

Dans l'ensemble, ces initiatives permettent à la Société de disposer d'un vivier de cadres dirigeants solide et de maintenir un niveau élevé de performance organisationnelle sur le long terme.

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION GENERALE EN MATIERE DE COMMUNICATION D'INFORMATIONS FINANCIERES

Responsabilité de la Direction Générale par rapport à l'efficacité du contrôle interne

La Direction Générale de la Société Africaine de Réassurance (Africa Re) est responsable de la préparation, de l'intégrité et de la présentation fidèle et exacte de ses états financiers, ainsi que de toute autre information contenue dans le Rapport Annuel. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales en matière d'information financière et à l'Article 37 de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance; par conséquent, les montants y contenus ont été arrêtés sur la base de jugements éclairés et d'estimations faites par la Direction Générale.

Les états financiers ont été vérifiés par un cabinet indépendant qui a eu libre accès à tous les dossiers financiers et informations connexes, y compris les comptes rendus analytiques des réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités. La Direction est d'avis que tous les rapports soumis au Commissaire aux Comptes indépendant durant la vérification sont valables et appropriés. Le rapport du Commissaire aux Comptes indépendant accompagne les états financiers audités.

Les Administrateurs sont responsables de la préparation d'états financiers exacts conformément aux Normes internationales en matière d'information financière et aux dispositions de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, ainsi que des contrôles internes nécessaires pour la préparation d'états financiers qui ne comportent aucune inexactitude substantielle due à la fraude ou à une erreur.

La Direction Générale estime que les contrôles internes mis en œuvre pour la communication de l'information financière, qui sont passés en revue par la Direction Générale et l'auditeur internes et révisés autant que de besoin, confirment l'intégrité et la fiabilité des états financiers.

Les principales procédures mises en place par la Direction Générale, et qui visent à assurer un contrôle financier efficace au sein du Groupe, comprennent la préparation, la revue et l'approbation par le Conseil d'Administration des plans financiers annuels tels que définis dans les plans stratégiques. Les résultats font l'objet d'un suivi régulier et des rapports périodiques sont préparés tous les trimestres.

Le système de contrôle interne prévoit des politiques et procédures écrites, la délégation d'autorité et l'obligation de rendre compte, en définissant les responsabilités et la séparation des tâches.

Par ailleurs, la Direction Générale a élaboré un cadre de gestion des risques qui assure la coordination efficace et le suivi, au sein du Groupe, de toutes les politiques et procédures de gestion de risques approuvées par le Conseil d'Administration et la Direction Générale, telles que les politiques en matière de souscription et de constitution de réserves, les statuts et règlement du personnel, les directives en matière de placement et les procédures comptables et de communication d'informations financières.

Tout système de contrôle interne comporte des limites, dont l'éventualité de l'erreur humaine et la tendance à se soustraire aux contrôles. En conséquence, même les contrôles les plus efficaces ne peuvent donner qu'une assurance raisonnable quant à la préparation des états financiers. L'efficacité des contrôles internes peut varier avec le temps, selon les circonstances.

Le Conseil d'Administration de la Société Africaine de Réassurance a créé un Comité d'Audit, ainsi qu'un Comité de Souscription, de Gestion des Risques et de la Gouvernance Informatique, chargés de veiller sur les contrôles internes et les pratiques en matière de gestion des risques au sein du groupe. Ces Comités sont composés d'Administrateurs non employés par la Société et tiennent périodiquement des réunions avec la Direction Générale, le Commissaire aux Comptes, les auditeurs internes, le Directeur en charge de la gestion des risques et les inspecteurs techniques afin d'examiner leurs rapports et de s'assurer qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités. Le Commissaire aux Comptes, les auditeurs internes, le Directeur en charge de la gestion des risques et les inspecteurs techniques peuvent saisir ces Comités, en présence ou non de la Direction Générale, pour discuter de l'efficacité du contrôle interne par rapport à la communication d'informations financières et de tout autre sujet qu'ils estiment devoir porter à leur attention.



Mr Moustapha COULIBALY
Président du Conseil d'Administration
et de l'Assemblée Générale



Dr Corneille KAREKEZI
Directeur Général du Groupe



SOCIETE AFRICAINE DE RÉASSURANCE

Rapport de l'auditeur indépendant

Exercice clos le 31 décembre 2025

**Deloitte Côte d'Ivoire**

S.A. au capital de 37 500 000 FCFA
 Compte contribuable 9104684 A RC Abidjan B 156849
 Immeuble Ivoire Trade Center, Tour C, 3e et 4e étages
 Boulevard Hassan II, Cocody
 01 B.P. 224 Abidjan 01 – Côte d'Ivoire
 Tel. : (225) 27 22 599 900
 Fax. : (225) 27 22 599 910
 Mail : ciinformations@deloitte.fr
www.deloitte.com

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de la SOCIÉTÉ AFRICAINE DE REASSURANCE

Rapport de l'auditeur indépendant sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la SOCIÉTÉ AFRICAINE DE RÉASSURANCE et de ses filiales (le Groupe), comprenant l'état consolidé de situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers consolidés" du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément au Code de déontologie des professionnels comptables publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code de l'IESBA) et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

- **Évaluation des passifs relatifs aux contrats de réassurance (737 millions USD)**

Les passifs des contrats de réassurance de la société comprennent le passif au titre des sinistres survenus et le passif au titre de la couverture restante. La méthode d'affectation des primes est appliquée à tous les portefeuilles.

La mesure des passifs des contrats de réassurance implique des jugements subjectifs concernant l'estimation des flux de trésorerie d'exécution, l'ajustement pour risque et l'actualisation par la direction. Il n'est pas nécessaire de calculer l'ajustement pour risque pour les passifs des couvertures restantes dans le cadre de l'AAP.

Les aspects les plus critiques de l'évaluation sont les suivants :

- Le passif au titre de la couverture restante est évalué selon la méthode d'affectation des primes, basée sur les primes et les coûts d'acquisition ;
- L'évaluation du passif au titre des sinistres survenus inclut une estimation des flux de trésorerie futurs, un ajustement pour les risques non financiers et l'ajustement de cette estimation pour refléter la valeur temporelle de l'argent (actualisation) ;
- L'évaluation du passif au titre de la couverture restante et le passif au titre des sinistres encourus inclut l'utilisation d'hypothèses, notamment le terme du contrat pour le passif au titre de la couverture restante, les projections par triangles et les hypothèses de dépenses pour le passif au titre des sinistres survenus.

Avec l'appui de nos actuaires, les procédures que nous avons mises en place pour couvrir le risque d'erreur significative dans l'évaluation des passifs des contrats de réassurance incluent les éléments suivants :

- Revue normative IFRS 17 pour assurer la conformité de l'approche d'évaluation utilisée par AFRICA RE ;
- Vérifications de cohérence (par exemple, réconciliation des données, contrôle de la calibration des hypothèses utilisées, etc.) ;
- Revue analytique incluant une remise en question des hypothèses utilisées et de la méthodologie ;
- Réalisation de calculs indépendants.

Autres informations

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent celles incluses dans le rapport annuel, mais n'incluent pas les états financiers consolidés ni notre rapport d'audit correspondant.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance sur celles-ci.

Dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à considérer si ces autres informations sont matériellement incohérentes avec les états financiers consolidés, ou avec notre connaissance acquise lors de l'audit, ou si elles semblent autrement être matériellement erronées.

Si, sur la base du travail que nous avons effectué, nous concluons qu'il y a une erreur matérielle dans ces autres informations, nous devons signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Abidjan, le 13 mai 2026

L'auditeur indépendant

Deloitte Côte d'Ivoire



Frederick BLEDON
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Etat consolidé de la Situation financière**Au 31 décembre 2025**

Actif	Notes	2025 '000 \$EU	2024 '000 \$EU
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27	529 053	490 767
Placements	4	1 346 122	1 112 046
Actifs liés aux contrats de rétrocession	8	170 483	169 938
Créances diverses		9 910	54 517
Impôts recouvrables	21	-	399
Immeubles de placement	10	24 374	17 448
Immobilisations corporelles	11	84 821	35 510
Immobilisations incorporelles	12	1 978	3 607
Total actif		2 166 741	1 884 232
Passif			
Impôt à payer	21	48	-
Dettes diverses	24	24 256	22 301
Dividendes à payer	22	7 119	11 553
Impôt différé	14	1 929	862
Passifs des contrats de réassurance	9	737 074	690 687
Total passif		770 426	725 403
Fonds propres			
Bénéfices non répartis		346 613	272 059
Autres réserves	16	526 185	367 450
Prime d'émission		228 236	225 640
Capital social	17	295 281	293 680
Total des capitaux propres		1 396 315	1 158 829
Total passif et capitaux propres		2 166 741	1 884 232

Les états financiers figurant aux pages 84 à 145 ont été approuvés par le Conseil d'administration de la Société le 11 mai 2026 et signés en son nom par :



M. Moustapha COULIBALY
Président



Dr. Corneille KAREKEZI
Directeur général

Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global

de l'exercice clos au 31 décembre 2025

	Notes	2025 '000 \$EU	2024 '000 \$EU
Produits de réassurance	5	1 274 989	1 200 346
Moins : Charges de services de réassurance	6	(944 716)	(843 805)
Résultat des services de réassurance avant rétrocession (contrats détenus)		330 273	356 541
Allocation des primes de rétrocession		(200 705)	(204 501)
Montants recouvrables au titre de la rétrocession pour les sinistres encourus		68 093	33 379
Charges nettes liées aux contrats de rétrocession détenus	7	(132 612)	(171 122)
Résultat des services de réassurance		197 661	185 419
Résultat financier(charge)/produit des contrats de réassurance émis		(58 430)	(84 099)
Résultat financier(charge)/produit des contrats de réassurance détenus		9 670	13 691
Résultat financier net(charge)/produit de réassurance	13	(48 760)	(70 408)
Intérêts sur dépôts de réassurance	19	3 793	4 031
Produits des placements et autres produits	19	107 616	85 217
Pertes de change nettes	20	(5 385)	(41 726)
Autres charges	18	(31 687)	(27 011)
Bénéfice avant Impôt		223 238	135 522
Charge d'impôt sur le résultat	21	(4 650)	(2 580)
Bénéfice de l'exercice		218 588	132 942
Eléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat			
Ecart de conversion des activités à l'étranger		47 955	(19 892)
Gains/pertes nettes liées à la réévaluation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		486	(2 636)
Total des autres éléments du résultat global		48 441	(22 528)
Résultat global de l'exercice		267 029	110 414

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

Etat consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos au 31 décembre 2025

	Bénéfices non répartis	Réserve de change	Réserve générale	Réserve pour ajustement à la valeur de marché	Fluctuation du taux de change	Réserve pour fluctuation de la sinistralité	Total autres Réserves	Prime d'émission	Capital social	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Au 1er janvier 2025	272 059	(248 123)	543 710	3 969	6 294	61 600	367 450	225 640	293 680	1 158 829
Résultat de l'exercice	218 588	-	-	-	-	-	-	-	-	218 588
Autres revenus globaux	-	47 955	-	486	-	-	48 441	-	-	48 441
	218 588	47 955	-	486	-	-	48 441	-	-	267 029
Emission d'actions ordinaires	-	-	-	-	-	-	-	2 596	1 601	4 197
Dividende déclaré pour 2024 (Note 22)	(29 368)	-	-	-	-	-	-	-	-	(29 368)
Fonds Responsabilité sociale des entreprises	(4 372)	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 372)
Transfert aux réserves	(110 294)	-	109 294	-	-	1 000	110 294	-	-	-
	(144 034)	-	109 294	-	-	1 000	110 294	-	-	(33 740)
Au 31 décembre 2025	346 613	(200 168)	653 004	4 455	6 294	62 600	526 185	228 236	295 281	1 396 315
Au 1er janvier 2024	237 965	(228 231)	477 239	6 605	6 294	60 600	322 507	218 037	287 181	1 065 690
Résultat de l'exercice	132 942	-	-	-	-	-	-	-	-	132 942
Autres revenus globaux	-	(19 892)	-	(2 636)	-	-	(22 528)	-	-	(22 528)
	132 942	(19 892)	-	(2 636)	-	-	(22 528)	-	-	110 414
Emission d'actions ordinaires	-	-	-	-	-	-	-	7 603	6 499	14 102
Dividende déclaré pour 2023 (Note 22)	(28 718)	-	-	-	-	-	-	-	-	(28 718)
Fond Responsabilité sociale des entreprises	(2 659)	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 659)
Transfert aux réserves	(67 471)	-	66 471	-	-	1 000	67 471	-	-	-
	(98 848)	-	66 471	-	-	1 000	67 471	-	-	(31 377)
Au 31 décembre 2024	272 059	(248 123)	543 710	3 969	6 294	61 600	367 450	225 640	293 680	1 158 829

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

État consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos au 31 décembre 2025

	Notes	2025 '000 \$EU	2024 '000 \$EU
Flux de trésorerie liés aux activités d'opération			
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation	23	209 656	121 156
Impôt sur le revenu payé	21	(3 251)	(1 609)
Flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation		206 405	119 547
Flux de trésorerie liés aux activités de placement			
Achat d'immobilisations corporelles	11	(61 676)	(1 937)
Acquisition de placements		(215 800)	(111 437)
Intérêts reçus, nets des frais de gestion		85 201	73 489
Dividendes reçus		4 576	3 795
Produits de la cession d'immobilisations corporelles		927	35
Flux de trésorerie nets liés aux activités de placements		(186 772)	(36 055)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produits de la souscription d'actions		4 197	14 102
Dividendes	22	(33 802)	(30 993)
Reçu concernant le rachat d'actions		-	15 169
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		(29 605)	(1 722)
(Diminution)/Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(9 972)	81 770
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :			
Au début de l'exercice		490 767	437 033
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(9 972)	81 770
Gains/(pertes) de change net(te) sur trésorerie et équivalents		48 258	(28 036)
A la clôture de l'exercice	23(b)	529 053	490 767

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

Notes aux états financiers

1. Informations générales

La Société Africaine de Réassurance a été créée en 1976 par les Etats membres de l'Union Africaine (alors dénommé l'Organisation de l'Union Africaine) et la Banque africaine de développement, en tant qu'institution intergouvernementale ayant pour mission de :

- mobiliser des ressources financières à partir d'opérations d'assurance et de réassurance ;
- placer les fonds ainsi mobilisés en Afrique, pour aider à accélérer le développement économique ; et
- promouvoir le développement de l'industrie de l'assurance et de la réassurance en Afrique, en favorisant la croissance des capacités nationales, régionales et sous-régionales de souscription et de rétention.

Le siège de la Société est situé à Lagos, au Nigeria, à l'adresse suivante :

Plot 1679, Karimu Kotun Street
Victoria Island
PMB 12765
Lagos, Nigeria

La Société mène ses activités de réassurance à travers un réseau de bureaux dont elle dispose à Abidjan, au Caire, à Casablanca, Lagos, Nairobi et Ebène, ainsi qu'une agence de souscription à Dubaï (DIFC). Elle est également agréée en tant que réassureur local en Afrique du Sud, par l'intermédiaire de sa filiale à 100 pour cent, African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited, une société enregistrée en République d'Afrique du Sud. D'autre part, la Société souscrit des affaires Takaful, par le biais de sa filiale à 100 pour cent, Africa Retakaful Company, sise en Egypte.

2. Principes comptables

Adoption des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) nouvelles et révisées

i) Nouvelles normes et révisions des normes publiées entrant en vigueur au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025

Les modifications suivantes aux IFRS, entrées en vigueur au cours de l'exercice sans incidence significative sur les montants indiqués dans les états financiers, sont examinées ci-dessous.

Normes/Modifications	Date effective	Changements ou Modifications
IAS 21 (Modification) - Absence de convertibilité	1er janvier 2025	Cette modification apporte des éclaircissements sur la manière dont une entité doit déterminer si une devise est convertible et, dans ce cadre, fixer un taux de change au comptant. Une devise est convertible si l'entité concernée peut obtenir l'autre devise dans un espace de temps donné, tenant compte des délais administratifs, des jours fériés et des délais propres au marché. Lorsqu'une devise n'est pas échangeable contre d'autres, pour des raisons juridiques ou d'autres restrictions de change, l'entité concernée doit estimer le cours au comptant, à la date d'évaluation. Il n'est pas précisé à ce sujet la manière dont une entité doit estimer le taux au comptant, mais il est noté qu'elle peut utiliser les taux de change observables sans recourir à des ajustements ou d'autres techniques.

ii) Incidence des normes et interprétations nouvelles et modifiées sur les états financiers de l'exercice commençant le 1er janvier 2026 et les exercices ultérieurs

Nouvelles normes et Amendements aux normes	En vigueur pour les exercices commençant le... ou après cette date
IFRS 18 Présentation et Informations à fournir dans les états financiers	1er janvier 2027
Amendement à l'IFRS 9 – Classement et évaluation des instruments financiers	1er janvier 2026

IFRS 18 Présentation et Informations à fournir dans les états financiers

Cette nouvelle norme remplace l'IAS 1 'Présentation des Etats financiers' et change sensiblement la manière dont les entreprises présentent leurs résultats financiers. Alors que le calcul des résultats nets et des capitaux propres reste inchangé, la présentation d'informations dans le compte des résultats sera révisée. De nouveaux sous-totaux obligatoires ont été introduits afin d'améliorer la clarté et la comparabilité.

Chose importante, la norme formalise le traitement des indicateurs de performance de gestion (MPM), qui seront désormais inclus dans les états financiers audités, accompagnés de rapprochements et d'explications appropriés. Cela devrait améliorer la transparence et permettre aux utilisateurs d'avoir une vision plus claire et plus cohérente des performances de l'entreprise.

Amendement à l'IFRS 9 – Classement et évaluation des instruments financiers

L'amendement introduit un test SPPI supplémentaire pour les actifs financiers, avec des conditions qui ne sont pas directement liées aux risques et aux coûts du crédit. Auparavant, seuls ces facteurs fondamentaux servaient à déterminer si un flux de trésorerie répondait au critère SPPI, permettant ainsi de savoir où le classer. Sur la base de cet amendement, certains actifs financiers, y compris ceux comportant des éléments liés aux exigences ESG, peuvent à présent répondre au critère SPPI – à condition que leurs flux de trésorerie ne soient pas substantiellement différents de ceux d'actifs comparables sans éléments liés aux exigences ESG.

Cet amendement ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la situation financière de la Société.

iii) Adoption anticipée des normes

En 2025, la Société n'a adopté de manière anticipée aucune norme nouvelle ou amendée.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées dans la présentation de ces états financiers sont présentées ci-dessous :

A. Base de préparation

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés sont préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) et à leurs interprétations publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB).

Les états financiers sont présentés en dollar des Etats Unis ('000 \$EU). Ils ont été préparés selon la convention du coût historique, modifiée par la comptabilisation de certains investissements à la juste valeur. La préparation d'états financiers conformes aux normes IFRS exige l'utilisation de certaines estimations et hypothèses comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement

dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Bien que les estimations soient déterminées sur la base d'informations historiques, d'analyses actuarielles et de la meilleure connaissance qu'ont les administrateurs des événements et actions en cours, les résultats réels peuvent finalement différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont continuellement revues pour tenir compte des informations nouvelles et de celles disponibles. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'année au cours de laquelle elles sont effectuées.

B. Base de consolidation

(i) Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités structurées) sur lesquelles le groupe exerce un contrôle. Le groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou a droit à des rendements variables du fait de son implication dans l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements par le biais du pouvoir qu'il exerce sur l'entité.

Les filiales sont consolidées par intégration globale, à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date à laquelle le contrôle cesse.

La société applique la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. La contrepartie transférée pour l'acquisition d'une filiale est la juste valeur des actifs transférés, des passifs encourus envers les anciens propriétaires de l'entreprise acquise et des participations émises par le groupe. La contrepartie transférée inclut la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie conditionnelle. Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels assumés dans un regroupement d'entreprises sont évalués initialement à la juste valeur à la date d'acquisition. Le groupe comptabilise toute participation ne donnant le contrôle dans l'entreprise acquise au cas par cas, soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle ne donnant pas le contrôle, dans les montants comptabilisés de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la valeur comptable à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition ; tout profit ou toute perte résultant de cette réévaluation est comptabilisé(e) au compte de résultat.

Toute contrepartie devant être transférée au groupe est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les changements ultérieurs de la juste valeur de la contrepartie éventuelle, qui est considérée comme un actif ou un passif, sont comptabilisés conformément à l'IAS 39, soit au compte de résultat, soit en tant que variation des autres éléments du résultat global. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres, ne fait pas l'objet d'une réévaluation et son règlement ultérieur est classé dans les capitaux propres.

L'excédent de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur à la date d'acquisition de toute participation antérieure dans l'entreprise acquise, par rapport à la juste valeur de l'actif identifiable net acquis, est enregistré comme

goodwill. Si le total de la contrepartie transférée, de la participation sans contrôle comptabilisée et de la participation antérieure, est inférieur à la juste valeur de

l'actif net, dans le cas d'une acquisition à des conditions avantageuses, alors la différence est comptabilisée directement dans le compte de résultat.

Les transactions inter-compagnies, les soldes et les gains non réalisés entre sur les transactions entre sociétés du groupe, sont éliminés. Les pertes non réalisées sont également éliminées. Lorsque cela s'avère nécessaire, les montants déclarés par les filiales sont réajustés, pour être conformes aux politiques comptables du groupe.

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société et de ses filiales, African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited, Africa Retakaful (Egypt) et Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited.

(ii) Changements concernant les participations dans les filiales sans changement de contrôle

Les transactions avec les intérêts minoritaires, qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions en capitaux propres – c'est-à-dire comme des transactions avec les propriétaires, en leur qualité de propriétaires. La différence entre la juste valeur de toute contrepartie versée et toute part acquise de la valeur comptable de l'actif net de la filiale, est comptabilisée en capitaux propres. Les gains ou pertes sur des cessions d'intérêts minoritaires sont également comptabilisés en capitaux propres.

(iii) Cession de filiales

Lorsque le groupe cesse d'avoir le contrôle d'une filiale, toute participation conservée dans l'entité est réévaluée à la juste valeur à la date de perte de contrôle ; le changement de la valeur comptable antérieure des actifs est comptabilisé en résultat net. La juste valeur est la valeur comptable initiale, aux fins de comptabilisation ultérieure de la participation conservée, comme une entreprise associée, une co-entreprise ou un actif financier.

En outre, tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, en ce qui concerne cette entité, sont comptabilisés comme si le groupe avait procédé directement à la cession des actifs ou des passifs connexes de la filiale. Cela peut signifier que les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net.

Les participations dans des filiales inscrites dans les livres de la société sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition diminuées des provisions pour dépréciation.

C. Recours à des estimations et au jugement dans la préparation des états financiers

Les hypothèses clés concernant l'avenir et les autres grandes sources d'incertitude dans les estimations faites à la date du rapport, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice, sont examinés ci-après. Africa Re a fondé ses hypothèses et ses estimations sur les paramètres disponibles lors de l'établissement des états financiers. Les circonstances existantes et les hypothèses concernant les évolutions futures peuvent toutefois changer, en raison d'évolutions intervenant sur le marché ou de la survenance de circonstances sur lesquelles Africa Re n'a pas de prise. Ces changements sont reflétés dans les hypothèses lorsqu'ils se produisent. Africa Re a recours à la désagrégation des informations pour présenter les principales lignes de produits et la rétrocession de responsabilité émise. Cette désagrégation a été déterminée en se fondant sur la manière dont Africa Re est gérée.

Africa Re a fait un certain nombre de choix clés en ce qui concerne les politiques comptables appliquées pour la mise en œuvre de la norme IFRS 17 ci-dessous, et pour lesquels un résumé est proposé ci-après.

Classification

L'IFRS 17 établit des principes spécifiques pour la comptabilisation et l'évaluation des contrats de réassurance émis et des contrats de rétrocession détenus. L'adoption de cette norme n'a pas conduit à un changement de classification des contrats d'Africa Re.

La société émet des contrats de réassurance en vertu desquels elle accepte des risques d'assurance significatifs de la part des cédantes. Tous les contrats de réassurance souscrits par Africa Re sont des contrats de protection, avec une couverture qui n'est fournie que dans les cas où un événement assuré existe, ce qui fait que le risque d'assurance est significatif.

Les contrats de réassurance détenus transfèrent également des risques d'assurance significatifs.

Les contrats de réassurance émis et ceux détenus comprennent l'incendie, les risques techniques, l'automobile, l'accident, l'énergie, l'aviation, les affaires maritimes, l'agriculture, la vie, les affaires médicales, la responsabilité civile, les divers, les obligations et garanties, ainsi que la violence politique et le terrorisme.

La Société n'émet pas de contrat comportant des éléments de participation directe.

Présentation

Dans l'état de la situation financière, Africa Re a compensé la valeur comptable des portefeuilles de contrats de réassurance émis, qui constituent des actifs, par les portefeuilles de contrats de réassurance émis,

qui constituent des passifs. Elle en a fait de même pour les portefeuilles de contrats de réassurance détenus, qui constituent des passifs, par rapport aux contrats de réassurance détenus, qui représentent des actifs.

La Société désagrège le montant total comptabilisé dans l'état des profits et pertes et dans les autres éléments du résultat global, en un résultat de service d'assurance comprenant des revenus d'assurance et des dépenses liées au service d'assurance, ainsi que des produits ou charges financiers d'assurance.

Pour ce qui concerne l'ajustement des risques, dans le cas de risques non-financiers, elle ne procède pas à une désagrégation entre un volet financier et un volet non-financier ; elle inclut la totalité du changement dans le résultat de service d'assurance.

La Société a choisi de présenter séparément les montants recouverts au titre des contrats de réassurance détenus et une répartition des primes payées, comme l'exige l'IFRS 17. 86.

Elle a également choisi de ne pas procéder à une désagrégation pour une partie du mouvement des LIC et LFRC résultant de changements dans les taux d'actualisation du compte de résultat, et d'en faire une présentation dans les autres éléments du résultat global. Africa Re inclut les produits ou charges financiers de la période dans le compte de résultat uniquement.

Revenus d'assurance

Les revenus d'assurance de la période correspondent au montant des encaissements de primes attendus, qui sont effectivement affectés à la période. La Société comptabilise les recettes d'assurance sur la base du temps écoulé par rapport à la période de service attendue.

Séparation des composantes non-assurantielles

La Société a effectué une évaluation de ses produits de réassurance afin de pouvoir déterminer s'ils contiennent des éléments distincts qui doivent être comptabilisés sur la base d'une norme IFRS autre que l'IFRS 17. Actuellement, ses produits ne comprennent pas d'éléments distincts devant faire l'objet d'une séparation.

Niveau d'agrégation

Le processus de définition du niveau d'agrégation au titre de l'IFRS 17 peut se diviser en trois phases :

- **Portefeuilles :** Les contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble doivent être affectés au même portefeuille IFRS 17. Les portefeuilles IFRS 17 sont créés par la division de chaque branche d'activités en trois : traités proportionnels, traités non-proportionnels et facultatives.

- **Groupes :** Les portefeuilles des contrats d'assurance doivent être segmentés, sur la base du niveau de rentabilité à la comptabilisation initiale, en un minimum de trois groupes de contrats : (1) les contrats onéreux, (2) les contrats qui n'ont pas de véritables possibilités de devenir onéreux ("contrats résiliants") et les (3) "autres" contrats rentables. Pour les contrats évalués à l'aide des PAA, il est supposé qu'aucun groupe de contrats figurant dans un portefeuille n'est onéreux lors de la comptabilisation initiale, sauf si les faits et les circonstances indiquent le contraire. Compte tenu du fait que les PAA s'appliquent à tous les contrats de réassurance émis et aux contrats de rétrocession détenus, les portefeuilles ne pourraient pas être classés dans le groupe onéreux lors de la comptabilisation initiale, sauf si les faits indiquent le contraire. Au moment de la comptabilisation ultérieure, des composantes de pertes sont constituées sur les groupes de contrats qui s'avèrent déficitaires. Seuls les portefeuilles jugés comme étant du type de la réassurance financière (qui ne présentent pas de risque de devenir onéreux), le cas échéant, seraient placés dans le groupe résilient ; tous les autres, évalués sur la base des PAA, seraient classés dans d'autres groupes. Si des changements dans les faits et circonstances indiquent qu'un groupe rentable lors de la comptabilisation initiale est devenu onéreux, la Société établit une composante de perte représentant l'excédent des flux de trésorerie de réalisation qui se rapporte à la couverture restante du groupe, évaluée dans le cadre du GMM et qui se situe au-dessus de la valeur comptable du passif pour la couverture restante, évaluée sur la base des PAA
- **Cohortes :** les contrats qui ont été émis à plus d'un an d'intervalle l'un de l'autre, ne peuvent pas être groupés ensemble. Des cohortes annuelles sont constituées, sur la base des années de souscription des contrats sous-jacents.

L'agrégation des contrats de rétrocession se fonde sur les mêmes considérations que celles des contrats de réassurance émis pour la mise en place de portefeuilles, groupes et cohortes.

En vertu de l'IFRS 4, la Société utilise des segmentations spécifiques pour les rapports de gestion, afin de refléter les méthodes internes utilisées pour administrer et gérer l'entreprise. Ces segments comprennent des branches d'activité de réassurance telles que les Risques techniques, l'Incendie, les Affaires maritimes, la Vie, l'Agriculture, l'Automobile, les Affaires médicales, les Obligations et Garanties, l'Aviation, les Affaires diverses, l'Energie, le Pétrole et le Gaz, la Responsabilité, l'Accident, etc. Chaque branche d'activité est subdivisée en portefeuilles sur la base du type de contrat de réassurance, à savoir, traité proportionnel, traité non-proportionnel et facultative.

Dans le cadre de l'IFRS 17, la Société a décidé de créer des portefeuilles IFRS 17 suivant la segmentation expliquée ci-dessus.

Conformément aux paragraphes 95 et 96 de l'IFRS 17, la Société réalise une désagrégation des informations présentées en ce qui concerne les contrats de réassurance émis, en regroupant les branches d'activité de réassurance en deux grandes catégories : vie et non-vie.

Pour les contrats de réassurance détenus, la désagrégation est présentée dans les deux catégories ci-dessus.

Limite contractuelle

La Société inclut dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance tous les flux de trésorerie futurs, dans les limites de chaque contrat du groupe. Les flux de trésorerie sont dans le champ d'application d'un contrat d'assurance lorsqu'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période sous revue, dans laquelle la société peut contraindre le titulaire de police à payer les primes, ou pour lesquels elle a une obligation substantielle de fournir au titulaire de police des services liés au contrat d'assurance.

Une évaluation a été faite afin de déterminer les limites de différents types de contrats souscrits.

- Les contrats d'Africa Re couvrent généralement une période de 12 mois, sans option de résiliation du contrat durant la période couverte, aussi bien pour le réassureur que pour la cédante
- Près de 65% des contrats de réassurance par traité sont souscrits sur la base de la survenance d'un sinistre, ce qui signifie une période de couverture d'un an au moins.
- Les autres contrats de réassurance par traité (35%) sont souscrits sur une base de douze mois, avec attachement au risque, et couvrent donc une période allant jusqu'à 2 ans.
- Les contrats de réassurance par facultative ont, pour la plupart, une période de couverture d'un an ou moins. Les quelques contrats restants, principalement ceux liés aux risques techniques, ont une période de couverture supérieure à un an.

Evaluation

L'IFRS 17 comprend une approche simplifiée pour l'évaluation de contrats d'assurance, à savoir l'approche de l'attribution des primes (sigle anglais : PAA), qui s'apparente à celle relative à la réserve de primes non-acquises utilisée dans le cadre de l'IFRS 4.

Une entité a la possibilité d'utiliser l'approche PAA ci-dessus pour un groupe de contrats de réassurance si, au départ :

- la période de couverture à la comptabilisation initiale est d'un an ou moins ;
- pour les contrats ayant une période de couverture de plus d'un an, l'approche PAA devrait produire pour la couverture restante une évaluation du passif sans grande différence avec celle réalisée par l'approche GMM (approche par défaut). Un test d'éligibilité de l'approche PAA est par conséquent requis, afin de déterminer si son évaluation représente une approximation raisonnable de l'approche GMM.

Africa Re a appliqué l'approche d'attribution de primes - PAA – pour tous les portefeuilles. Le test d'éligibilité de l'approche PAA a été réalisé sur des contrats de réassurance et des contrats de rétrocession ayant des périodes de couverture supérieures à 1 an, révélant qu'il n'y avait pas de différence majeure concernant l'évaluation du passif de la période de couverture restante entre les approches PAA et GMM ; ces contrats sont par conséquent admissibles au titre de l'approche PAA. Le test de classification est réalisé au début de chaque contrat, afin de déterminer le modèle comptable applicable.

Approche relative aux flux de trésorerie de meilleure estimation

Les flux de trésorerie de meilleure estimation représentent les estimations actuelles des flux de trésorerie futurs, à l'intérieur du champ contractuel d'un groupe de contrats pour lesquels Africa Re s'attend à percevoir des primes et effectuer des paiements au titre de sinistres, d'avantages divers et de dépenses, avec des ajustements pour tenir compte du moment et de l'incertitude de ces montants.

Les estimations des flux de trésorerie futurs sont basées sur une moyenne pondérée des probabilités de l'ensemble des résultats possibles et sont déterminées du point de vue d'Africa Re, à condition qu'elles soient compatibles avec les prix du marché observables pour les variables du marché et qu'elles reflètent les conditions existant à la date d'évaluation.

▪ **Passif pour la couverture restante (LRC) – Evaluation lors de la comptabilisation initiale**

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur comptable du passif LRC correspond à :

- la prime reçue
- moins les flux de trésorerie liés à l'acquisition qui ont été payés à cette date, à moins que l'assureur ne décide de comptabiliser les paiements en charges
- plus ou moins tout montant provenant de la décomptabilisation d'un actif de flux de trésorerie d'acquisition payé d'avance (sauf s'il est comptabilisé en charges)
- Plus ou moins tout montant provenant de la décomptabilisation d'autres actifs ou passifs préalablement comptabilisés pour des flux de trésorerie liés au groupe de contrats/

▪ **Passif pour la couverture restante (LRC) – Evaluation à la période ultérieure**

Le passif LRC, lors de l'évaluation ultérieure, représente :

- le LRC au début de la période
- plus les primes reçues au cours de la période
- moins les flux de trésorerie d'acquisition payés au cours de la période, sauf s'ils sont comptabilisés en charges
- plus l'amortissement de tout flux de trésorerie d'acquisition, sauf en cas de comptabilisation en charges
- plus tout ajustement à une composante de financement

- moins le montant comptabilisé comme recettes d'assurance pour les services fournis au cours de la période
- moins toute composante d'investissement donnant lieu à un paiement ou à un transfert au passif pour sinistres encourus

▪ **Passif de sinistres encourus (LIC)**

Le coût final des sinistres en suspens est estimé par le biais d'une gamme de techniques actuarielles de projection de sinistres, telles que les méthodes de Chain Ladder et de Bornheutter-Ferguson.

La principale hypothèse qui sous-tend ces techniques est qu'il est possible de s'appuyer sur la sinistralité passée d'Africa Re pour faire des projections sur son évolution future et donc, sur les coûts finaux des sinistres. Ces méthodes font des extrapolations concernant l'évolution des sinistres payés et encourus, des coûts moyens par sinistre (y compris les coûts de gestion des sinistres) et du nombre de sinistres, sur la base de l'évolution observée des ratios de sinistralité des années précédentes et de ceux attendus.

L'évolution historique des sinistres est principalement analysée par année d'accident, mais peut également l'être par zone géographique, ainsi que par branche d'activité importante et par type de sinistre. Les gros sinistres sont généralement traités séparément, soit par le provisionnement à la valeur nominale estimée par les experts en sinistre, soit par des projections distinctes, afin de refléter leur évolution future. Dans la plupart des cas, aucune hypothèse explicite n'est formulée en ce qui concerne les futurs taux de sinistralité ou les ratios de sinistres. En lieu et place, les hypothèses utilisées sont celles qui se dégagent implicitement des données historiques concernant l'évolution des sinistres, sur lesquelles se fondent les projections. L'on a encore recours au jugement qualitatif pour évaluer dans quelle mesure les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer à l'avenir (par exemple, pour refléter des événements ponctuels, des changements dans les facteurs externes ou de marché, tels que les attitudes du public à l'égard de la déclaration de sinistres, les conditions économiques, les niveaux d'inflation des sinistres, les décisions judiciaires et la législation, ainsi que dans les facteurs internes, comme la composition des portefeuilles, les caractéristiques des polices et les procédures de gestion des sinistres) afin de déterminer le coût final estimatif des sinistres, qui présente le résultat de la valeur attendue pondérée, à partir de l'éventail de résultats possibles, en tenant compte de toutes les incertitudes en jeu.

▪ Dépenses directement imputables et coûts d'acquisition

L'évaluation des flux de trésorerie liés à l'exécution des contrats comprend une affectation systématique et rationnelle des coûts directement imputables à l'exécution des contrats, notamment les flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance.

Ces flux sont affectés en tant que partie de la prime au compte de résultat (par le biais des revenus d'assurance) pour la durée du contrat, sur une base linéaire.

Des méthodes similaires sont appliquées de manière constante pour répartir les frais directement imputables aux groupes de contrats sur la base de la part proportionnelle de chaque contrat par rapport à la prime totale du groupe de contrats.

Les dépenses liées aux sinistres sont réparties sur la base du nombre de sinistres attendu pour tous les groupes.

▪ Risque de non-performance des rétrocessionnaires

La Société conclut des accords de rétrocession avec des acteurs réputés dans le domaine, jouissant au moins de la note A-.

Depuis le démarrage de ses opérations en 1978, Africa Re n'a jamais eu à déplorer une défaillance de la part de l'un de ses rétrocessionnaires.

Bien qu'elle reconnaisse que la norme IFRS 17 exige un ajustement pour le risque de non-exécution, son expérience de plus de 45 ans, sans aucune défaillance des rétrocessionnaires, lui permet d'estimer en toute confiance que ce risque est très faible, et c'est pourquoi il n'a pas été considéré.

Actualisation

La norme IFRS 17 est fondée sur des principes et ne décrit pas de manière explicite une méthodologie appropriée de calcul des taux d'actualisation. Cependant, elle énonce plusieurs principes conceptuels sur lesquels les taux d'actualisation doivent s'aligner.

Africa Re a choisi d'utiliser une approche ascendante, dans laquelle le taux d'actualisation a été déterminé comme étant la courbe de rendement sans risque présentant des caractéristiques similaires (exemple, durée, devise). La Société souscrit des affaires dans plusieurs régions et en plusieurs monnaies, dont certaines ne disposent pas de courbes de rendement sans risque. Cependant, la majeure partie des engagements est libellée en dollar des Etats Unis. Des courbes sont immédiatement disponibles pour le dollar des Etats Unis, mais pour un grand nombre d'autres monnaies dans lesquelles les engagements d'Africa Re sont libellés, il est probablement difficile de déterminer les taux sans risque. Compte tenu de ces restrictions, il serait possible de calculer des taux sans risque spécifiques aux pays / monnaies à partir des courbes de rendement sans risque du dollar des Etats Unis, avec la prise en compte des primes de risque-pays.

La prime d'illiquidité est présumée correspondre à la volatilité relative du marché des actions. Elle est ensuite ajoutée à l'écart de défaut de crédit du pays pour obtenir la prime de risque-pays ajustée.

L'actualisation a été appliquée au passif des sinistres encourus (LIC) à l'aide des taux d'actualisation courants. Le passif lié à la couverture restante (LRC) n'a pas été actualisé.

Les taux appliqués pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs sont indiqués ci-après :

Durée

	1 an		3 ans		5 ans		10 ans		20 ans	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Contrats de Rétrocession détenus	7,65%	8,41%	7,72%	8,57%	7,90%	8,66%	8,34%	8,83%	8,97%	9,12%
Contrats de Réassurance émis	7,65%	8,41%	7,72%	8,57%	7,90%	8,66%	8,34%	8,83%	8,97%	9,12%

Produits et charges du financement de l'assurance

Africa Re a choisi de ne pas dissocier une partie du mouvement dans le passif des sinistres encourus (LIC) et celui de la couverture restante (LFRC) résultant de changements dans les taux d'actualisation du compte de résultat et d'en faire la présentation dans les autres éléments du résultat global (OCI). Elle inclura les revenus ou charges financières de l'assurance de la période dans le compte de résultat uniquement.

Ajustement des risques, pour les risques non-financiers

Africa Re a envisagé un certain nombre de techniques différentes pour le calcul de l'ajustement des risques, en ce qui concerne le risque non-financier. Elle a recours actuellement à une technique de provisionnement stochastique, au bootstrapping (amorçage) et à la méthode de Mack, pour le calcul de la marge de risque de l'IFRS4, qui est déterminée à l'échelle de l'entité.

Africa Re a choisi d'adopter une approche de la valeur à risque (exemple, le bootstrapping) / du niveau de confiance, compte tenu du fait que les calculs qui sous-tendent cette approche seront toujours nécessaires parce que l'IFRS 17 exige aux sociétés d'indiquer le niveau de confiance auquel l'ajustement au risque est calibré.

L'approche de niveau de confiance utilisée est liée au Bootstrapping/Modèle de Mack qui est appliqué aux triangles payés et /ou encourus contenant des données de sinistres provenant de contrats directs (c'est-à-dire, d'une base brute). Cette approche permettra de déterminer l'ajustement au risque au niveau de confiance requis, de la même façon que la méthode actuelle de provisionnement. Le passif pour sinistres encourus (LIC) représente les paiements futurs attendus et les coûts de gestion de sinistres directement attribuables.

Le niveau de confiance de l'ajustement au risque a été fixé à 60%.

Pour les groupes de contrats de rétrocession proportionnelle détenus, Africa Re utilise le même facteur d'ajustement du risque que celui lié aux contrats de réassurance sous-jacents émis. Cela se justifie car le risque transféré aux rétrocessionnaires est simplement une proportion de la compensation requise par Africa Re pour supporter l'incertitude concernant le montant et l'échéance des flux de trésorerie liés à l'assurance émise.

Pour les groupes de contrats de rétrocession non-proportionnelle détenus, l'on peut s'attendre à ce que le risque transféré aux rétrocessionnaires représente une proportion plus importante des recouvrements fondés sur la meilleure estimation que la proportion de l'ajustement des risques par rapport à la meilleure estimation pour les polices sous-jacentes. Cela tient à la structure de ces contrats qui offrent une protection plus importante en cas de grands sinistres. Toutefois, pour des raisons de simplicité opérationnelle, il est proposé que les facteurs d'ajustement au risque utilisés pour les contrats de

réassurance sous-jacents, soient également retenus pour l'ajustement au risque de rétrocession.

Composante liée aux Pertes

Une composante 'Pertes' a été comptabilisée par Africa Re dans le passif lié à la couverture restante pour les groupes de contrats d'assurance onéreux. La Société a également établi que ladite composante représente les pertes ou pertes attendues au titre du passif, en ce qui concerne le passif pour la couverture restante. Si les pertes se réalisent, elles sont comptabilisées dans le cadre du passif LIC des périodes ultérieures, sinon elles sont traitées comme des reprises de l'exercice précédent.

Contrats de Rétrocession détenus

Africa Re a évalué ses actifs de rétrocession sur la même base que son passif des contrats de réassurance, bien que ce soit en charges plutôt qu'en revenu, dans le cadre de l'approche d'attribution de primes – PAA-.

Décomptabilisation et modification de contrat

La Société procède à la décomptabilisation d'un contrat lorsqu'il est éteint— c'est-à-dire lorsque ses obligations spécifiées expirent, sont acquittées ou annulées. En outre, un contrat est décomptabilisé si ses conditions sont modifiées d'une manière qui aurait modifié significativement son traitement comptable si les nouvelles conditions avaient toujours été en vigueur. Dans de tels cas, un nouveau contrat reflétant les conditions modifiées est comptabilisé. Lorsqu'une modification ne donne pas lieu à une décomptabilisation, la Société traite les changements qui en résultent dans les flux de trésorerie comme des révisions concernant les estimations des flux de trésorerie liés à l'exécution.

Pour les contrats d'assurance qui sont comptabilisés au titre de l'approche de l'attribution de primes (PAA), la décomptabilisation conduit à l'ajustement des flux de trésorerie liés à l'exécution, afin d'éliminer les droits et obligations connexes.



D. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, après déduction du montant de l'amortissement et des pertes de valeur cumulées. Les coûts historiques incluent des dépenses directement imputables à l'acquisition des éléments d'actif. Les coûts ultérieurs sont soit inclus dans la valeur comptable de l'actif, soit comptabilisés séparément lorsque l'on peut s'attendre à ce que le Groupe tire un avantage économique de ce bien et que le coût de ce bien peut être évalué de manière fiable. Tous les autres frais de maintenance et de réparation sont imputés au compte de résultat de l'exercice financier auquel ils se rapportent.

Les immobilisations en cours sont indiquées au prix coûtant. Il s'agit de coûts engagés à ce jour pour les projets de construction en cours.

Les terrains détenus en propriété libre ne font pas l'objet d'un amortissement. Les amortissements sont calculés sur les autres éléments d'immobilisations corporelles à compter de la date à laquelle le bien est disponible pour une utilisation, sur la base linéaire, afin de ramener le coût de chaque élément d'actif à sa valeur résiduelle en fonction de l'estimation de sa durée de vie utile, comme suit :

- **Bâtiments** : 2% ou amortissement sur la durée du bail, si elle est inférieure à 50 ans
- **Mobilier, installations et équipements** : entre 6,67% et 33,33%
- **Véhicules à** : 25%

La valeur résiduelle des éléments d'actif, ainsi que l'estimation de leur durée de vie utile font l'objet d'une révision à la date d'établissement du bilan et des ajustements sont opérés, si nécessaire.

Lorsque la valeur comptable d'un élément d'actif est supérieure au montant recouvrable estimé, elle est immédiatement réduite à sa valeur recouvrable.

Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées lorsqu'elles sont endommagées, obsolètes, mises au rebut, ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation.

Les gains et pertes sur la cession des immobilisations corporelles sont déterminés en comparant les recettes à la valeur comptable des actifs.

E. Actifs incorporels

(i) Logiciels

Les licences des logiciels achetés sont capitalisées sur la base des dépenses engagées pour leur acquisition et leur mise en service. Ces coûts sont amortis par le biais d'une estimation de la durée de vie utile du logiciel (4 ans).

Les coûts directement liés à la production de logiciels identifiables et contrôlés par le Groupe, et qui sont susceptibles de générer des avantages économiques supérieurs aux coûts au-delà d'une année, sont comptabilisés en tant qu'actifs intangibles. Les frais liés au développement de logiciels assimilés à des éléments d'actif, sont amortis à la date à partir de laquelle ces articles sont disponibles pour utilisation sur une base linéaire, en fonction de leur durée de vie utile estimée, qui ne doit pas dépasser quatre ans.

Après leur comptabilisation initiale, les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Quant aux coûts de maintenance, ils sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

(ii) Coûts d'acquisition différés et commissions de rétrocession différées

Les coûts d'acquisition comprennent les commissions d'assurance, commissions de courtage et d'autres dépenses liées à la conclusion de contrats d'assurance. La part des frais d'acquisition et des commissions correspondant aux primes non-acquises donne lieu à un report et un amortissement sur une base proportionnelle durant la période du contrat.



F. Immeubles de placement

Les propriétés non occupées par une composante du Groupe et destinées à générer un revenu locatif à long terme, sont assimilées à des biens de placement.

Les biens de placement comprennent les terrains détenus en pleine propriété et les immeubles.

Ils sont initialement comptabilisés à leur prix réel, puis à leur coût historique diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

La valeur comptable d'un immeuble de placement est décomptabilisée lors de sa cession ou lorsqu'il est définitivement hors d'usage et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu de sa cession.

Les profits ou pertes sur la cession d'un immeuble de placement (calculés comme étant la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable du bien) sont comptabilisés en résultat.

La plupart des immeubles de bureau de la Société ont été construits en partie pour son propre usage et pour générer des revenus. La répartition entre les biens immobiliers et de placement est uniquement en fonction de leur utilisation.

Les transferts vers et depuis les immeubles de placement n'ont lieu qu'en cas de changement d'utilisation.

Le changement d'utilisation intervient au début ou à la fin de l'utilisation par le propriétaire, ainsi qu'au début d'un contrat de location simple à une autre partie.

Les revenus locatifs des immeubles de placement sont comptabilisés en tant qu'autres revenus, de manière linéaire, sur la durée du bail

G. Actifs et Passifs financiers

a) Comptabilisation initiale

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles des instruments. Les achats et ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Lors de la comptabilisation initiale, Africa Re évalue un actif ou un passif financier à sa juste valeur majorée ou minorée, dans le cas d'un actif ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction qui sont marginaux et directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif ou du passif financier, tels que les honoraires et commissions. Les coûts de transaction des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont passés en charges dans le compte de résultat.

b) Classification et évaluation

i) Actifs financiers

La classification et l'évaluation des instruments financiers sont basés sur le business model d'Africa Re pour la gestion de l'actif et sur les caractéristiques des flux de trésorerie de l'actif.

Business model : Le business model reflète la manière dont la société gère les actifs afin de générer des flux de trésorerie. En d'autres termes, il s'agit de savoir si l'objectif est de percevoir uniquement les flux de trésorerie contractuels des actifs ou à la fois ces flux de trésorerie et ceux liés à la vente d'actifs. Si aucun de ces deux objectifs n'est applicable (exemple, les actifs financiers sont détenus à des fins de transaction), alors ces actifs financiers sont classés comme faisant partie de 'l'autre' business model et évalués à la juste valeur au compte de résultat.

Païement du Principal et des Intérêts uniquement :

Lorsque, dans le cadre du business model, il s'agit de collecter des flux de trésorerie contractuels, Africa Re évalue si les flux de trésorerie des instruments financiers représentent uniquement des paiements du principal et des intérêts. En effectuant cette évaluation, la Société examine si les flux de trésorerie contractuels sont compatibles avec un accord de prêt de base, c'est-à-dire si les intérêts ne sont fonction que de la valeur temporelle de l'argent, du risque de crédit, d'autres risques de prêts de base, ainsi que d'une marge bénéficiaire compatible avec un accord de prêt de base. Lorsque les conditions contractuelles introduisent une exposition au risque ou à la volatilité, incompatible avec un accord de prêt de base, l'actif financier correspondant est classé et évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Sur la base de ces facteurs, Africa Re classe ses instruments de dettes dans une des catégories suivantes :

Coût amorti : Les actifs détenus en vue du recouvrement de flux de trésorerie contractuels, lorsque ceux-ci représentent uniquement des paiements au titre du principal et des intérêts, sont évalués au coût amorti. Les revenus d'intérêts provenant de ces actifs financiers sont inclus dans les produits de placements, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces actifs financiers comprennent les liquidités et les soldes bancaires, les investissements au coût amorti, les créances commerciales et autres.

Juste valeur par le biais du compte de résultat : Les actifs qui ne remplissent pas les critères du coût amorti ou de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

ii) Passifs financiers

Les passifs financiers d'Africa Re sont classés et évalués ultérieurement au coût amorti, après déduction des coûts de transactions directement attribuables.

Les gains ou pertes de juste valeur, pour les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, sont comptabilisés dans le compte de résultat, à l'exception du montant de la variation qui est attribuable aux changements du risque de crédit propre à Africa Re, faisant l'objet d'une présentation dans les autres éléments du résultat global. Le montant résiduel de la variation de la juste valeur du passif est présenté dans le compte de résultat. Les passifs financiers d'Africa Re comprennent les dettes commerciales et autres.

c) Dépréciation des actifs financiers

La comptabilisation des provisions pour dépréciation, en vertu de l'IFRS 9, est basée sur le modèle de perte de crédit attendue (ECL). Celui-ci s'applique aux actifs financiers classés au coût amorti selon l'IFRS 9: Instruments financiers ; trésorerie et banque ; investissements au coût amorti. L'évaluation de l'ECL

reflète un montant pondéré en fonction des probabilités, qui est déterminé en évaluant un éventail de résultats possibles, la valeur temporelle de l'argent, ainsi que des informations raisonnables et justifiables, disponibles sans coût ou effort excessif à la date de clôture, sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions concernant les conditions économiques futures. Le modèle ECL dépend de la disponibilité de données pertinentes et précises, pour déterminer si une augmentation significative du risque de crédit s'est produite depuis la comptabilisation initiale, la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (LGD) et l'exposition possible en cas de défaut (EAD)

Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date d'établissement du rapport, pour refléter les changements concernant le risque de crédit depuis la comptabilisation initiale des actifs financiers respectifs.

Africa Re évalue la provision pour pertes à un montant égal aux pertes attendues sur la durée de vie (PCA sur la durée de vie), lorsqu'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit d'un actif financier n'a pas augmenté de manière significative depuis la dernière comptabilisation, alors la provision pour pertes concernant cet actif financier est évaluée aux pertes de crédit attendues sur 12 mois (PCA 12 mois).

La PCA sur la durée de vie représente les pertes de crédit attendues en ce qui concerne tous les cas de défaillance possibles sur la durée de vie attendue d'un actif financier. En revanche, la PCA sur 12 mois représente la partie de la PCA sur la durée de vie qui devrait résulter de cas de défaillance sur un actif financier qui sont possibles dans les 12 mois qui suivent la date d'établissement du rapport. Afin de déterminer s'il faut appliquer la PCA sur la durée de vie ou celle sur 12 mois, c'est-à-dire s'il y a eu ou non une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, Africa Re examine s'il y a eu une augmentation importante du risque de défaut depuis la comptabilisation initiale, plutôt que de chercher des éléments qui prouvent qu'un actif financier est déprécié à la date de clôture ou qu'un défaut de paiement s'est effectivement produit.

L'évaluation de la PCA est fonction de la probabilité de défaillance (PD), de la perte en cas de défaillance ou LGD (c'est-à-dire l'ampleur de la perte en cas de défaillance) et de l'exposition possible en cas de défaillance ou EAD. L'évaluation de la PD et de la LGD se fonde sur des données historiques ajustées des éléments d'information prospectifs décrits ci-dessous. L'EAD est la valeur comptable brute de l'actif financier à la date de clôture. Un gain ou une perte de valeur est comptabilisé(e) pour tous les actifs financiers dans le compte de résultat, avec un ajustement correspondant de leur valeur comptable, par le biais d'un compte de correction de valeur.

d) Augmentation significative du risque de crédit et définition de la défaillance

Pour évaluer si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, Africa Re compare le risque de défaillance de cet actif à la date de clôture avec le risque de défaillance à la comptabilisation initiale.

La Société prend en considération des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiable, y compris l'expérience historique et les informations prospectives qui sont disponibles sans coût ou effort excessif. Les informations prospectives considérées comprennent les perspectives futures des secteurs d'opération des contreparties, obtenues à partir de rapports d'experts en économie, d'analystes financiers, d'organismes gouvernementaux et d'autres organisations similaires, outre la prise en compte de diverses sources externes d'informations économiques réelles et prévisionnelles.

Indépendamment du résultat de l'évaluation susmentionnée, le risque de crédit d'un actif financier est toujours présumé avoir augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, si les paiements contractuels sont en retard de plus de 30 jours, sauf si Africa Re détient des informations raisonnables et justifiables qui démontrent le contraire. En revanche, si un actif financier est considéré comme présentant un faible risque de crédit à la date de clôture, il est supposé que le risque de crédit sur cet actif n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale. Africa Re vérifie l'efficacité des critères utilisés pour voir s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit et les révisé, au besoin, pour s'assurer qu'ils permettent d'identifier les augmentations importantes du risque de crédit avant que le montant ne devienne échu.

Aux fins de gestion interne du risque de crédit, Africa Re considère qu'un cas de défaillance s'est produit si des informations internes ou externes indiquent qu'il est peu probable que la contrepartie paie l'intégralité des montants dus aux créanciers (sans tenir compte de la garantie). En outre, les actifs financiers sont définis comme étant en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours ou lorsqu'il existe des indications claires que l'imposition de sanctions financières ou juridiques rendra hautement improbable le recouvrement intégral des montants dus. Ces actifs sont considérés comme non-performants et regroupés dans la catégorie des actifs financiers de niveau 3.

Africa Re procède à la radiation d'un actif financier lorsqu'elle dispose d'informations indiquant que la contrepartie connaît de grandes difficultés financières et qu'il n'y a pas de perspectives réelles de reprise ; c'est-à-dire lorsque la contrepartie a été mise en liquidation ou fait l'objet d'une procédure de faillite. Les actifs financiers passés par pertes et profits peuvent encore faire l'objet de mesures d'exécution en tenant compte, le cas échéant, de conseils juridiques. Tout recouvrement effectué est comptabilisé dans le compte de résultat.

e) Décomptabilisation

i) Actifs financiers

Africa Re procède à la décomptabilisation d'un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif expirant ou lorsqu'elle transfère l'actif financier et que le transfert remplit les conditions de la décomptabilisation. Les gains ou pertes sur la décomptabilisation d'actifs financiers sont comptabilisés en tant que produits/charges financiers(ères).

ii) Passifs financiers

Africa Re décomptabilise un passif financier lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation spécifiée dans le contrat est acquittée, annulée ou qu'elle expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre, du même prêteur, à des conditions substantiellement différentes, où que les conditions d'un passif existant sont substantiellement modifiées, cet échange ou cette modification est traité(e) comme une décomptabilisation du passif initiale et la comptabilisation d'un nouveau passif. La différence entre les valeurs comptables respectives est immédiatement comptabilisée dans l'état des profits ou pertes.

f) Modification

Lorsque les flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier sont renégociés ou modifiés de toute autre manière et que la renégociation ou la modification n'entraîne pas la décomptabilisation de cet instrument financier, Africa Re recalcule la valeur comptable brute dudit instrument financier et comptabilise immédiatement un bénéfice ou une perte de modification dans les produits/(charges)-nets, à la date de la modification. La valeur comptable brute de l'instrument financier est recalculée comme étant la valeur actuelle des flux de trésorerie contractuels renégociés ou modifiés, qui sont actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument financier.

g) Compensation des actifs et passifs financier

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est inscrit dans l'état de la situation financière. La compensation peut être appliquée lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et qu'il existe une intention d'effectuer le règlement sur une base nette ou de réaliser l'actif et de régler le passif, simultanément.

Le droit juridiquement exécutoire ne dépend pas d'événements futurs ; il est exécutoire dans le cours normal des activités, ainsi qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite d'Africa Re ou de la contrepartie.

H. Créances de réassurance

Les montants recouvrables sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

Les montants recouvrables au titre de contrats de rétrocession sont comptabilisés la même année que les sinistres auxquels ils se rapportent et sont présentés dans le compte de résultat et l'état de la situation financière, sur une base brute.

Les montants recouvrables au titre de contrats de réassurance et de rétrocession sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de clôture. De tels actifs sont considérés comme dépréciés s'il existe une preuve objective, à la suite d'un événement survenu après comptabilisation initiale, que le Groupe pourrait ne pas recouvrer tous les montants dus et que ledit événement a un impact mesurable de manière fiable sur les montants que la société recevra des débiteurs.

La valeur comptable des actifs est diminuée du montant de la perte de crédit attendue, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

I. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les investissements à court terme, très liquides, facilement convertibles en montants connus de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

J. Dépréciation d'actifs non financiers

Il y a dépréciation lorsqu'il existe une indication objective que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa juste valeur ou sa valeur d'utilité, selon la plus élevée de ces deux valeurs. La Société procède périodiquement à une évaluation de ses actifs non-financiers.

Les terrains et les bâtiments sont évalués par des consultants externes tous les trois ans.

Afin de maintenir les niveaux de performance attendus et la durée de vie utile estimée, les installations et les équipements les plus importants font l'objet de contrats d'entretien avec les fabricants d'origine ou leurs agents agréés. Les autres actifs non-financiers font l'objet d'une évaluation interne annuelle afin de s'assurer qu'ils restent performants et utiles. Une évaluation financière des actifs dépréciés est effectuée pour déterminer s'ils doivent être remis en état ou remplacés. Les coûts de remise en état sont capitalisés s'il existe une preuve objective que cette remise en état permettra d'accroître la durée de vie utile de l'actif ; dans le cas contraire, ils sont traités comme des charges, dans l'état des profits et charges. Les autres sont décomptabilisés par cession et remplacés.

L'évaluation de la dépréciation des logiciels informatiques est effectuée par le biais d'un examen des coûts encourus à ce jour et de ceux restant à engager jusqu'à l'achèvement pour les logiciels en cours de développement, ou des coûts de maintenance pour ceux qui sont en cours d'utilisation. Ces coûts sont comparés au budget initial.

K. Autres créances et paiements anticipés

Les autres créances sont évaluées au coût amorti et présentées après déduction des montants considérés comme dépréciés. Lorsqu'une créance est jugée non recouvrable, elle est annulée par imputation sur la provision correspondante ou directement sur le compte de profits et pertes, dans la mesure où elle n'a pas été précédemment provisionnée. Tout recouvrement ultérieur de créances annulées est crédité au compte de résultat. Les autres créances sont principalement des prêts au personnel, des débiteurs divers et des produits à recevoir.

Les paiements anticipés sont comptabilisés au coût, moins les pertes de valeur cumulées et sont amortis sur une base linéaire au compte de résultat.

L. Conversion des devises

(i) Monnaies fonctionnelles et de présentation

Les bureaux qui composent le Groupe étant éparpillés sur le continent africain, le Groupe effectue ses opérations en plusieurs monnaies.

L'environnement économique principal dans lequel une entité opère est généralement celui au sein duquel sa trésorerie est générée et dépensée, pour l'essentiel. Afin de déterminer quelle est sa monnaie fonctionnelle, une entité considère les facteurs suivants :

- (a) la monnaie :
 - qui influence le plus les prix de vente des biens et services ; et
 - du pays dont les forces concurrentielles et les réglementations déterminent le plus les prix de vente de ses biens et services.
- (b) la devise qui influence principalement les coûts de la main-d'œuvre et des matériaux, ainsi que ceux liés à la fourniture de biens et services.

Les monnaies fonctionnelles des bureaux constituant le groupe ont été déterminées comme étant les monnaies des pays dans lesquels ils sont établis.

Conformément à la norme IAS 21 révisée, le Groupe a choisi le dollar des Etats Unis comme monnaie de présentation.

(ii) Conversion des devises

Les transactions en devises donnent lieu à une conversion dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de change résultant du règlement d'éléments monétaires ou de la conversion d'éléments monétaires à des cours différents de ceux auxquels ils ont été convertis lors de leur comptabilisation initiale, pendant la période ou dans des états financiers antérieurs, sont comptabilisés en résultat, pour la période pendant laquelle ils surviennent. Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non-monétaire est comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global, chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. A l'inverse, lorsqu'un

profit ou une perte sur un élément non-monnaire est comptabilisé en résultat net, chaque composante de change de ce profit ou de cette perte est comptabilisée en résultat net.

A la fin de chaque période :

- a) les éléments monétaires en monnaie étrangère sont convertis au taux de clôture,
- b) Les éléments non monétaires qui sont évalués en termes de coût historique dans une monnaie étrangère, sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction, et
- c) Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis en utilisant les taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été évaluée.

Les résultats et la situation financière de toutes les entités formant le Groupe (dont aucune n'utilise la monnaie d'une économie hyper-inflationniste) sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- a) Les éléments d'actif et de passif de chaque situation financière présentée sont convertis au cours de change en vigueur à la date de cette situation financière ;
- b) Les produits et charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours moyen de change sur cette période (toutefois, si cette moyenne ne représente pas une bonne approximation de l'effet cumulé des cours de change en vigueur à la date de transaction, les produits et charges sont convertis à la date des transactions);
- c) Les différences de change résultant des opérations sont portées dans la réserve de change en capital.

Conformément à la norme IAS 21 révisée, le groupe considère les bureaux qui le constituent comme des opérations à l'étranger et les consolide comme tels.

M. Contrats de location

La Société évalue chaque contrat au moment de sa mise en place afin de déterminer s'il contient un élément de bail. Les contrats qui prévoient le droit de contrôler l'utilisation d'actifs identifiés pour une période donnée en échange d'une contrepartie, par une entité du groupe, sont classés comme des contrats de location.

La Société, en tant que locataire, applique une méthode de comptabilisation et d'évaluation unique pour tous les contrats de location.

Les paiements effectués dans le cadre de contrats à court terme et de contrats de faible valeur sont imputés au compte de résultat selon la méthode linéaire, pendant la durée du bail.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont comptabilisés au coût à la date de début du contrat. Par la suite, ils seront évalués à leur coût diminué de l'amortissement cumulé. Ces actifs sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du bail et la durée de vie utile moyenne des actifs sous-jacents (bâtiments).

N. Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les droits des employés à la rémunération liée au service et aux congés annuels sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis aux employés. Les coûts des avantages sociaux à court terme sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le service est rendu et ne font pas l'objet d'une actualisation.

Obligations en matière de prestations de retraite

La Société applique, à l'intention de ses employés, un régime de retraite à cotisations définies et d'un régime de gratification de retraite sans capitalisation à prestations déterminées. Dans la cadre du régime à cotisations définies, elle verse des cotisations définies à une entité distincte.

Une fois que les contributions ont été payées, le Groupe n'est plus tenu juridiquement ou implicitement d'effectuer d'autres paiements si les avoirs disponibles dans le fonds ne permettent pas de financer les prestations découlant du régime de retraite.

Les droits de l'employé au régime de retraite lié à la gratification dépendent des années de service de l'intéressé et de son salaire de fin de carrière.

Les versements effectués par le Groupe dans le cadre du régime à prestations définies sont inscrits au compte de résultat de l'exercice auxquels ils se rapportent.

Le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière, au titre du régime de gratification de retraite sans capitalisation, représente la juste valeur de la prestation déterminée à la date du bilan. Le passif est calculé conformément aux dispositions internes en matière de qualification, sachant que le personnel qualifié est celui qui aura été au service de la Société pendant 6 à 24 ans. Les coûts différentiels annuels sont directement imputés au compte de résultat.

La Société gère un programme d'options sur actions destiné aux employés, dans le cadre duquel les employés intéressés se voient attribuer des actions par l'intermédiaire du fonds de prévoyance. Le passif correspondant à la fin de l'exercice a été comptabilisé dans la rubrique « Dettes diverses ».

Autres avantages des employés

Le passif monétaire estimé pour les congés annuels des employés à la fin de l'exercice est comptabilisé comme une dépense du personnel. Les charges correspondantes sont incluses dans les dettes à court terme, dans l'état de la situation financière.

Les autres avantages des employés sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles.

O. Impôt sur le résultat

Conformément aux dispositions de l'article 51 de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, Africa Re n'est pas assujettie à l'impôt dans ses Etats membres. La charge/ (le produit) d'impôt comprend par conséquent les impôts courants et différés concernant uniquement l'Afrique du Sud, pour la filiale se trouvant dans ce pays, le calcul étant effectué conformément à la législation fiscale sud-africaine.

Impôt courant

L'impôt auquel la Société est assujettie actuellement est fondé sur le bénéfice annuel imposable. Le bénéfice imposable est différent du bénéfice tel que présenté dans l'état du revenu global, en raison de certains éléments de charges ou de produits qui sont imposables ou déductibles d'un exercice à l'autre et d'autres qui ne le sont jamais. Le montant de la dette fiscale actuelle de la Société est calculé sur la base des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la clôture de la période comptable.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre les montants déclarés de l'actif et du passif dans les états financiers et les bases d'impôt correspondantes utilisées pour calculer le bénéfice taxable. Le passif d'impôt différé est généralement comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables. L'actif d'impôt différé est généralement comptabilisé pour toutes les différences imposables, dans la mesure où il est probable qu'on disposera d'un bénéfice imposable futur auquel ces différences temporelles pourront être imputées. L'actif et le passif d'impôt différé ne sont pas comptabilisés lorsque la différence temporelle résulte du goodwill ou de la comptabilisation initiale (autrement que dans un regroupement) d'autres actifs et passifs dans une transaction sans conséquence sur le bénéfice imposable ou sur le bénéfice comptable.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est révisée à la fin de chaque période comptable et revue à la baisse dans la mesure où il n'est plus probable que le bénéfice imposable soit suffisant pour permettre de recouvrer tout ou partie de l'actif.

Le passif et l'actif d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer pendant la période à laquelle le passif est réglé ou l'actif réalisé, sur la base des taux d'imposition en vigueur à la fin de la période comptable. L'évaluation du passif et de l'actif d'impôt différé reflète les conséquences fiscales susceptibles de découler de la manière dont la Société s'attend, à la clôture de la période comptable, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les passifs et les actifs d'impôt courant, et s'ils se rapportent à des impôts sur le revenu, prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité fiscale ou sur différentes entités fiscales, mais ayant l'intention de régler les passifs et les actifs fiscaux courants sur une base nette, ou dont les actifs et les passifs fiscaux seront réalisés simultanément.

Impôt courant et impôt différé pour l'exercice

Les impôts courants et différés sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils se rapportent à des postes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas ils sont également comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

P. Dividendes

Les dividendes à payer sont comptabilisés en tant que passif de la période au cours de laquelle ils sont approuvés par les actionnaires.

Q. Capital social

Les actions sont classées en capitaux propres lorsqu'il n'y a pas d'obligation de transférer des espèces ou d'autres actifs. Elles sont émises à la valeur nominale et tout montant reçu en sus de la valeur nominale est classé comme prime d'émission dans les capitaux propres.

R. Provisions

Une provision est comptabilisée si, à la suite d'un événement passé, le Groupe a une obligation légale ou constructive qui peut être estimée de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation. Les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs escomptés, à un taux avant impôt qui reflète les estimations actuelles du marché concernant la valeur temporelle de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

S. Chiffres comparatifs

Dans la mesure du possible, les données comparatives ont été ajustées pour tenir compte des changements de présentation adoptés pour l'exercice en cours.



4. Placements

i) Placements par catégorie

	2025 '000 \$EU	2024 '000 \$EU
Coût amorti		
Dépôts bancaires	438 188	389 395
Titres à taux fixe détenus jusqu'à l'échéance	507 279	356 062
Titres à taux flottants au coût d'acquisition	24 103	66 715
	969 570	812 172

A la juste valeur par le compte de résultat		
Titres à la juste valeur par le compte de résultat	135 817	133 959
Titres à taux flottants à la juste valeur au compte de résultat	107 111	54 369
Placements en actions cotées à la juste valeur au compte de résultat	90 725	66 639
	333 653	254 967

Juste Valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Placements en actions non-cotées à la juste valeur	42 899	44 907
	42 899	44 907
	1 346 122	1 112 046

Comprenant :

Partie courante	595 901	498 160
Partie non-courante	750 221	613 886
	1 346 122	1 112 046

Les titres à revenu fixe détenus jusqu'à l'échéance sont présentés dans les états financiers du groupe à leur coût amorti au 31 décembre 2025, à savoir 507 278 890 \$EU (2024: 356 062 154 \$EU).

La juste valeur des obligations détenues au coût amorti au 31 décembre 2025 est de 500 266 483 \$EU (2024: 335 911 522 \$EU).

ii) Dépréciation (Reprise) / Charges

	Groupe 2025 '000 \$EU	Groupe 2024 '000 \$EU
Trésorerie et Equivalents de trésorerie		
Etape 1 – ECL 12 mois	1 346	812
Etape 2 – ECL sur la durée de vie – sans crédit douteux		
Etape 3 – ECL sur la durée de vie – avec crédit douteux		
Dépôts bancaires		
Etape 1 – ECL 12 mois	2 809	1 026
Etape 2 – ECL sur la durée de vie – sans crédit douteux		
Etape 3 – ECL sur la durée de vie – avec crédit douteux		
Obligations détenues au coût amorti		
Etape 1 – ECL 12 mois	338	318
Etape 2 – ECL sur la durée de vie – sans crédit douteux	9	1
Etape 3 – ECL sur la durée de vie – avec crédit douteux		60
Total	4 502	2 217

iii) Taux d'intérêts réels moyen pondérés

	2025 %	2024 %
Investissements productifs d'intérêts libellés en :		
Dollar EU	5,31	4,22
Euro	2,07	2,27
Rand Sud-africain	7,25	7,39

iv) Evaluations à la juste valeur, comptabilisées dans l'état de la situation financière

Les tableaux qui suivent offrent une analyse des actifs financiers de la Société évalués à leur juste valeur après la comptabilisation initiale, regroupés en niveaux allant de 1 à 3 sur la base du degré d'observabilité de la juste valeur:

- **Niveau 1 :** les évaluations à la juste valeur sont celles dérivées du prix coté (non-ajusté) sur des marchés actifs pour des éléments d'actif ou de passif identiques.
- **Niveau 2 :** les évaluations à la juste valeur sont celles dérivées de données autres que les prix cotés pris en compte au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire en tant que prix), soit indirectement (c'est-à-dire dérivés des prix); et
- **Niveau 3 :** les évaluations à la juste valeur qui s'appuient sur des techniques tenant compte de données relatives à l'actif ou au passif, non fondées sur des éléments observables du marché (données inobservables).

	31/12/2025			
	Niveau 1 '000 \$EU	Niveau 2 '000 \$EU	Niveau 3 '000 \$EU	Total '000 \$EU
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Actifs financiers non-dérivés détenus à des fins de transaction	333 653	-	-	333 653
Actifs financiers disponibles à la vente				
Actions non cotées	-	-	42 899	42 899
Total	333 653	-	42 899	376 552

Ce total représente les titres à taux fixe à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les placements en actions cotées à la juste valeur au compte de résultats.

	31/12/2024			
	Niveau 1 '000 \$EU	Niveau 2 '000 \$EU	Niveau 3 '000 \$EU	Total '000 \$EU
Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat				
Actifs financiers non-dérivés détenus à des fins de négociation	254 967	-	-	254 967
Actifs financiers disponibles à la vente				
Actions non-cotées	-	-	44 907	44 907
Total	254 967	-	44 907	299 874

5. REVENU DE REASSURANCE

La ventilation des revenus de réassurance est présentée ci-dessous

Branche d'activité '000 \$EU	2025				
	Accident & Auto	Maritime & Aviation	Energie	Incendie & Risques techniques	Vie
Contrats évalués par le biais du PAA	308 872	71 037	184 536	570 944	139 600
Revenus de Réassurance	308 872	71 037	184 536	570 944	139 600
Total					1 274 989

Branche d'activité '000 \$EU	2024				
	Accident & Auto	Maritime & Aviation	Energie	Incendie & Risques techniques	Vie
Contrats évalués par le biais du PAA	294 514	57 410	204 650	533 483	110 289
Revenus de Réassurance	294 514	57 410	204 650	533 483	110 289
Total					1 200 346

6. CHARGES DE SERVICE DE REASSURANCE

La répartition des charges de service de réassurance est comme indiqué sur le tableau ci-dessous

Branche d'activité 000 \$EU	2025				Total
	Accident & Auto	Maritime & Aviation	Energie	Incendie & Risques techniques	
Sinistres encourus et autres charges	119 653	27 588	49 951	202 788	451 226
Variation des passifs au titre des sinistres encourus	74 543	5 569	16 838	26 087	156 948
Pertes sur contrats onéreux et reprises de ces pertes	(987)	18	(1 287)	7 344	7 024
Amortissement des Flux de trésorerie liés au frais d'acquisition des contrats d'assurance	76 831	21 009	33 417	159 950	329 518
Total des charges de service de réassurance	270 040	54 184	98 919	396 169	944 716

Branche d'activité 000 \$EU	2024				Total
	Accident & Auto	Maritime & Aviation	Energie	Incendie & Risques techniques	
Sinistres encourus et autres charges	107 711	19 076	31 234	177 942	363 121
Variation des passifs au titre des sinistres encourus	66 026	4 540	2 237	30 954	178 683
Pertes sur contrats onéreux et reprises de ces pertes	485	(253)	1 030	(2 845)	(1 599)
Amortissement des Flux de trésorerie liés au frais d'acquisition des contrats d'assurance	73 331	16 283	33 113	147 443	301 430
Impact du taux de change	486	107	-	1 562	2 170
Total des charges de service de réassurance	248 039	39 753	67 614	406 489	843 805

7. CHARGES NETTES LIEES AUX CONTRATS DE RETROCESSION DETENUS

Branche d'activité 000 \$EU	2025				Total
	Accident & Auto	Maritime & Aviation	Energie	Incendie & Risques techniques	
Allocation de primes de Rétrocession	14 066	7 334	108 720	57 445	200 705
Montants recouvrables pour sinistres encourus et autres charges	(926)	(471)	(12 974)	(3 245)	(19 682)
Variation des montants recouvrables pour sinistres encourus	(1 408)	(1 229)	(39 478)	(249)	(48 922)
Recouvrement des pertes sur contrats sous-jacents déficitaires et ajustements	39	85	1 782	(739)	511
Charges nettes liées à la Rétrocession	11 771	5 719	58 050	53 211	132 612

Branche d'activité 000 \$EU	2024				Total
	Accident & Auto	Maritime & Aviation	Energie	Incendie & Risques techniques	
Allocation de primes de Rétrocession	11 850	7 298	136 963	40 914	204 501
Montants recouvrables pour sinistres encourus et autres charges	(2 493)	(234)	(6 413)	(23 072)	(32 875)
Variation des montants recouvrables pour sinistres encourus	227	(582)	3 019	1 594	1 313
Recouvrement des pertes sur contrats sous-jacents déficitaires et ajustements	(79)	(120)	(1 744)	126	(1 817)
Charges nettes liées à la Rétrocession	9 505	6 362	131 825	19 562	171 122

8. Tableau de variation des actifs nets des contrats de rétrocession détenus

En '000 \$EU	2025				
	Actifs pour couverture restante		Montants recouvrables sur sinistres encourus		Total
	Exclusion LRC	Composante recouvrements de sinistres	Estimation de la valeur actuelle des flux de trésor. futurs	Ajustement du Risque	
Actifs de rétrocession nets au départ	67 071	2 142	97 361	3 364	169 938
Allocation de primes de Rétrocession	(200 705)	-	-	-	(200 705)
Montants recouvrables pour sinistres encourus et autres charges	-	-	17 472	2 211	19 683
Recouvrement de pertes sur contrats sous-jacents déficitaires et ajustements	-	(512)	-	-	(512)
Variation des montants recouvrables pour sinistres encourus	-	-	52 022	(3 100)	48 922
Montant recouvrable auprès des rétrocessionnaires pour sinistres encourus	-	(512)	69 494	(899)	68 093
Produit net ou charge nette des contrats de rétrocession détenus	(200 705)	(512)	69 494	(889)	(132 612)
Produit financier des contrats de rétrocession	-	-	9 670	-	9 670
Effets Mouvements taux de change	61	-	525	-	586
Total des variation comptabilisées dans le Compte de résultat et autres éléments du résultat global	(200 644)	(512)	79 689	(889)	(122 356)
Flux de trésorerie*					
Prime payée	202 465	-	-	-	202 465
Montants reçus	-	-	(79 564)	-	(79 564)
Total flux de trésorerie	202 465	-	(79 564)	-	122 901
Actifs contrats de Rétrocession nets à la clôture	68 892	1 630	97 486	2 475	170 483

*Ce montant comprend une compensation des passifs de rétrocession pour un montant net de 4 505 USD

En '000 \$EU	2024				
	Actifs Couverture restante		Montants recouvrables sur sinistres encourus		
	Hors composante sinistre	Composante sinistres	Estimations valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement Risque	Total
Actifs des contrats de rétrocession nets au départ	14 050	325	90 925	2 350	107 650
Allocation de primes de Rétrocession premiums	(204 501)	-	-	-	(204 501)
Montants recouvrables pour les sinistres encourus et autres charges	-	-	29 932	11 107	41 039
Recouvrement de pertes sur contrats sous-jacents déficitaires et ajustements	-	1 817	-	-	1 817
Variation des montants recouvrables pour les sinistres encourus	-	-	616	(10 093)	(9 477)
Montants recouvrables auprès des rétrocessionnaires pour les sinistres encourus	-	1 817	30 548	1 014	33 379
Produit net ou charge nette des contrats de rétrocession détenus	(204 501)	1 817	30 548	1 014	(171 122)
Produit financier des contrats de rétrocession	-	-	13 691	-	13 691
Effets des mouvements de taux de change	(12)		(127)		(139)
Total des variation comptabilisées dans le compte de résultat et aux autres éléments du résultat global	(204 513)	1 817	44 112	1 014	(157 570)
Flux de trésorerie*					
Primes payées	257 534	-	-	-	257 534
Montants reçus	-	-	(37 676)	-	(37 676)
Total flux de trésorerie	257 534	-	(37 676)	-	219 858
Actifs de contrats de rétrocession nets à la clôture	67 071	2 142	97 361	3 364	169 938

*Ce chiffre comprend une compensation au titre des passifs de rétrocession (65 401\$EU)

9. Tableau de variation des passifs nets des contrats de réassurance (Total)

En '000 \$EU	2025				
	Passif Couverture restante		Passif Sinistres encourus		
	Exclusion LRC	Composante Recouvrement Sinistres	Estimations valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement du Risque	Total
Passif des contrats de réassurance au début	151 237	4 927	512 689	21 834	690 687
Revenu de Réassurance	(1 274 989)	-	-	-	(1 274 989)
Sinistres encourus et autres charges	-	-	434 194	17 032	451 226
Amortissement des Flux des trésorerie liés à l'acquisition des contrats de réassurance	329 518	-	-	-	329 518
Pertes sur contrats onéreux et reprises de ces pertes	-	7 024	-	-	7 024
Variation des Passifs pour sinistres encourus	-	-	175 337	(18 389)	156 948
Charges de service de réassurance	329 518	7 024	609 531	(1 357)	944 716
Résultat Service de réassurance	(945 471)	7 024	609 531	(1 357)	(330 273)
Charges financières des contrats de réassurance	-	-	58 430	-	58 430
Effets des mouvements de taux de change	1 903	-	10 481	-	12 384
Total des variations comptabilisées dans le compte de résultat et les autres éléments du résultat global	(943 568)	7 024	678 442	(1 357)	(259 459)
Flux de trésorerie	-	-	-	-	-
Primes reçues *	1 356 293	-	-	-	1 356 293
Sinistres et autres dépenses effectuées	-	-	(702 302)	-	(702 302)
Flux de trésorerie d'acquisition	(348 145)	-	-	-	(348 145)
Total flux de trésorerie	1 008 148	-	(702 302)	-	305 846
Passif net des Contrats de réassurance à la clôture	215 817	11 951	488 829	20 477	737 074

* Ce montant inclut une compensation nette des actifs de réassurance pour un montant de 14 479 \$EU

	2024				
	Passifs Couverture restante		Passifs Sinistres encourus		
	Hors passifs pour la couverture restante (LRC)	Composante recouvrement de sinistres	Estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement pour risque	Total
'000 \$EU	93 912	6 526	429 886	18 443	548 767
Passifs des contrats de réassurance au début	(1 200 847)	-	-	-	(1 200 847)
Produits de réassurance					
Sinistres encourus et autres charges	-	-	347 649	69 075	416 724
Amortissement des flux de trésorerie liés à l'acquisition de réassurance	301 431	-	-	-	301 431
Pertes sur contrats onéreux et reprises de ces pertes	-	(1 599)	-	-	(1 599)
Variations des passifs pour sinistres encourus	-	-	192 933	(65 684)	127 249
Charges de service de réassurance	301 431	(1 599)	540 582	3 391	843 805
Résultat du service de réassurance	(899 416)	(1 599)	540 582	3 391	(357 042)
Charges financières de réassurance	-	-	84 099	-	84 099
Effets des variations des taux de change	-	-	(2 171)	-	(2 171)
Total des variations dans l'état du résultat et des autres éléments du résultat global	(899 416)	(1 599)	622 510	3 391	(275 114)
Flux de trésorerie					
Primes encaissées*	1 262 096	-	-	-	1 262 096
Sinistres et autres charges payés	-	-	(539 707)	-	(539 707)
Flux de trésorerie liés à l'acquisition de réassurance	(305 355)	-	-	-	(305 355)
Total des flux de trésorerie	956 741	-	(539 707)	-	417 034
Passifs nets des contrats de réassurance en fin de période	151 237	4 927	512 689	21 834	690 687

* Ce montant inclut une compensation nette des actifs de réassurance pour un montant de 48 001 \$EU

10. Immeubles de placement

	2025 '000 \$EU	2024 '000 \$EU
Coût		
Au 1 ^{er} janvier	22 395	22 395
Cession	(2 257)	
Reclassement	9 009	
Au 31 décembre	29 147	22 395
Amortissement		
Au 1 ^{er} janvier	4 947	4 499
Charge de l'exercice	665	448
Cession	(583)	
Reclassement	(256)	
Au 31 décembre	4 773	4 947
Valeur comptable nette	24 374	17 448

Les montants suivants ont été comptabilisés dans l'état des profits et pertes et dans les autres éléments du résultat global en ce qui concerne les immeubles de placement :

Revenu locatif net (Note 19)	1 566	1 340
-------------------------------------	--------------	--------------

Les immeubles de placement représentent la partie locative de l'immeuble siège de la Société et deux immeubles résidentiels à Lagos, ainsi que des immeubles de bureaux à Nairobi, Casablanca, Abidjan, Le Caire et Maurice.

Au 8 avril 2025, la valeur marchande de l'immeuble du siège avait été estimée à 13,89 millions \$EU (Valeur nette comptable à décembre 2025: 5,89 millions \$EU) sur la base d'une évaluation faite par Knight Frank (FRC/2013/0000000000584), un cabinet d'experts immobiliers.

Au 8 avril 2025, la valeur marchande des trois bâtiments résidentiels situés à Lagos avait été estimée à 9,70 millions \$EU (Valeur nette comptable au 31 déc. 2025: 9,29 millions \$EU) sur la base d'une évaluation faite par Knight Frank, un cabinet d'experts immobiliers.

Au 21 octobre 2024, la valeur marchande de l'immeuble du bureau régional de Casablanca avait été estimée à 6,27 millions \$EU (Valeur nette comptable au 31 déc. 2025 : 3,17 millions \$EU), sur la base d'une évaluation faite par Ceinture Immo, un cabinet d'experts immobiliers.

Au 21 septembre 2025, la valeur marchande de l'immeuble du bureau régional du Caire avait été estimée à 4,47 millions \$EU (Valeur nette comptable au 31 déc. 2025: 4,84 millions \$EU)

Au 28 décembre 2023, la valeur marchande de l'immeuble du bureau régional de Nairobi avait été estimé à 4,72 millions \$EU (Valeur nette comptable au 31 déc. 2025: 2,88 millions \$EU) sur la base d'une évaluation par le cabinet Knight Frank.

Au 31st décembre 2024, la valeur marchande de l'immeuble du bureau régional de Maurice avait été estimée à 4,31 millions \$EU (Valeur nette comptable au 31 déc. 2025 : 5,28 millions \$EU)

Au 31 décembre 2022, la valeur marchande de l'immeuble du bureau régional d'Abidjan avait été estimée à 4,55 millions \$EU (Valeur nette comptable au 31 déc. 2025, elle était de 4,41 millions \$EU) sur la base d'une évaluation faite par le cabinet Knight Frank.

A décembre 2025, la valeur marchande de l'immeuble abritant ARCSA ('Ten Sherborne') avait été estimée à 6,299 millions \$EU (Valeur nette comptable au 31 déc. 2025 : 4,87 millions \$EU)

10. Immeubles de placement (Suite)

Ci-dessous quelques détails complémentaires sur les immeubles de placement du groupe et des informations sur la hiérarchie de juste valeur au 31 décembre 2025 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Juste valeur au 31/12/2025
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Immeuble du Siège	-	13 899	-	13 899
Bâtiments résidentiels à Lagos	-	9 704	-	9 704
Imm. Bureau régional Casablanca	-	6 266	-	6 266
Imm. Bureau régional Nairobi	-	4 722	-	4 722
Imm. Bureau régional Maurice	-	4 305	-	4 305
Imm. Bureau régional Abidjan	-	4 551	-	4 551
Imm. Bureau régional du Caire	-	4 472	-	4 472
ARCSA (Ten Sherborne)		6 299		6 299

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'année.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Juste valeur au 31/12/2025
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Immeuble du Siège	-	22 995	-	22 995
Bâtiments résidentiels à Lagos	-	14 514	-	14 514
Imm. Bureau régional Casablanca	-	3 440	-	3 440
Imm. Bureau régional Nairobi	-	8 481	-	8 481
Imm. Bureau régional Maurice	-	4 305	-	4 305
Imm. Bureau régional Abidjan	-	4 551	-	4 551
Imm. Bureau régional du Caire	-	3 938	-	3 938

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'année.

11. Immobilisations corporelles

	Biens en cours de construction	Bâtiments & terrains en pleine propriété	Installations et équipements	Véhicules	Total
Exercice clos au 31 décembre 2025:	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Coût					
Au 1er janvier	5 243	35 140	19 155	2 212	61 750
Acquisitions	56 900	997	3 236	543	61 676
Cessions	-	-	(6 668)	(730)	(7 398)
Reclassification/Transfert	(604)	(9 183)	2 679		(7 108)
Au 31 Décembre	61 539	26 954	18 402	2 025	108 920

Amortissement au					
1er janvier	-	6 047	18 628	1 565	26 240
Charge d'amortissement	-	2 659	608	309	3 576
Cessions	-	-	(6 668)	(645)	(7 313)
Reclassification/Transfert	-	(419)	2 034	(19)	1 596
Au 31 Décembre	-	8 287	14 602	1 210	24 099
Valeur comptable nette	61 539	18 667	3 800	815	84 821

	Biens en cours de construction	Bâtiments & terrains en pleine propriété	Installations et équipements	Véhicules	Total
Exercice clos au 31 décembre 2024:	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Coût					
Au 1er janvier	5 243	34 144	18 596	2 278	60 261
Acquisitions	-	996	748	193	1 937
Cessions	-	-	(189)	(259)	(448)
Au 31 décembre	5 243	35 140	19 155	2 212	61 750

Amortissement

Au 1er janvier					
Charge d'amortissement	-	5 824	17 581	1 518	24 923
Cessions	-	223	1 236	306	1 765
AU 31 décembre	-	-	(189)	(259)	(448)
Valeur comptable nette	-	6 047	18 628	1 565	26 240
Net book value	5 243	29 093	527	647	35 510

Au cours de l'exercice, la Société a passé en écritures un montant de 54,82 millions \$EU au titre des coûts du projet en cours d'exécution à Abuja, lequel avait été comptabilisé auparavant au titre des créances diverses.

12. Actifs incorporels

Au 31 décembre 2025:	Logiciels '000 \$EU	Logiciels en cours '000 \$EU	Total '000 \$EU
Coûts			
Au 1er janvier	11 897	1 964	13 861
Montant sortant	(417)		(417)
Reclassement dans le PPE	(1 901)		(1 901)
Au 31 décembre	9 579	1 964	11 543

Amortissement			
Au 1er janvier	10 254		10 254
Charge de l'exercice	1 068		1 068
Reclassement dans PPE	(1 340)		(1 340)
Montant sorti	(417)		(417)
Au 31 décembre	9 565	–	9 565
Valeur comptable nette	14	1 964	1 978

Exercice clos le 31 déc. 2024:	US\$'000	US\$'000	US\$'000
Coût			
Au 1er janvier	11 897	1 964	13 861
Acquisitions	–	–	–
Au 31 décembre	11 897	1 964	13 861

Amortissement			
Au 1er janvier	8 686		8 686
Charge de l'exercice	1 568		1 568
Au 31 décembre	10 254		10 254
Valeur comptable nette	1 643	1 964	3 607

13. Charges financières de réassurance : (dépendances)

	2025 '000 \$EU	2024 '000 \$EU
Intérêts sur contrats de réassurance avec Hypothèses financières actuelles	(38,591)	(16,414)
En raison de changements dans les taux d'intérêts et d'autres hypothèses financières	(19,839)	(67,685)
Total Charges financières de réassurance : (dépendances)	(58,430)	(84,099)

Produits financiers de rétrocession

Intérêts courus sur contrats de réassurance, en utilisant les Hypothèses financières actuelles	8,320	2,540
En raison de changements des Taux d'intérêts et autres Hypothèses financières	1,350	11,151
Total Produits financiers de rétrocession	9,670	13,691
Montant net (Dépendances)/Revenus Financiers Réas.	(48,760)	(70,408)

14. IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés ne concernent que la filiale African Reinsurance Corporation South Africa (ARCSA) et le montant est calculé en recourant à la méthode du passif fiscal et en appliquant un taux de 28%. En ce qui concerne les impôts différés, les données sont les suivantes :

	2025 '000 \$EU	2024 '000 \$EU
Au 1er janvier	862	412
Impact du change sur le solde d'ouverture	115	(18)
Imputation aux profits ou pertes (Note 21)	952	468
Au 31 décembre	1,929	862

Les actifs et passifs d'impôts différés et les charges/(crédits) d'impôts différés figurant dans les états financiers peuvent être attribués aux éléments suivants:

	2025 '000 \$EU	2024 '000 \$EU
Excédent amortissement sur dotation en capital	(81)	(75)
Gain non réalisé sur la réévaluation des placements	1,980	1,062
Pertes cumulées	(86)	(94)
Impact taux de change sur solde d'ouverture	116	(31)
Passif d'impôt différé net	1,929	862

15 Actifs et Passifs de Réassurance

	2025		
	Actifs '000 \$EU	Passifs '000 \$EU	Net '000 \$EU
Contrats de réassurance émis	–	(737 074)	(737 074)
Contrats de rétrocession détenus	170 483	–	170 483

	2024		
Contrats de réassurance émis	–	(690 687)	(690 687)
Contrats de rétrocession détenus	169 938	–	169 938

Analyse des échéances pour les passifs, par Contrat (actualisation composante LIC)

	2025						
	1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	>5 years	Total
Passifs au titre des contrats de Réassurance	246 841	201 709	117 448	60 685	104 263	6 128	737 074

	2024						
Passifs au titre des contrats de Réassurance	151 485	233 149	92 332	41 934	11 989	159 798	690 687

Analyse des échéances pour les Actifs par Contrat

	2025						
	1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	>5 years	Total
Actifs au titre des contrats de Réassurance	49 784	63 315	18 843	4 603	5 130	28 808	170 483

	2024						
Actifs au titre des contrats de Réassurance	59 093	67 941	9 201	6 513	5 537	21 653	169 938

16 Autres réserves

	2025	2024
	'000 \$EU	'000 \$EU
Réserve générale	653 004	543 710
Réserve pour fluctuation de change	6 294	6 294
Réserve pour fluctuations de sinistres	62 600	61 600
Réserve pour ajustement à la valeur de marché	4 455	3 969
Réserve de conversion	(200 168)	(248 123)
	526 185	367 450

(i) Réserve générale

Conformément à la résolution n° 4/1992 de l'Assemblée générale, un montant équivalent à 50 % du bénéfice net de chaque exercice est affecté à la réserve générale.

(ii) Réserve pour fluctuation de change

La réserve pour fluctuation de change représente un montant mis de côté par les Administrateurs à partir des bénéfices de chaque exercice, pour amortir les effets des mouvements défavorables des taux de change dans les pays d'activité.

(iii) Provision pour fluctuations de sinistres

La réserve pour fluctuation de sinistres représente un montant supérieur à la provision pour les sinistres en suspens, mis de côté par les administrateurs à partir des bénéfices de chaque exercice, pour atténuer les effets d'éventuelles fluctuations de sinistres au cours de futurs exercices

(iv) Réserve de conversion

La réserve de conversion représente les gains ou pertes de change non réalisés résultant de la conversion dans la monnaie de présentation de la société des actifs et des passifs libellés dans les différentes monnaies fonctionnelles, à chaque date de clôture

(v) Réserve pour ajustement à la valeur de marché

La réserve pour ajustement à la valeur de marché représente les gains ou pertes de change non réalisés, résultant des variations de la juste valeur d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente.

Les mouvements dans les autres réserves sont présentés dans l'état des variations des capitaux propres figurant à la page 86.

17 Capital social

	Chiffres pour 2025	Chiffres pour 2024
	'000 \$EU	'000 \$EU
Capital social autorisé	5 000 000	5 000 000
Émis et entièrement libéré	2 952 810	2 936 795
Émis et entièrement libéré au 31 décembre	295 281	293 680
Valeur nominale de l'action	\$100	\$100

La variation du capital social entièrement libéré se présente comme suit :

	2025	2024
	'000 \$EU	'000 \$EU
Au 1er janvier	293 680	287 181
Émission d'actions ordinaires	1 601	6 499
Au 31 décembre	295 281	293 680

18. Charges administratives

	2025 '000 \$EU	2024 '000 \$EU
Charges du personnel	43 301	37 624
Depreciation des créances liées à la réassurance	7 002	6 747
Amortissement des immobilisations corporelles	3 576	1 765
Dépenses informatiques et frais connexes	2 933	2 511
Assemblée générale et réunions du Conseil d'administration	2 655	2 342
Honoraires de consultants	1 845	4 759
Frais de voyage et indemnités	1 796	1 552
Publicité et divertissement	1 466	1 080
Frais de bureau	1 144	520
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 068	1 568
Dépenses de réparation et de maintenance	916	827
Frais médicaux	864	524
Assurances	858	694
Formation et abonnements	690	673
Amortissement des immeubles de placement	665	448
Frais bancaires et autres frais	600	651
Honoraires des commissaires aux comptes	556	556
Électricité et eau	504	388
Frais juridiques	325	227
Assistance technique	284	176
Locations à court terme	278	220
Frais de communication	273	256
Transport et maintenance	165	146
Dons	98	153
	73 862	66 407

Comprenant :

Charges attribuable	42 175	39 396
Charges non attribuable	31 687	27 011

Les frais de personnel incluent des coûts de retraite de 2 405 USD (2024 : 1 865 USD).

19a Produits de placements

	2025 '000 \$EU	2024 '000 \$EU
Au coût amorti		
Produit d'intérêts sur dépôts bancaires	42 773	42 651
Produit d'intérêts sur titres à taux fixe évalués au coût amorti	22 190	10 518
Produit d'intérêts sur titres à taux variable	8 257	5 716
	73 220	58 885

A la juste valeur par le biais du compte de résultat		
Produit d'intérêt sur titres à taux fixe	7 933	12 487
Dividende des placements en actions	2 304	1 459
Gains sur la juste valeur des placements en actions cotées	8 818	4 291
Gains sur la juste valeur des obligations cotées	6 589	1 720
	25 644	19 957

Juste valeur par le biais des autres éléments du Résultat global		
Dividende des placements en actions non cotées	2 274	3 080
Revenus locatifs	1 566	1 340
Gains réalisés sur portefeuilles d'actions	6 073	3 989
Pertes réalisées sur portefeuilles d'obligations	(2 419)	(2 311)
Frais de gestion sur le portefeuille d'actions	(845)	(435)
Frais de gestion sur les portefeuilles d'obligations	(621)	(1 113)
	6 028	4 550
Total	104 892	83 392

19b Autres revenus d'exploitation

	2025 '000 \$EU	2024 '000 \$EU
Commissions	3 015	1 690
Moins/Plus-value sur les cessions d'immobilisations	(832)	35
Revenus divers	541	100
	2 724	1 825
Total	107 616	85 217

19c Intérêts sur les dépôts détenus par les cédantes**3 793****4 031**

Les commissions concernent les montants reçus en contrepartie de la gestion des pools Aviation et Pétrole & Énergie. Ces pools sont des instruments à vocation spécifique mis en place par un consortium de sociétés d'assurance et de réassurance en Afrique.

20 Perte de change nette

Il s'agit des pertes de change résultant du règlement des transactions en devises étrangères et de la conversion, au taux de change de fin d'exercice, des actifs et passifs libellés en devises étrangères.

	2025 '000 \$EU	2024 '000 \$EU
Perte de change net(te)	(5 385)	(41 726)

21 Impôts sur résultats

Conformément aux dispositions de l'article 51 de l'Accord portant création de la Société africaine de Réassurance, la Société n'est pas assujettie à l'impôt dans ses États membres. La charge d'impôt dans les états financiers est relative au bénéfice réalisé par une filiale et elle est calculée sur la base de la législation fiscale applicable au sein de la juridiction dont relève cette filiale, à savoir la République d'Afrique du Sud.

Le montant inscrit dans les états financiers à titre d'impôt se décompose comme suit :

	2025 '000 \$EU	2024 '000 \$EU
Charge d'impôt courant de l'exercice	3 698	2 112
Charge d'impôt différé sur le revenu (Note 14)	952	468
	4 650	2 580

La variation d'impôts recouvrables se présente comme suit :

Au 1er janvier	399	1 370
Charge d'impôt courant de l'exercice	(3 698)	(2 580)
Impôts payés	3 251	1 609
Au 31 décembre	(48)	399

Rapprochement des taux d'imposition	%	%
Taux d'impôt effectif	25	25
Revenu exonéré	1	1
Dépenses non admises	(1)	(1)
Impôt sur gains en capital	2	2
Autres		0
Taux d'imposition sociétés sud-africaine	27	27

22 Dividendes

Au cours de la réunion annuelle de l'Assemblée générale (RAG) devant se tenir le 27 juin 2026, il est prévu de proposer, à titre de dividende définitif pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, un montant de 15,00 \$EU par action, pour un total de 2 952 810 actions existantes (contre 2 936 795 en 2024), soit 44 292 150 \$EU au total (contre 29 367 950 \$EU en 2024). Le dividende déclaré lors de l'AG du 27 juin 2025 a été imputé aux fonds propres, dans les présents états financiers. Les dividendes à payer sur les résultats de 2025 seront traités comme une affectation du résultat dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les mouvements du compte Dividende à payer se présentent comme suit :

	2025	2024
	'000 \$EU	'000 \$EU
Au 1er janvier	11 553	13 828
Dividende final déclaré	29 368	28 718
Dividendes versés	(33 802)	(30 993)
Au 31 décembre	7 119	11 553

23 Notes à l'état des flux de trésorerie

a) a) Rapprochement du résultat avant impôt et des flux de trésorerie liés aux opérations :

	Notes	2025	2024
		'000 \$EU	'000 \$EU
Bénéfice avant impôt sur le revenu		223 238	135 522

Ajustements au titre de

Revenu d'investissement net des frais de gestion		(114 526)	(89 213)
Dotation aux amortissements — immeubles de placement	10	665	448
Dotation aux amortissements — immeubles et matériels	11	3 576	1 765
Dotation aux amortissements — immobilisations incorporelles	12	1 068	1 568
Plus/Moins-value sur les cessions d'immobilisations	19	832	(35)
Mouvement dans l'ECL		2 285	78

Variations du fonds de roulement ;

- Actifs des contrats de rétrocession		(544)	(62 288)
- Créances diverses		44 605	(10 047)
- Dettes diverses		1 955	1 456
- Écart de change sur solde d'ouverture de l'impôt différé	14	115	(18)
- Passif au titre des contrats de réassurance		46 387	141 920
Flux de trésorerie provenant des opérations		209 656	121 156

23 Notes relatives à l'état des flux de trésorerie (suite)

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2025	2024
	'000 \$EU	'000 \$EU
Trésorerie et soldes bancaires	225 968	250 750
Comptes à terme auprès d'institutions financières avec échéance de 90 jours au plus	303 085	240 017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	529 053	490 767

24 Crédoeurs divers

	2025	2024
	'000 \$EU	'000 \$EU
Avantages sociaux à court terme	6 342	4 866
Charges à payer	2 508	4 659
Revenus locatifs différés	298	117
Autres crédoeurs	4 874	3 172
Avantages sociaux à long terme	10 234	9 487
	24 256	22 301
Comprenant :		
- partie courante	4 948	10 201
- partie non courante	19 308	12 100
	24 256	22 301

25 Transactions entre parties liées et soldes

Les transactions entre la Société africaine de Réassurance et les filiales qui doivent être considérées comme des parties liées ont été éliminées de la consolidation et ne sont pas présentées dans les notes.

La Société africaine de Réassurance a mis en place un fonds de prévoyance, pour permettre aux employés de disposer d'un plan d'épargne à long terme. Le fonds de prévoyance est considéré comme partie liée, en conformité avec la norme IAS 24. Les contributions au fonds sont comptabilisées comme charges.

D'autre part, la Société a créé une fondation fiduciaire pour la responsabilité sociale d'entreprise, qui s'engagera dans des projets et des initiatives visant à favoriser le développement de l'industrie de l'assurance et de la réassurance en Afrique.

Cette fondation est considérée comme une partie liée, conformément à la norme IAS 24. Chaque année, la Société y affecte un montant pouvant aller jusqu'à 2 % de son bénéfice net annuel après impôts

i) Transactions avec les parties liées — Actionnaires

Aucun actionnaire individuel ne détient une participation permettant de contrôler la Société.

ii) Gestion du Fonds de prévoyance

	2025 '000 \$EU	2024 '000 \$EU
Contributions versées	1 954	1 951

iii) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants s'entendent des membres du Conseil d'administration de la Société, y compris leurs proches et toute entité sur laquelle ils exercent un contrôle. Les proches parents sont ceux dont on peut s'attendre à ce qu'ils influencent ou soient influencés par l'intéressé dans ses relations avec la Société africaine de Réassurance..

Les responsables de la direction du Groupe et les personnes qui leur sont liées sont également considérés comme des parties liées, aux fins de la présentation de l'information

	2025 '000 \$EU	2024 '000 \$EU
Jetons de présence (administrateurs non exécutifs)	1 416	972
Autres rémunérations (membres élus de la direction)		
- Salaires et autres avantages à court terme	4 085	3 875
- Avantages en fin de carrière	13	393

iv) Administration de la Fondation

Fonds alloués à la Fondation	4 372	2 659
------------------------------	-------	-------

26 Gestion des risques d'assurance

Risques d'assurance

La Société offre des couvertures en réassurance pour toutes les branches d'assurance, à savoir : Accident et Maladie, Risques techniques, Garantie et Cautionnement, Responsabilité civile, Automobile, Incendie, Affaires maritimes, Énergie, Aviation, Invalidité et Vie. Pour l'essentiel, ces affaires sont souscrites à court terme

Le risque couvert par tout contrat d'assurance porte sur deux aspects : la souscription — la possibilité de survenance de l'évènement assuré ; et le provisionnement — l'incertitude quant au montant à payer dans ce cadre.

La Société a élaboré un manuel de souscription détaillé, couvrant entre autres les critères d'acceptation du risque, les modalités de tarification, le contrôle des cumuls, les niveaux hiérarchiques et la couverture en réassurance. Il sert de guide aux souscripteurs dans leurs décisions d'acceptation, en s'appuyant sur les principes de prudence et de professionnalisme, avec pour objectif global de diversifier les types de risques d'assurance acceptés et, au sein de chacune de ces catégories, de constituer un ensemble de risques suffisamment large pour réduire la variabilité des résultats attendus. La priorité est de garantir le respect des critères de sélection des risques en veillant à ce que le personnel chargé de la souscription dispose d'un niveau élevé d'expérience et d'expertise. Par ailleurs, la Société a

mis en place une structure d'examen des activités qui garantit le contrôle de la qualité de la gestion des risques ainsi qu'une utilisation prudente des limites, des conditions et des modalités des polices. Un service indépendant, chargé de l'inspection technique, veille au respect de ces directives en procédant à des contrôles périodiques des activités de chaque centre de production. Les rapports issus de cet examen sont transmis à la Direction et au Comité du Conseil d'Administration chargé de la souscription, de la gestion des risques et de la gouvernance des technologies de l'information. Si les sinistres liés à l'usure avaient été supérieurs de 5 %, le résultat global de l'exercice aurait été inférieur de 24,74 millions de dollars (contre 22,58 millions de dollars en 2024).

La Société rétrocède des affaires à des réassureurs de renom, afin de diversifier son portefeuille et de réduire le risque de sinistres catastrophiques sur sa couverture ; cependant, cela ne la dispense pas d'honorer ses obligations vis-à-vis des cédantes. Lors des renouvellements annuels, elle étudie de près la situation financière des rétrocessionnaires. Ceux-ci sont ainsi choisis parmi un groupe de sociétés financièrement solides et faisant partie des plus expérimentées du secteur. Les contrats de rétrocession en vigueur sont les suivants :

31 décembre 2025	Exposition brute	Exposition nette
Branches	'000 \$EU	'000 \$EU
Excédent de sinistres par risque — Dommages aux Biens	100 000	10 000
Excédent de sinistres catastrophes Dommages aux Biens	190 000	17 500
Excédent de sinistres — Maritime et Énergie	60 000	10 000
Excédent de sinistres — Aviation	12 000	3 000
Excédent de sinistres catastrophes Moyen-Orient et Asie	50 000	15 000
Excédent de sinistres Violence politique et Terrorisme	40 000	10 000
	Franchise annuelle globale	Limite de couverture annuelle globale
Affaires non-maritimes cumulées	17 500	25 000
Maritimes et Énergie cumulées	5 000	10 000

31 décembre 2024	Exposition brute	Exposition nette
Branches	'000 \$EU	'000 \$EU
Excédent de sinistres par risque — Dommages aux Biens	100 000	10 000
Excédent de sinistres catastrophes Dommages aux Biens	175 000	17 500
Excédent de sinistres — Maritime et Énergie	60 000	10 000
Excédent de sinistres — Aviation	12 000	3 000
Excédent de sinistres catastrophes Moyen-Orient et Asie	35 000	10 000
Excédent de sinistres Violence politique et Terrorisme	40 000	10 000
	Franchise annuelle globale	Limite de couverture annuelle globale
Affaires non-maritimes cumulées	17 500	25 000
Maritimes et Énergie cumulées	5 000	10 000

Année de souscription	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Provisions techniques nettes	316 840	308 777	362 044	361 175	378 240	332 706	332 337	374 176	470 083	474 356	512 629
Paiement brut (cumulé)											
1 an plus tard	119 797	139 091	180 724	160 703	139 180	121 206	170 115	153 156	166 119	168 474	157 790
Moyenne sur 2 ans	192 806	246 051	258 467	232 975	195 761	187 604	249 477	247 662	333 442		
Moyenne sur 3 ans	222 112	284 952	301 437	267 770	225 153	215 265	289 738	294 287			
Moyenne sur 4 ans	255 789	327 833	313 342	278 711	243 135	231 008	309 752				
Moyenne sur 5 ans	263 542	338 850	324 210	290 902	264 262	248 680					
Moyenne sur 6 ans	274 627	343 020	329 083	296 065	277 981						
Moyenne sur 7 ans	281 926	349 320	332 657	304 004							
8 an plus tard	284 581	351 904	338 447								
Moyenne sur 9 ans	288 614	353 703									
Moyenne sur 10 ans	289 798										

Encouru à la date de :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Clôture de l'exercice	316 840	308 777	362 044	361 175	378 240	332 706	332 337	374 176	470 083	474 356	512 629
1 an plus tard	207 895	220 330	266 126	358 229	320 999	271 320	323 050	302 487	365 668	369 892	
2 ans plus tard	210 040	218 945	352 974	307 021	306 650	273 274	329 556	353 435	460 717		
3 ans plus tard	228 995	284 336	363 798	320 081	311 523	281 567	338 032	365 191			
4 ans plus tard	223 315	360 119	364 508	327 591	312 551	288 406	342 190				
5 ans plus tard	287 911	364 793	361 937	327 958	316 238	289 830					
6 ans plus tard	296 975	366 652	359 923	329 413	314 301						
7 ans plus tard	298 557	364 493	356 312	332 794							
8 ans plus tard	299 371	363 177	358 422								
9 ans plus tard	300 308	364 048									
10 ans plus tard	299 168										
Excédent/(Déficit) brut	17 672	(55 271)	3 622	28 381	63 939	42 875	(9 853)	8 984	9 366	104 464	

27 Gestion des risques financiers

Dans le cadre de ses activités courantes, la Société utilise principalement des instruments financiers, tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les obligations, les actions et les créances ; elle est donc exposée à des pertes potentielles liées à divers risques de marché, notamment les fluctuations des taux d'intérêt, des cours boursiers et des taux de change. Les activités de gestion financière de la Société sont régies par le règlement financier ainsi que par le document de politique de placements. Des directives détaillées sont exposées dans les manuels de procédures comptables et administratives. Ces documents définissent un cadre pour les opérations d'investissement et fixent des limites et des critères spécifiques en ce qui concerne les niveaux d'exposition au risque de contrepartie, au risque de concentration, au risque de crédit, au risque de change, au risque de liquidité et au risque de taux d'intérêt, entre autres.

a) Risque de crédit

C'est le risque qu'une des parties à un instrument financier n'honore pas ses obligations, faisant ainsi subir une perte financière à l'autre partie. La Société est exposée à un risque de crédit à travers ses actifs financiers, qui comprennent des dépôts bancaires à court terme, des valeurs à revenu fixe, ainsi que des créances.

Les dépôts bancaires à court terme sont placés auprès d'institutions financières jouissant d'une très bonne cote de solvabilité et judicieusement répartis entre elles afin d'éviter une concentration indue. Le Règlement financier de la Société prescrit une note de solvabilité minimum acceptable et une exposition maximum à l'égard de toute contrepartie prise individuellement.

Le portefeuille de titres à revenu fixe de la Société est géré par l'application de normes prudentielles de diversification et en tenant compte des critères de qualité de la notation des titres et de leurs émetteurs. Des dispositions spécifiques sont prévues pour fixer un plafond en ce qui concerne le montant des avoirs dans un seul titre émis par une seule et même entité, une seule industrie ou un seul secteur. L'objectif est de réduire au minimum le risque de concentration associé au portefeuille des valeurs à revenus fixes.

Le risque de crédit relatif aux créances est atténué par l'importance du nombre de cédantes et leur dispersion à travers le continent. Nombre de compagnies sur lesquelles Africa Re a des créances sont également des actionnaires du Groupe. En outre, l'engagement de la Société en ce qui concerne les sinistres à régler découle de contrats d'assurance conclus avec les mêmes contreparties. Les créances sont présentées à leur juste valeur, nette de la provision pour dépréciation. Il est procédé à une évaluation périodique des cédantes et des récessionnaires afin de minimiser l'exposition à des pertes importantes pouvant résulter de leur insolvabilité. Les modalités de transaction font également l'objet d'une surveillance stricte afin d'assurer la mise à jour constante des soldes.



27 Gestion des risques financiers (Suite)

Exposition maximale au risque de crédit vis-à-vis des sûretés détenues ou autres améliorations du portefeuille crédit :

	Exposition maximale	
	Groupe 2025	Groupe 2024
	'000 \$EU	'000 \$EU
Trésorerie et équivalents de trésorerie	529 053	490 767
Placements	1 346 122	1 112 046
Créances diverses	9 910	54 517
Actifs de contrats de rétrocession	170 483	169 938
Total Actifs exposés au risque de crédit	2 055 568	1 827 268

	2025			
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Placements	Actifs liés aux contrats de rétrocession	Créances diverses
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Ni en souffrance ni déprécié	529 053	1 348 931	170 483	9 910
En souffrance, mais non déprécié	-	-	-	-
Déprécié	-	346	-	-
Brut	529 053	1 349 277	170 483	9 910

	2024			
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Placements	Actifs liés aux contrats de rétrocession	Créances diverses
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Ni en souffrance ni déprécié	490 767	1 113 040	169 938	54 517
En souffrance, mais non déprécié	-	-	-	-
Déprécié	-	411	-	-
Brut	490 767	1 113 451	169 938	54 517
Provision pour dépréciation — globale	-	1 405	-	-
Net	490 767	1 112 046	169 938	54 517

27 Gestion des risques financiers (Suite)

Le tableau ci-dessous présente une analyse des actifs mentionnés ci-dessus sur la base de la notation de Standard & Poor's (S&P) (ou d'une notation équivalente lorsque celle de S&P n'est pas disponible)

Au 31 Décembre 2025 :

	AAA	AA	A	BBB	En dessous de BBB	Non classé
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Trésorerie et équivalents de trésorerie		5 151	259 193	4 515	260 111	83
Placements	29 629	146 706	364 981	193 241	568 666	42 899
Créances diverses						9 910
Contrats de rétrocession détenus			170 483			
	29 629	151 857	794 657	197 756	828 777	52 892

Au 31 décembre 2024 :

	AAA	AA	A	BBB	En dessous de BBB	Non classé
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3 772	228 567	9 467	225 219	23 742
Placements	23 790	145 749	346 686	155 376	385 207	55 238
Créances diverses						54 517
Contrats de rétrocession détenus			169 938			
	23 790	149 521	745 191	164 843	610 426	133 497

b) Risque de liquidité

Ce risque est attaché à la difficulté que pourrait rencontrer la Société pour mobiliser les fonds devant lui permettre d'honorer en temps utile ses engagements en matière de contrats de réassurance et ses autres obligations. Les directives en matière de placements fixent un niveau plancher pour les actifs financiers pouvant être détenus en espèces ou en instruments liquides. Lesdits instruments comprennent des dépôts bancaires dont la date d'échéance est inférieure à 90 jours. Par ailleurs, les portefeuilles activement gérés font l'objet de transactions sur des marchés fortement liquides et peuvent ainsi servir de complément, pour couvrir les besoins de liquidités de la Société en cas de pénurie.

Le tableau ci-dessous analyse les principaux éléments de l'actif et du passif financiers de la Société, regroupés en fonction de leur échéance, sur la base de la période au 31 décembre 2025, par rapport à la date de modification des taux ou celle de l'échéance du contrat, si elle est antérieure.

27 Gestion des risques financiers (Suite)

Au 31 décembre 2025 '000 \$EU	jusqu'à 1 an	1-2 ans Années	2-3 ans Années	3-4 ans Années	4-5 ans Années	Plus de 5 ans	Total
ACTIFS FINANCIERS							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	529 053	-	-	-	-	-	529 053
Actifs liés aux contrats de rétrocession	49 784	63 315	18 843	4 603	5 130	28 808	170 483
	578 837	63 315	18 843	4 603	5 130	28 808	699 536

Placements :							
Dépôts bancaires	438 188	-	-	-	-	-	438 188
Titres à taux fixe à la juste valeur	19 642	5 589	6 088	10 324	13 329	80 845	135 817
Titres à taux variable à la juste valeur par le biais du compte de résultat	12 203	23 516	23 534	12 319	6 090	29 449	107 111
Titre à taux fixe au coût amorti	35 143	53 723	25 675	33 375	40 289	319 074	507 279
Titres à taux flottant au coût d'acquisition	-	11 979	318	1 233	5 642	4 931	24 103
Participations à la juste valeur	90 725	-	-	-	-	-	90 725
Actions non cotées, à la juste valeur	-	-	-	-	-	42 899	42 899
Total Placements	595 901	94 807	55 615	57 251	65 350	477 198	1 346 122
Total des actifs	1 174 738	158 122	74 458	61 854	70 480	506 006	2 045 658

PASSIFS FINANCIERS							
Créditeurs divers	4 948	509	554	713	672	16 860	24 256
Dividende à payer	2 759	1 019	890	635	555	1 261	7 119
Passifs liés aux contrats de réassurance	246 841	201 709	117 448	60 685	104 263	6 128	737 074
Total Passifs	254 548	203 237	118 892	62 033	105 490	24 249	768 449

27 Gestion des risques financiers (Suite)

Au 31 décembre 2024 '000 \$EU	jusqu'à 1 an	1-2 ans Années	2-3 ans Années	3-4 ans Années	4-5 ans Années	Plus de 5 ans	Total
ACTIFS FINANCIERS							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	490 767	-	-	-	-	-	490 767
Actifs liés aux contrats de rétrocession	59 093	67 941	9 201	6 513	5 537	21 653	169 938
	549 860	67 941	9 201	6 513	5 537	21 653	660 705

Placements :							
Dépôts bancaires	389 395	-	-	-	-	-	389 395
Titres à taux fixe à la juste valeur	16 222	14 047	6 993	9 339	15 912	71 446	133 959
Titres à taux variable à la juste valeur par le biais du compte de résultat	6 454	17 964	18 170	7 072	4 004	705	54 369
Titre à taux fixe au coût amorti	19 450	50 483	36 927	18 896	25 048	205 258	356 062
Titres à taux flottant au coût d'acquisition	-	4 940	8 050	12 855	15 270	25 600	66 715
Participations à la juste valeur	66 639	-	-	-	-	-	66 639
Actions non cotées, à la juste valeur	-	-	-	-	-	44 907	44 907
Total Placements	498 160	87 434	70 140	48 162	60 234	347 916	1 112 046
Total des actifs	1 048 020	155 375	79 341	54 675	65 771	369 569	1 772 751

PASSIFS FINANCIERS							
Créditeurs divers	10 201	6 308	3 150	360	2 282	-	22 301
Dividende à payer	4 167	1 812	1 285	1 431	827	2 031	11 553
Passifs liés aux contrats de réassurance	151 485	233 149	92 332	41 934	11 989	159 798	690 687
Total Passifs	165 853	241 269	96 767	43 725	15 098	161 829	724 541

27 Gestion des risques financiers (Suite)

c) Risque de marché

i) Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société aux variations des taux d'intérêt est principalement liée à son portefeuille de placements à revenus fixes sous gestion active, qui est évalué à la juste valeur. Toute variation des taux d'intérêt a un effet immédiat sur le revenu net déclaré et partant, sur les fonds propres. Ce portefeuille vise essentiellement à générer des revenus et favoriser l'appréciation des prix, donc à atténuer l'effet de la volatilité des prix, raison pour laquelle il a été mis en place pour une durée moyenne inférieure à 5 ans.

La Note 4 présente le taux d'intérêt moyen pondéré sur les principaux placements producteurs d'intérêts.

Sensibilité au taux d'intérêt	'000 \$EU Augmentation parallèle de 100 points de base	'000 \$EU Diminution parallèle de 100 points de base
2025	(9 474)	9 474
2024	(7 345)	7 345

Le tableau de sensibilité ci-dessus est présenté pour montrer l'impact des variations des taux d'intérêt sur le résultat.

ii) Risque de variation du cours des actions

Ce risque porte sur la perte potentielle de juste valeur résultant de variations négatives de la juste valeur des actions dans lesquelles la Société a investi. Elle dispose d'un portefeuille sous gestion active et elle se trouve de ce fait exposé aux fluctuations du cours des actions. Elle n'a pas recours à des instruments dérivés pour la gestion de ce risque; en lieu et place, elle utilise le mécanisme de la diversification sous toutes ses formes, y compris les plafonds fixés pour les allocations par action, par industrie et secteur, ainsi que la bonne répartition géographique. Les directives en matière de placement prévoient une limite maximale pour les actifs financiers pouvant être détenus sous forme d'actions.

L'analyse de sensibilité des instruments de capitaux propres de niveau 3 est présentée ci-dessous :

Analyse de sensibilité des actions	'000 \$EU Baisse de 10 % du marché	'000 \$EU Augmentation de 10 % du marché
2025	(4 290)	4 290
2024	(4 991)	4 991

27 Gestion des risques financiers (Suite)

iii) Risques de change

La Société conserve ses actifs et passifs en plusieurs monnaies, ce qui l'expose au risque de change découlant des opérations de rapprochement de l'actif et du passif. Elle n'a pas recours aux techniques de couverture pour atténuer les risques inhérents à la fluctuation des cours, mais veille à ce que l'engagement net à cet égard reste dans les limites acceptables, en révisant périodiquement les écarts. Africa Re possède des bureaux dans sept régions dont les monnaies, en plus de son unité de compte, représentent près de 95 % de son volume d'affaires. Les actifs et passifs libellés dans ces monnaies sont répartis selon une clé déterminée par le Groupe.

La Société entretient des relations d'affaires avec des partenaires de pays variés et fait face au risque de change découlant de l'usage de différentes monnaies, principalement en rapport avec l'euro, le franc CFA de l'Afrique centrale, le rand sud-africain, le shilling kenyan et le naira nigérian. A cet égard, sa principale exposition est liée au rand d'Afrique du Sud, au CFA d'Afrique centrale et à l'euro. Le risque de change résulte des opérations de réassurance exécutées dans les monnaies locales, des investissements réalisés dans des monnaies autres que les monnaies de présentation, et qui ne sont pas comptabilisés dans les actifs et passifs au titre d'activités à l'étranger.

Les tableaux des pages 136 et 137 montrent les différentes monnaies dans lesquelles étaient libellés les actifs et passifs du Groupe au 31 décembre 2025 et 2024. Les soldes en monnaies autres que le dollar des États-Unis montrent la forte exposition au risque de change.

Analyse de sensibilité aux devises	Dépréciation de 10 % par rapport au \$EU '000 \$EU	Appréciation de 10 % par rapport au \$EU '000 \$EU
Impact sur les fonds propres		
2025	(41 319)	41 319
2024	(32 949)	32 949

27 Gestion des risques financiers (Suite)

Au 31 décembre 2025 :	\$EU	ZAR	GBP	CFA/EUR	MAD	EGP	NGN	KES	MUR	AUTRES	TOTAL
'000 \$EU											
ACTIFS											
Trésorerie et équivalents de trésorerie	252 583	59 019	9 453	111 838	29 572	9 544	17 957	7 890	1 469	29 728	529 053
Actifs liés aux contrats de rétrocession	119 672	3 661	357	20 891	1 474	1 239	2 003	3 467	12 274	5 445	170 483
	372 255	62 680	9 810	132 729	31 046	10 783	19 960	11 357	13 743	35 173	699 536
Placements :											
Dépôts bancaires	256 200	71 666	-	15 055	-	7 225	333	66 893	-	20 816	438 188
Titres à taux fixe à la juste valeur	91 949	28 192	-	-	-	-	1 358	13 970	-	348	135 817
Titres à taux variable à la juste valeur par le biais du compte de résultat	76 022	31 089	-	-	-	-	-	-	-	-	107 111
Titre à taux fixe au coût amorti	386 829	33 076	7 721	78 548	-	-	869	-	-	236	507 279
Titres à taux flottant au coût d'acquisition	15 304	-	809	7 990	-	-	-	-	-	-	24 103
Participations à la juste valeur	74 742	12 940	-	-	-	-	6	3 037	-	-	90 725
Actions non cotées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	40 271	-	-	1 919	-	-	709	-	-	-	42 899
Total Placements	941 317	176 963	8 530	103 512	-	7 225	3 275	83 900	-	21 400	1 346 122
Total-Actifs	1 313 572	239 643	18 340	236 241	31 046	18 008	23 235	95 257	13 743	56 573	2 045 658
PASSIF											
Créditeurs divers	20 787	1 466	16	73	492	317	498	122	479	6	24 256
Dividende à payer	7 119	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 119
Passifs liés aux contrats d'assurance	433 458	88 203	14 658	86 938	1 109	15 258	16 491	48 082	10 246	22 631	737 074
Total Passifs	461 364	89 669	14 674	87 011	1 601	15 575	16 989	48 204	10 725	22 637	768 449
SITUATION NETTE	852 208	149 974	3 666	149 230	29 445	2 433	6 246	47 053	3 018	33 936	1 277 209

Codification des devises \$EU – Dollar des États-Unis; ZAR – Rand sud-africain; GBP – Livre du Royaume Unifié; CFA – Franc CFA; EUR – Euro; MAD – Dirham marocain; EGP – Livre égyptienne; NGN – Naira nigérien; KES – Shilling kenyan; MUR – Roupie mauricienne.

27 Gestion des risques financiers (Suite)

Au 31 décembre 2024 :		\$EU	ZAR	GBP	CFA/EUR	MAD	EGP	NGN	KES	MUR	AUTRES	TOTAL
		'000 \$EU										
ACTIFS												
Trésorerie et équivalents de trésorerie	244 183	59 380	4 668	44 326	21 621	6 966	11 187	59 808	279	38 349	490 767	
Actifs de contrats de rétrocession	137 214	5 145	289	16 532	1 191	(6)	1 907	2 950	217	4 499	169 938	
	381 397	64 525	4 957	60 858	22 812	6 960	13 094	62 758	496	42 848	660 705	
Investments:												
Dépôts bancaires	236 853	62 482	2 789	55 010	-	3 563	-	22 136	-	6 562	389 395	
Titres à taux fixe à la juste valeur	84 401	39 961	-	-	-	-	-	9 597	-	-	133 959	
Titres à taux variable à la juste valeur par le biais du compte de résultat	54 369	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54 369	
Titre à taux fixe au coût amorti	274 326	34 108	7 732	39 896	-	-	-	-	-	-	356 062	
Titres à taux flottant au coût d'acquisition	66 715	-	-	-	-	-	-	-	-	-	66 715	
Participations à la juste valeur	55 792	9 205	-	-	-	-	2	1 640	-	-	66 639	
Actions non cotées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	44 197	-	-	638	-	-	72	-	-	-	44 907	
Total Placements	816 653	145 756	10 521	95 544	-	3 563	74	33 373	-	6 562	1 112 046	
Total-Actifs	1 198 050	210 281	15 478	156 402	22 812	10 523	13 168	96 131	496	49 410	1 772 751	
PASSIF												
Créditeurs divers	19 340	1 667	(19)	(216)	403	270	889	(623)	318	272	22 301	
Dividende à payer	11 553										11 553	
Passifs liés aux contrats d'assurance	513 527	102 532	3 058	57 781	(18 519)	7 629	20 670	57 016	14 522	(67 529)	690 687	
Total Passifs	544 420	104 199	3 039	57 565	(18 116)	7 899	21 559	56 393	14 840	(67 257)	724 541	
SITUATION NETTE	653 630	106 082	12 439	98 837	40 928	2 624	(8 391)	39 738	(14 344)	116 667	1 048 210	

Codification des devises \$EU – Dollar des États-Unis; ZAR – Rand sud-africain; GBP – Livre du Royaume Unifié; CFA – Franc CFA; EUR – Euro; MAD – Dirham marocain; EGP – Livre égyptienne; NGN – Naira nigérien; KES – Shilling kenyan; MUR – Roupie mauricienne.



28 Participations dans les filiales

Le détail des filiales significatives du Groupe à la fin de la période considérée se présente comme suit :

	Activité principale	Capital social US\$'000	Participation	2025 '000 \$EU	2024 '000 \$EU
African Reinsurance Corporation (Afrique du Sud)	Services de réassurance	*	100%	*	*
African Retakaful Company	Services de réassurance	30 000	100%	30 000	30 000
Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited	Investment immobilier	*	100%	*	*
Africa Re Underwriting Agency Dubai (United Arab Emirates) Limited	Services de réassurance	500	100%	500	500

* Moins de 1000 \$EU dans African Reinsurance Corporation (South Africa) limited — 7 actions ordinaires de 0,01 Rand ; Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited – 40 000 actions ordinaires de 0,10 Rand)

African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited clôture son exercice le 31 décembre, African Retakaful Company, le 30 juin, et Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited, le 31 août.

28 Participations dans les filiales (Suite)

African Reinsurance Corporation (Afrique du Sud)

African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited a été créée le 9 janvier 2004. Sa principale activité est la fourniture de services de réassurance aux pays se trouvant dans la zone du rand, ainsi qu'au Botswana. La société a réalisé un bénéfice de 15,80 millions \$EU au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (contre 7,59 millions en 2024). Les activités majeures d'African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited sont déterminées par son conseil d'administration à la majorité simple des voix, chaque action disposant d'une voix.

De ce fait, les administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe détient un contrôle sur African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited et les informations financières concernant cette filiale sont consolidées dans les présents états financiers.

Lesdites informations financières sont résumées ci-dessous :

African Reinsurance Corporation (Afrique du Sud)	2025	2024
Résumé de la situation financière	'000 \$EU	'000 \$EU
Total des actifs	361 787	291 731
Total Passifs	(270 051)	(224 039)
Valeur d'actifs nets	91 736	67 693

Résumé de l'état du résultat net et du revenu global		
Résultat brut du service d'assurance	47 864	24 369
Bénéfice avant impôt sur le revenu	19 729	10 170
Impôt sur le revenu	(4 650)	(2 580)
Bénéfices de l'année	15 079	7 590

Résumé de l'état des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie nets liés aux opérations	19 338	14 266
Flux de trésorerie nets liés aux activités de placement	(7 923)	(14 226)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	11 415	40
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 717	3 677
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	15 132	3 717

28 Participations dans les filiales (Suite)

African Retakaful Company

African Retakaful Company a été créée le 1er septembre 2010. Son activité principale est la fourniture de produits de réassurance qui sont entièrement conformes à la Charia. La société a réalisé un bénéfice de 4,52 millions \$EU au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (contre un bénéfice de 2,03 millions de dollars EU en décembre 2024). Les activités majeures d'African Retakaful Company sont déterminées par son conseil d'administration à la majorité simple des voix, chaque action disposant d'une voix.

De ce fait, les administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe détient un contrôle sur African Retakaful Company et les informations financières concernant cette filiale sont consolidées dans les présents états financiers.

Lesdites informations financières sont résumées ci-dessous :

African Retakaful Company Limited (suite)	2025	2024
Résumé de la situation financière	'000 \$EU	'000 \$EU
Total des actifs	205 405	175 868
Total Passifs	(85 924)	(76 933)
Passif net	119 481	98 935

Résumé de l'état du résultat net et du revenu global		
Primes nettes acquises	12 813	16 446
(Pertes)/Bénéfice avant impôt sur le revenu	4 521	2 029
Autres éléments du résultat global		
Total Revenu global	4 521	2 029

Résumé de l'état des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	11 245	13 107
Flux de trésorerie nets liés aux placements	(14 982)	(12 615)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3 737)	492
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	11 270	10 778
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	7 533	11 270

Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited

Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited a été rachetée par la Société africaine de Réassurance en octobre 2012. L'activité principale de la société est la gestion immobilière. La société a déclaré un bénéfice de 22 000 dollars américains pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (contre 66 000 dollars en 2024). Les activités majeures de Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) sont déterminées par son conseil d'administration à la majorité simple des voix, chaque action disposant d'une voix.

De ce fait, les administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe détient un contrôle sur Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) et les informations financières concernant cette filiale sont consolidées dans les présents états financiers.

Lesdites informations financières sont résumées ci-dessous :

Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited (suite)

Résumé de la situation financière	2025 '000 \$EU	2024 '000 \$EU
Total des actifs	7 702	1 570
Total Passifs	(6 495)	(524)
Actif net	1 207	1 046

Résumé de l'état du résultat net et du revenu global		
Résultat net	291	110
Bénéfice avant impôt sur le revenu	31	90
Impôt sur le revenu	(9)	(24)
Total résultat global	22	66

Résumé de l'état des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation	-	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités de placement	-	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	-	-
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-	-
(Perte)/gain net(te) sur les actifs liquides	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	-	-

Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited est consolidé dans les présents états financiers.

Africa Re Underwriting Agency Dubai (United Arab Emirates) Limited

Africa Re Underwriting Agency Dubai (United Arab Emirates) Limited a été constituée le 28 avril 2020.

Son activité principale est la gestion des assurances ; elle a commencé ses activités le 1er janvier 2021.

De ce fait, les administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe détient un contrôle sur Africa Re Underwriting Agency et les informations financières concernant cette filiale sont consolidées dans les présents états financiers.

Lesdites informations financières sont résumées ci-dessous :

Résumé de la situation financière	2025	2024
	'000 \$EU	'000 \$EU
Total des actifs	1 152	1 137
Total Passifs	(334)	(637)
Actif net	818	500

Résumé de l'état du résultat net et du revenu global		
Résultat net	195	125
Bénéfice avant impôt sur le revenu	203	128
Impôt sur le revenu	(9)	(3)
Autres éléments du résultat global		-
Total Revenu global	194	125

Résumé de l'état des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation	126	104
Flux de trésorerie nets liés aux activités de placement	(14)	6
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(78)	(79)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	34	31
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	302	271
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	336	302

29 Passif éventuel

Il n'y a pas de passif éventuel significatif concernant des litiges en cours impliquant la société et pour lesquels une provision n'a pas été constituée dans les présents états financiers.

30 CONTRATS DE LOCATION

Charges locatives à payer

La Société dispose d'un droit d'utilisation sur certains terrains servant à la construction d'immeubles à bureaux et d'immeubles résidentiels. Les actifs liés au droit d'utilisation sont classés, avec d'autres actifs similaires appartenant à la Société, dans les Biens, Installations et Équipements (Note 11).

La Société loue des bureaux au Soudan, en Ouganda, en Éthiopie, en RDC et aux Émirats arabes unis. Les montants minimums futurs à payer à ce titre s'établissent comme suit :

	2025	2024
	'000 \$EU	'000 \$EU
1 an au plus	88	247
Plus d'1 an, jusqu'à 3 ans	339	339
	427	586

Après examen de l'actif total de la Société, il a été conclu que les contrats de location susmentionnés n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers dans leur ensemble et continueront donc d'être comptabilisés en charges selon la méthode linéaire, conformément à l'exemption de capitalisation prévue par l'IFRS 16.

Produits locatifs à recevoir

À la fin de la période considérée, la partie locative du siège social de la Société à Lagos ainsi que les immeubles abritant ses bureaux régionaux à Nairobi, Ebene, au Caire, à Abidjan et à Casablanca avaient fait l'objet de contrats de location avec des locataires, générant les créances de loyers futures suivantes :

	2025	2024
	'000 \$EU	'000 \$EU
1 an au plus	923	939
Plus d'1 an, jusqu'à 3 ans	902	1 067
Plus d'3 an, jusqu'à 7 ans	143	132
	1 968	2 138

31 Gestion du capital

La Société n'est soumise à aucune exigence imposée de l'extérieur, en matière de fonds propres. Toutefois, elle continuera de tout mettre en œuvre afin d'augmenter son capital disponible, pour satisfaire aux exigences des agences de notation et atteindre son objectif en matière de notation, tout en visant un ratio d'adéquation du capital satisfaisant, fixé en interne (capital disponible divisé par capital requis ajusté aux risques).

Les objectifs de la Société en matière de gestion de son capital sont les suivants :

- Aligner les profils de son actif et de son passif, en tenant compte des risques inhérents au secteur ;
- Maintenir sa solidité financière de manière à pouvoir soutenir la croissance de ses opérations ;
- Satisfaire aux exigences des compagnies qu'elle réassure et des agences de notation ;
- Conserver sa flexibilité financière, en maintenant une liquidité importante et un accès à différents marchés de capitaux ;
- Préserver sa capacité à poursuivre son activité afin de pouvoir continuer à fournir des rendements aux actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes ; et
- Assurer des rendements adéquats aux actionnaires en fixant les taux des contrats d'assurance à des niveaux correspondant à ceux des risques.

La Société dispose de plusieurs sources de capital et s'attache à optimiser sa capacité de rétention afin de pouvoir maximiser le rendement des actionnaires de manière constante. Lorsqu'il s'agit d'évaluer le déploiement et l'utilisation du capital, la Société ne s'arrête pas aux sources traditionnelles de financement du capital, mais envisage également des sources alternatives, y compris la rétrocession, si cela s'avère approprié. Dans sa gestion du capital, elle prend en compte tous les éléments pouvant être traités comme tels.

Le capital géré par la Société est réparti comme suit :

	2025	2024
	'000 \$EU	'000 \$EU
Capital social	295 281	293 680
Prime d'émission d'actions	228 236	225 640
Autres réserves	526 185	367 450
Bénéfice non distribué	346 613	272 059
Total fonds propres	1 396 315	1 185 829

32. Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Après la date de clôture, les tensions géopolitiques se sont intensifiées au Moyen-Orient, notamment entre l'Iran, Israël, les États-Unis et les pays voisins du Golfe. Bien que la Société n'assure pas de risques en Iran, certains marchés de la région où elle opère pourraient être indirectement touchés.

La Direction a évalué la situation et n'est, à l'heure actuelle, pas en mesure d'estimer de manière fiable l'impact financier potentiel. La Société continuera à suivre l'évolution de la situation et à en évaluer les implications pour les périodes à venir.

Annexe

Compte de résultat consolidé par branche d'activité

	Accident et Automobile	Assurance maritime et transport aérien	Énergie	Incendie et ingénierie	Assurance vie	Total
Revenu de souscription	308 872	71 037	184 536	570 944	139 600	1 274 989
Charges de réassurance	(270 040)	(54 184)	(98 919)	(396 169)	(125 404)	(944 716)
Résultats de réassurance avant contrats de rétrocession détenus	38 832	16 853	85 617	174 775	14 196	330 273
Charge nette liée aux contrats de rétrocession détenus	(11 771)	(5 719)	(58 050)	(53 211)	(3 861)	(132 612)
Résultat de réassurance	27 061	11 134	27 567	121 564	10 335	197 661
Charges financières de réassurance pour les contrats émis	(13 749)	(3 248)	(12 420)	(27 221)	(1 792)	(58 430)
Revenu financier de rétrocession pour les contrats détenus à ce titre	302	206	7 390	1 630	142	9 670
Résultat financier net de réassurance	(13 447)	(3 042)	(5 030)	(25 591)	(1 650)	(48 760)
Résultat d'assurance	13 614	8 092	22 537	95 973	8 685	148 901
Intérêts sur dépôts de réassurance						3 793
Charges non attribuables						(31 687)
Résultat d'assurance net						121 007
Produits de placements et Revenu d'autres sources						107 616
Gain/(Perte) de change						(5 385)
Bénéfice avant impôt						223 238
Impôt sur le revenu						(4 650)
Bénéfice de l'exercice						218 588

Notes

[illegible]



www.africa-re.com

@africa_re ☒
@africa_re ☐
africanreinsurancecorporation ⓘ